

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

Le mercredi six novembre deux-mille-vingt-quatre à dix-sept heures, le Conseil municipal, convoqué le trente-et-un octobre deux-mille-vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Richard LEMAN, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Sébastien SALAZAR, James NICOLAI, Marie ROFIDAL, Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Bernard SONGY, Margaux RAVARY, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Raphaël ROFIDAL, Bernard MOURET, Gaëtane DEREPA, Hassan GOUMRI, Loïc TOSCANO, Dominique SCHMITT, Lionel DOLCIANI, Philippe TOUZEAU-MENONI, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN.

POUVOIRS RECUS DE : Mesdames, Messieurs

Roland CONSTANT à Louis NEGRE après son départ et jusqu'à son retour
Rosette GERMANO à Sarah LESCANE,
Nathalie AZOULAY à François POUTARAUD,
Carine PAPY à Alain GAGGERO,
Marie ROFIDAL à Chantal GERMAIN jusqu'à son arrivée et après son départ,
Paul BENSADOUN à Noëlle PALAZZETTI,
Raphaël ROFIDAL à Jean-Marc HADDAD après son départ,
Valérie BRUNELLI-GORZEGNO à Amandine PIHOUEE.

ABSENTS : Mme Lohann DUROX, M. Daniel MAGUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain ALLEMANT

QUORUM : 35 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 00 et passe la parole au Secrétaire de séance, M. Allemant, qui procède à l'appel des présents. Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 20 juin 2024, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Puis il ratifie les 82 décisions prises pendant l'intersession et la liste des marchés, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

* * *

Arrivée de Bernard MOURET à 18h17
Départ de Roland CONSTANT à 18h32
Arrivée d'Annie ROSELIA à 18h42
Départ de Raphaël ROFIDAL à 19h03
Arrivée de Marie ROFIDAL à 19h05

QUORUM : 36 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE. - *J'ai reçu un courrier, dont je vous donne la lecture, de la part du député des Alpes-Maritimes, Bryan Masson.*

« Monsieur le Maire, en ma qualité de député de la 6e circonscription des Alpes-Maritimes et responsable du Rassemblement National pour cette même circonscription, j'ai l'honneur de vous informer que, suite au dernier conseil municipal en date du 20 juin 2024, Madame Isabelle Utrago a été désignée comme représentante du Rassemblement National au sein de l'assemblée du conseil municipal de Cagnes-sur-Mer.

Je vous remercie par avance de bien vouloir l'accueillir en cette qualité et de lui accorder toute la collaboration nécessaire pour qu'elle puisse accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Madame Utrago saura, j'en suis certain, apporter une contribution constructive et dynamique aux travaux de votre conseil municipal. »

Voilà, ça y est, vous êtes intronisée, Madame.

Nous avons ensuite l'approbation du PV du Conseil municipal du 20 juin 2024. Cela fait donc quatre mois que l'on ne s'était plus vu.

Y a-t-il des remarques ou des observations ?

Oui, Monsieur.

M. TOUZEAU-MENONI. - *Bonjour.*

Quelque chose mérite d'être signalé à l'occasion de ce PV : vous avez une conseillère municipale de votre majorité, qui est là depuis presque quatre ans, qui siège une fois par an au Conseil et ne laisse pas de procuration et qui est indemnisée autour de 4 000 € par an, soit 4 000 € par conseil. Je ne sais pas si vous comptez faire quelque chose, mais je ne trouve pas cela très acceptable. C'est Mme Durox.

M. LE MAIRE. - *Monsieur, encore une fois, quand on vous demande d'intervenir (ou pas) sur le procès-verbal, vous partez sur un autre sujet. Ce sont les questions diverses, Monsieur, cela n'a rien à voir, donc je vous rappelle le règlement au cas où (vous avez quelques années vous aussi).*

Quand vous attaquez les autres conseillers municipaux, regardez-vous d'abord vous-même dans le miroir. Quand on fait les choses proprement – et je vous demande, vous le premier, de donner l'exemple –, si c'est le PV, vous parlez du PV et l'on parlera de ce que vous voulez ensuite. Mais tant que je serai maire de Cagnes-sur-Mer, on ne mélangera pas les torchons et les serviettes !

Donc, qui a des remarques à faire sur le PV tel qu'il vous a été distribué ? Personne.

Je le mets aux voix.

C'est donc à l'unanimité. Voilà comment cela fonctionne à Cagnes.

Ensuite, nous allons aborder les informations municipales qui vont commencer par quelque chose qui n'est pas municipal. Je vous informe, au cas où vous ne l'auriez pas su, que Trump a été élu président des États-Unis. Cela n'a l'air de rien, cela peut peut-être, à la marge, avoir un jour une influence sur ce qui se passe en Europe, en France et chez nous. C'est arrivé ce matin.

Ensuite, nous avons un deuxième sujet de préoccupation qui est celui de la catastrophe qui vient de se produire à Valence, en Espagne. Dans ce dossier, nous avons été rappelés à l'ordre plusieurs fois déjà et donc j'attire l'attention de tous les conseillers municipaux, voire des médias ici présents, de la presse, voire du public qui est là, sur le fait que c'est arrivé à droite, c'est arrivé à gauche, c'est arrivé devant, c'est arrivé derrière. Un jour ou l'autre, on aura 400 ou 600 millimètres d'eau qui tomberont dans le secteur.

Il y a quelques années de cela, en 2015, la météo avait fait une alerte qui était passée complètement inaperçue. Il y a eu 20 morts dans une ville-monde qui s'appelle Cannes. Nous avons été alertés et à partir de là, je dois reconnaître que l'État a fait beaucoup de progrès.

En 2015, le préfet de l'époque m'a raconté qu'il était dans son fauteuil, dans son salon, dans sa préfecture, il regardait les informations et à côté, il y avait 20 morts dans son département ; il ne le savait pas. Il n'y avait aucune communication, il n'y avait rien.

Aujourd'hui, on a fait beaucoup de progrès. Aujourd'hui, on a une cellule qui fonctionne au niveau de la préfecture. On a une cellule qui fonctionne au niveau de la Métropole qui travaille beaucoup sur ce sujet, à juste raison. Nous avons nous-mêmes une cellule que nous armons dès que nous sommes en vigilance orange.

Dès que la météo annonce une vigilance orange, à la police municipale, une salle est dédiée pour les alertes météo, par exemple, et les ingénieurs de la ville, y compris les sapeurs-pompiers, la protection civile, la police peuvent se réunir – ils se réunissent de toute manière en cas de vigilance orange – et répondre aux différentes circonstances dans lesquelles nous nous trouvons.

Je rappelle qu'après 2015, nous avons eu des inondations catastrophiques en Ligurie romaine, c'est-à-dire à Gênes ; il y a eu des morts pas très loin. Je rappelle que nous avons eu Alex – ça, c'est chez nous –, il y a eu des morts non attendus, personne n'avait prévu 600 millimètres d'eau. Ce qui est arrivé peut nous arriver, c'est la première des choses.

Cagnes-sur-Mer s'honore d'être une des premières communes où, quand on déclenche la vigilance orange, 20 000 appels partent à tous les Cagnois pour les prévenir et leur dire : « Attention, le ciel peut nous tomber sur la tête ! » Parce que la météo, et c'est aussi une des conclusions que l'on peut faire, est aléatoire. On nous annonce de l'orange et c'est du jaune qui nous arrive ; on nous annonce le plan ORSEC et l'on a 15 millimètres, c'est-à-dire rien du tout. Si, à Valence, on avait dit aux gens, plusieurs heures avant, qu'ils allaient peut-être avoir le plan ORSEC, peut-être que l'on aurait sauvé des gens.

Comme la météo n'est pas sûre et certaine, quand on a la vigilance orange à Cagnes, on arme la cellule. On suit sur des logiciels spécialisés – les élus de la majorité comme de l'opposition pourront, s'ils veulent, voir ce qu'est cette cellule qui se met en place avec nos ingénieurs – qui nous permettent d'avoir une petite idée de ce qui va tomber. Une petite idée, cela peut changer, cela peut varier.

Sur cette catastrophe climatique, nous sommes maintenant avertis. Quand je déclenche mon alerte à moi, les 20 000 coups de téléphone, qu'est-ce que je dis ? Je dis : attention, quand il pleut, le risque est, en général, dans les vallons, le long des cours d'eau, pas sur les collines. Sur les collines, il y aura des talus qui s'effondrent, des arbres qui se couchent, mais vous ne serez pas emportés par des vagues. Donc nous précisons dans notre appel qu'il faut enlever les voitures le long des cours d'eau.

J'ai le regret de vous informer, chers collègues, que l'on n'a pas vu beaucoup de voitures démenagées. Cela signifie, en bon français, que l'on aura, le jour où l'on aura la catastrophe, ce que l'on voit à Valence, ce que l'on a vu à Cannes, c'est-à-dire des embâcles, non pas de chênes centenaires de la Cagne, mais de nos voitures. Il faudra donc peut-être prendre un peu plus au sérieux ces alertes, voilà ce que je dis.

Avec la Métropole, dans le Conseil métropolitain de demain, nous avons mis une délibération, avec Christian Estrosi, pour engager toutes les études de modélisation : en fonction de la quantité d'eau, que va-t-il se passer ?

Nous sommes concernés à Cagnes-sur-Mer. Nice est concernée, vous le savez tous, par le vallon du Magnan, par le Paillon, par le vallon de Laghet. Et nous, nous en avons trois également : nous avons la Cagne, le Malvan et le Loup. Le jour où il tombe, là derrière, même chez nous, un peu plus...

Cette délibération dont nous aurons à discuter demain, au niveau métropolitain, s'appelle « délibération pour le lancement d'études approfondies sur la prévention et la gestion des risques exceptionnels d'inondation sur le territoire de la Métropole, à la lumière de la multiplication des catastrophes climatiques dans le sud de l'Europe ».

Et il est nommément cité : la Cagne, le Malvan et le Loup.

Grâce à la Métropole, nous allons disposer de moyens d'étude lourds et financièrement importants pour nous donner une idée de ce qui pourrait se passer demain, le jour où il tombera 400 à 600 millimètres d'eau. Voilà, c'est – j'allais dire – aussi simple que cela.

En attendant, nous avons dû décaler notre Conseil municipal et donc je suis heureux de vous retrouver là. Sachez qu'il est important que le fonctionnement démocratique, lui, quels que soient les aléas climatiques et les élections aux États-Unis, continue. On se retrouve là et je précise, pour ceux qui l'ignorent, que le centre de supervision urbain (CSU), fonctionne 24 h/24 ; certains ne le savent pas, donc je le leur dis.

On va commencer, dans ces informations municipales, par des choses qui nous intéressent directement.

MM. Perez et Dolciani ont demandé la parole. Monsieur Perez.

M. PEREZ. - Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

J'ai bien entendu ce que vous venez de dire concernant l'annulation du Conseil municipal du 17. La veille, nous étions déjà en alerte orange ; le lendemain, nous sommes passés en alerte rouge. Tous les édifices publics étaient fermés, ainsi que toutes les écoles.

Vous qui êtes toujours très protocolaire et très rigoureux, vous avez annulé ce Conseil municipal non pas le matin ou au plus tard en début d'après-midi, mais un message d'annulation est arrivé une heure avant le Conseil municipal. Cela nous semble anormal et nous pensons qu'un autre événement interne vous a poussé à annuler ce Conseil municipal et je voudrais que vous en disiez plus là-dessus.

M. LE MAIRE. - Je n'ai aucune idée de ce dont vous parlez.

M. PEREZ. - Bon, je vous le ferai savoir ; vous le saurez en temps voulu.

M. LE MAIRE. - Madame la Directrice générale me rappelle, dans le creux de l'oreille, que l'alerte rouge était après le début du Conseil municipal. Et donc, on a...

M. PEREZ. - [Hors micro] Toutes les écoles étaient fermées.

M. CONSTANT. - [Hors micro] À 18 h, le rouge.

M. LE MAIRE. - Ceci explique cela, et donc je ne sais pas si c'est à cela que vous faites allusion, peu importe. En tous les cas, c'est dû à cette alerte qui a été décalée dans le temps que nous avons, nous aussi, hésité pour mettre ou non le Conseil municipal. Mais quand il y a le rouge et ORSEC, il ne se fait plus.

M. PEREZ. - [Hors micro] Pas une heure avant.

M. LE MAIRE. - Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de votre rappel sur la prévention pour relancer une demande que j'avais faite en 2021 concernant le raccordement des capteurs de débit et de niveaux, qui sont pourtant présents sur deux de nos rivières qui traversent la commune, à savoir le Malvan et la Cagne, au système Vigicrues. J'en avais fait la demande puisque Vigicrues permet de prendre connaissance, en tout cas pour les riverains qui sont à côté des cours d'eau, des ondes de crues qui arrivent. Par exemple, pour la Cagne, cela évite de téléphoner à quelqu'un à Coursegoules pour savoir, dans deux heures, quel sera le niveau dans le Val de Cagne.

Je pense que c'est une mesure qui me semble en tout cas relativement simple et je pense que c'est un moyen supplémentaire que l'on peut amener en termes de prévention à tous les habitants qui habitent à proximité de ces deux cours d'eau.

M. LE MAIRE.- *Je pense que vous avez une proposition qui me paraît pertinente. Nous aurons une réunion de débriefing en interne avec la Métropole que j'ai demandée en tant que maire et donc on le mettra à l'ordre du jour. Je pense que les relations entre la Métropole, les communes, le SMIAGE et l'État ont besoin d'être peaufinées encore un peu, ne serait-ce que pour aller dans votre sens, tant qu'à faire.*

Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- *Je rebondis sur les propos que vous venez de tenir sur ce qui s'est passé à Valence qui est d'une importance grave. On est d'accord : ce qui est tombé devant, derrière viendra aussi chez nous, ces 400 à 600 millimètres. Vous nous avez dit aussi de faire attention à ces fameux cours d'eau. Donc vous allez m'expliquer comment l'on peut décider de bâtir un écoquartier coincé près d'une autoroute et près d'une rivière. Cela me semble un peu aberrant.*

M. LE MAIRE.- *Merci. D'autres questions ? Merci.*

Donc nous continuons.

On va commencer cette séance d'informations municipales pour honorer nos sportifs. Vous êtes plusieurs à vous être rendu compte que nous avons des sportifs de niveau mondial, je dis bien de niveau mondial : Kevin Tillie, médaille d'or ; Loïc Bruni, vainqueur de la Coupe du monde ; Loris Vergier, champion du monde, et Emmanuel Gastaud, médaille d'or aux jeux mondiaux d'hiver des transplantés.

Je voulais que l'on commence cette réunion en leur rendant hommage, officiellement. Voilà des Cagnois qui sont sur le sommet du sport dans lequel ils excellent, donc merci et bravo !

[Applaudissements.]

Ensuite, nous passons – depuis quatre mois que l'on ne s'est pas vu – sur le bilan des manifestations et de l'été, le bilan de cet été où vous allez constater que Cagnes est effectivement une ville qui bouge ; certains me disent qu'elle bouge trop. Je préfère qu'elle bouge trop plutôt que ce que j'avais trouvé quand j'ai été élu pour la première fois.

Voilà, on y va.

[Diaporama]

Les défis des élémentaires : vous verrez que la philosophie de la municipalité est de faire en sorte que cela bouge pour tout le monde et pas uniquement pour des manifestations. Les défis des élémentaires réunissent des centaines d'enfants.

Le Festi'Familles : ce sont les adolescents avec les familles. C'est un moment très important et j'invite tous les conseillers municipaux à aller voir ce qui se passe à Planète Jeunes. Vous verrez pourquoi l'on a parmi les jeunes une délinquance mesurée, minime, parce que l'on s'occupe d'eux à partir de 12-14 ans. Vous avez des animateurs – vous les verrez plus tard encore – et vous avez une grosse implication de la Ville en amont, en prévention.

Les Olympiades cagnoises, bien connues : on a été les seuls dans le département des Alpes-Maritimes avec le service des sports et André Rihan à les organiser. Il y a eu combien de jeunes ?

M. RIHAN.- *[Hors micro] 3 200 et à la piscine 600.*

M. LE MAIRE.- *Voilà, c'est-à-dire que pratiquement tous les jeunes qui pouvaient courir, sauter, lancer étaient sur le stade. On en a fait une grande fête du sport pour tous les jeunes. Voilà ce que c'est que fédérer, rassembler, faire en sorte que tous les jeunes soient là et participent à cette grande manifestation qui a été un succès au niveau national et international.*

Les Olympiades cagnoises avec la médaille ; ils ont tous eu des médailles et dans quelques années, on dira : « J'ai participé ! »

Ensuite vous avez les Rendez-vous du Deck. On a transformé la place de Gaulle, qui était, je vous le rappelle, un parking. On l'a transformé et l'on en a fait aujourd'hui un endroit où le conservatoire vient jouer. Ce ne sont pas les conditions acoustiques idéales puisque d'un côté, on a l'avenue de l'Hôtel des Postes et de l'autre, l'avenue Renoir. Mais on a toujours du monde qui vient et qui écoute.

Nos jeunes sont mis à l'honneur en avant avec les profs du conservatoire et ils sont heureux de jouer. Tout cela est une manifestation en plein centre-ville pour l'animer, c'est gratuit, c'est ouvert à tout le monde et cela fonctionne bien parce que la place a été conçue pour accepter ce genre de choses. Avec le Deck, vous voyez, les jeunes sont tous assis sur les chaises et sur l'estrade donc le public est en face, il est tranquille, il peut se mettre à l'ombre et écouter cette musique.

Ensuite, le Challenge de la voile scolaire. Là aussi, ce sont des jeunes, on s'occupe à Cagnes et on leur dit : nous, commune de Cagnes, que ce soit Planète Jeunes, que ce soit les Défis des élémentaires, que ce soit le Challenge de la voile scolaire, c'est la commune, ce sont donc vos impôts ; ce n'est pas notre ministère, c'est la commune.

Et s'occuper des jeunes nous permet de faire passer des messages. Et vous savez que le message principal auquel je tiens tout particulièrement c'est : respect. Tout à l'heure, on parlera de sécurité. Eh bien, le respect s'apprend dès le plus jeune âge et les parents aussi doivent apprendre que l'on doit respecter les autres, respecter les règles et respecter les biens.

Ensuite, la Fête de la musique, c'est un grand classique dans la France entière. Regardez, la place du château est pleine. La Fête de la musique, c'est ouvert, il y a eu plusieurs points de chute de la Fête de la musique, mais rien que la place du château – elle est magnifique pour cela –, rassemble, là aussi, et fédère.

Après vous avez nos grands « must » : la Promenade en Fête. On a été les premiers sur la Côte d'Azur à faire cela, voilà ce que cela donne avec le feu d'artifice. C'est gratuit, les familles peuvent venir. Tout le monde peut venir, y compris ceux qui sont dans une poussette et en fauteuil roulant.

La ville de Cagnes a pour axe principal de manifestation : la famille. Elle tient à ce que toutes les tranches d'âges puissent être concernées. C'est de l'intérêt générationnel et c'est volontaire ; ce n'est pas le hasard. Nous accueillons tout le monde.

On continue avec le Conservatoire des cuivres. Regardez le nombre de jeunes qui sont là, regardez le public qui est là. C'est à l'Hippodrome, ce n'est pas au conservatoire, qui s'y prête très bien. Le public était là, les jeunes étaient là. Voilà ce que l'on organise à Cagnes-sur-Mer, voilà pourquoi c'est une ville qui bouge parce qu'il y en a pour tout le monde, des plus jeunes aux moins jeunes.

On continue. Les Nuits lyriques, mon Dieu ! C'est un très bon festival de musique avec du très haut niveau. On a des dizaines et des dizaines de concurrents qui viennent passer, ici, ce concours. Certains viennent du Japon ! Voilà ce que l'on est capable de faire ; c'est du très haut niveau. Pour ceux qui y sont allés, voilà ce que nous sommes capables de faire avec la professeure de piano du conservatoire national de Nice, Mme Gastaud. Festival de piano.

Après vous avez une exposition « Notes interdites » de Gérard Taride dans le château. C'est spectaculaire, c'est vraiment extraordinaire ! Voilà, par exemple, cela vous donne une idée. Le château s'était approprié cet artiste contemporain avec, là aussi, une volonté très forte de surprendre, et il a surpris.

Haut-de-Cagnes Art en Fête, cela fonctionne de mieux en mieux. C'est une manifestation qui a été créée le premier dimanche de chaque mois, à Cagnes. Vous vous souvenez peut-être, ou vous avez peut-être vu ou lu, que les journaux parisiens, les journaux aux États-Unis dans les années 1930

disaient que le Haut-de-Cagnes était un petit Montmartre. L'idée, avec tous les artistes qui se sont installés... Combien en a-t-on ?

M. CONSTANT.- [Hors micro] Une quinzaine.

M. LE MAIRE.- On a une quinzaine d'ateliers d'artistes au Haut-de-Cagnes. Ils sont venus, ils sont là et l'on met à disposition des salles, la logistique et l'on a aujourd'hui Art en Fête. Cela donne quoi à l'arrivée ? Au château, ce jour-là, il y a 400, 500, 600 personnes ; on est monté à 800. Vous rendez-vous compte ? 800 personnes viennent au château du Haut-de-Cagnes, on n'a jamais vu cela !

Cette ville bouge dans tous les domaines, que ce soit le sport, la culture avec des manifestations orientées grand public, volontairement là encore, et elles sont gratuites.

Encore une fois, vous voyez au premier plan, des enfants. Pourquoi ? Parce que l'on y met la ludothèque, parce que l'on veut que les enfants à Cagnes-sur-Mer découvrent l'art et l'on a pris - on en a déjà parlé dans ce Conseil municipal - la décision que chaque classe, à Cagnes-sur-Mer, d'élèves de l'école primaire, passerait au moins une fois par an dans un musée.

Vous voyez cet éclectisme, cette ouverture de l'esprit, cette ouverture vers la culture, Cagnes est aussi une ville de culture.

Les Soirées piétonnes n'ont rien à voir avec la culture, mais c'est aussi une animation, une manifestation qui anime l'avenue des oliviers et qui fonctionne très bien. C'est bon enfant, cela fonctionne bien. Il y a la fête de la nature, de parc en parc, on en est là aujourd'hui. On a été les premiers, sur la Côte d'Azur, à créer ces parcs urbains volontairement, avec une politique dédiée de parcs urbains. Bien sûr, on continuera. Vous avez là le dernier : le parc des Canebiers.

Puis le Centre de loisirs jeunesse : voilà nos joyeux animateurs ; ces jeunes, ils sont tous jeunes, certains ont un peu la barbe blanche, je trouve, mais ils sont reconnus...

[Rires.]

M. CONSTANT.- [Hors micro] C'est décoloré.

M. LE MAIRE.- Ces jeunes s'occupent d'autres jeunes et cela se passe très bien.

On accueille des centaines de jeunes. Je crois qu'il y a 500 jeunes qui sont accueillis durant l'été ; ce sont de jeunes Cagnois. Pourquoi ? Parce que le Centre de loisirs jeunesse est un « must ». Quand on a été élu, il était déjà au top. Nous avons fait le nécessaire et c'est, chaque année, plus de 100 000 € qui sont dépensés pour qu'à cet endroit, on puisse accueillir 500 jeunes dans des conditions de sécurité totale, avec un encadrement de jeunes diplômés - ils sont tous diplômés - pour accueillir proprement, dignement, correctement et animer.

Cela a un succès fou : les autres jeunes des communes environnantes de Villeneuve-Loubet, par exemple, Saint-Laurent-du-Var ou Vence veulent venir à Cagnes-sur-Mer. Et ce que l'on offre, c'est quasiment gratuit ; la cotisation est très faible et ils ont des jeux extraordinaires.

Je suis vraiment fier de ce qui est fait par les services, par les collègues adjoints qui s'en occupent. Vous voyez la fille, en bas à droite, c'est la cheffe. Je lui dis : « Vous accueillez, Madame, 500 jeunes adolescents un peu turbulents, c'est bien connu, et vous les accueillez ici. Combien avez-vous de vols pendant les deux mois et demi ? » Elle me regarde et me dit : « Zéro ». Je lui dis : « Non, reprenez-vous, combien ? » Elle me dit : « Zéro ! Vous voyez, Monsieur le Maire - elle sort de sa poche son téléphone portable -, il est là, il est posé quelque part dans un bureau ouvert où tout le monde peut entrer et sortir. » Le soir, le téléphone n'est pas parti.

Ça, c'est une politique, ce n'est pas le hasard, ce n'est pas du tout le hasard. Ça, c'est une politique et qui paie. S'occuper des jeunes, leur dire : « Tu ne peux pas faire tout et n'importe quoi. Tu as des droits et on est là pour t'aider, te soutenir. Mais tu as des devoirs également et ces devoirs, c'est le respect. »

On ne vire quasiment personne parce que ces jeunes acceptent cette discipline cagnoise, cette volonté de dire que l'on peut vivre ensemble. Je peux vous dire que c'est très diversifié. Nous n'avons aucun dérapage. Ce sont des jeunes qui ont entre 13 et 18 ans, vous voyez le genre, et l'on n'a aucun dérapage.

Ça, c'est quelque chose qui, pour moi... moi qui suis un enseignant de métier, quand on en arrive là, je suis fier d'eux, fier de cette de cette équipe, fier de mes services, fier de mes collègues qui sont capables d'avoir 500 jeunes et aujourd'hui, par les temps qui courent, zéro vol et zéro bagarre. Voilà ce que c'est !

Mais vous êtes à Cagnes, c'est carré et on vous le dit. On ne vous dit pas : « Tu es le plus beau, tu es le meilleur, tu fais ce que tu veux. » Le message que l'on fait passer c'est : on est là pour toi, on est là pour t'aider, on est là pour que tu fasses tout ce que tu veux, des sports que tu ne pourras jamais refaire ailleurs. On le fait, c'est la collectivité qui paie, mais toi, en contrepartie, tu apprends le b.a.-ba de la vie en société, tu respectes les autres, et cela fonctionne – cela fonctionne !

Voilà pourquoi vous pouvez tous être fiers à Cagnes d'avoir ce centre de loisirs jeunesse qui est d'ailleurs réputé au niveau national.

On continue. Voilà le nombre de jeunes, par exemple. C'est une photo que l'on avait faite, il y a de tout : des petits, des moyens, des grands. Après, il y a des jeux, ils adorent. Le soir, bien sûr, les parents ne sont pas là. Les jeunes sont là, on fait des soirées mousse, des choses comme cela, cela fonctionne du tonnerre de Dieu. Il n'y a aucun dérapage, aucun !

Après, le Jazz au Château, là aussi c'est un « must ». Cela fonctionne du tonnerre de Dieu. Chaque fois, chaque vendredi, c'est plein ; cela fait tourner l'économie locale, cela fait de la belle musique. Cela correspond à ce que nous voulons pour le Haut-de-Cagnes, avec ce côté artistique que nous souhaitons mettre en avant. C'est très accessible, là encore.

La Fête de la Saint-Roch a été un succès. Là encore, regardez la belle photo qui a été faite ; il y a beaucoup de monde, et la photo suivante : voilà la Fête de la Saint-Roch où nous sommes notamment aidés, je tiens à le dire, par le Cercle des amis et vous constatez que l'adjoint est en tête ; il se prend pour Saint-Roch.

[Rires.]

Il est là, il veille sur toutes les manifestations de Cagnes. Merci, encore une fois, Richard. Ces manifestations ont de l'allure.

Le Championnat du monde de boules carrées est aussi un grand succès. C'est aussi le Cercle des amis et on les aide pour que cela soit justement un grand succès.

On continue avec le Palio de l'amitié. Là aussi, de très nombreuses villes de la Côte d'Azur jouent le jeu avec des villes italiennes qui viennent, ici, à Cagnes-sur-Mer. Regardez le monde, regardez le monde ! Vous voyez, la ville de Cagnes – on le redira – attire le monde. Pourquoi ? Parce qu'il y a cette diversité de manifestations accessibles à tous gratuitement et il n'y a pas de dérapage. J'insiste, là-dessus.

On continue : le Forum des sports qui fonctionne de mieux en mieux.

Ensuite, la Soirée des champions avec tous les champions cagnois.

On a le Forum des associations. Là encore, c'est une volonté politique de la commune de Cagnes-sur-Mer d'avoir fait une Maison des associations. Il y a peu de communes qui ont fait une Maison des associations. Elle nous a coûté de l'ordre de 800 000 €, rappelez-vous ; c'est de l'argent public, c'est une grosse somme pour nous, mais l'on accueille des dizaines et des dizaines d'associations qui font vivre Cagnes, une ville qui bouge. Pourquoi ?

Parce qu'eux, par exemple, ils ne sont jamais que 15 ou 20 avec leurs amis et dans ce cadre-là, ils animeront pour 15, 20, 30 Cagnois quelque chose. Il y a le club de billard, le club de boules, etc.,

et vous animez la ville avec cela. Tous ces collègues, ces personnes, ces Cagnois sont des bénévoles et ils animent la ville.

Voilà pourquoi il y a le Forum des associations pour les mettre à l'honneur et leur dire merci de jouer le jeu. On joue le jeu, il y a un partenariat qui fonctionne bien.

L'amicale San Peïre, pas la peine d'y revenir. C'est un monument historique, cela fonctionne très bien et là aussi, ils défendent nos traditions et ils sont aidés, dans ce domaine, pour la défense des traditions cagnoises.

Le Salon de la transition écologique où nous avons eu un public très diversifié, d'âges différents, où l'on s'aperçoit que les jeunes, eux, sont de plus en plus sensibles au message d'environnement, mais en même temps, vous avez des cheveux blancs aussi. Aujourd'hui, Trump n'est peut-être pas très sensible au changement climatique, mais nous, on commence à évoluer sérieusement.

Qu'ont fait les Amis de Renoir ?

M. CONSTANT.- [Hors micro] Ils nous ont fait une superbe donation avec des lettres, le scénario original de « Déjeuner sur l'herbe » et des lettres achetées, une fois de plus, par cette association et des photos. Vous reconnaissez Fernand Sardou avec Ginette Roussel. Des photos qui ont été prises ici.

M. LE MAIRE.- C'est l'association de Paule Monacelli qui enrichit les fonds du musée en achetant, elle-même, des lettres, en trouvant des photos. C'est cela, le partenariat, les associations qui participent au dynamisme de la ville, à sa qualité de vie. Voilà un très bel exemple, là aussi.

Ensuite, la fréquentation hôtelière a été de 83 % et, je regardais, c'est un très bon score. Sur Nice Matin, une enquête a été faite : on a 50, 60, 70 dans les villes voisines ; on a 83 % en moyenne pour la pleine saison estivale, ce qui est un très bon score et le meilleur, je crois, dépassait 90. Voilà, ce que c'est, donc Cagnes attire incontestablement.

Puis la réalisation, on passe dans un chapitre différent. On quitte Cagnes, ville qui bouge. Je voulais que l'on ait un résumé : si l'on vous avait mis toutes les manifestations, on en aurait jusqu'à ce soir. Je vous ai fait simplement un choix synthétique.

Après, la ville change, la ville bouge, la ville évolue, jour après jour, mois après mois, année après année. On ne s'arrête pas ! Je le dis à haute et intelligible voix : quelle que soit la période, y compris électorale – j'en suis à ma 6^{ème} réélection –, je ne suis pas au service d'une élection, je suis au service d'une ville, au service des Cagnois.

La ville change et, jour après jour, elle bouge et l'on avance, on ne s'arrête pas. Des équipements majeurs sortent de terre, on les verra. Je rappelle que l'école du Vieux Bourg a été refaite à neuf : 4 M€, c'est vraiment une école pour laquelle on a que des compliments. C'est même devenu aujourd'hui une référence de ce que l'on peut faire dans le bâti ancien pour faire en sorte que le village vive, que l'économie du village vive.

Sauver l'école a coûté plus cher que prévu : on était parti sur une base de 1,2 M€, je vous rappelle. Quand on s'est aperçu que les vieilles pierres coûtaient encore plus cher, qu'il valait mieux étendre jusqu'à la Villa Blacas, que l'on pouvait faire le jardin, etc., ce n'était plus l'école du départ à 1,2 M€. Cela devenait quelque chose de très lourd, très important, mais à 4 M€. Mais, a priori, pendant 30 ans, on n'y touchera plus et les retours que nous avons sont excellents.

N'est-ce pas, Chantal ?

Mme GERMAIN.- Totalement !

M. LE MAIRE.- Voilà ce que vous faites avec l'argent public à Cagnes. C'est une école de référence.

On continue, et l'on termine comme cela : les trois places autour du château.

La place Maurel : 1,2 M€ pris en charge par la Métropole. Là encore, nous mettons en valeur non seulement l'école, la place, mais le quartier, le village et le château pour lequel j'ai une information à vous donner : le Prince Albert viendra nous rendre visite le 14 novembre. Les membres du Conseil municipal seront bien sûr invités. C'est une visite relativement rare et donc il sera là pour nous, en notre honneur, en l'honneur de la ville de Cagnes qui a su être une ville pionnière dans le domaine de la mobilité électrique.

Le Prince, à Monaco, a « mis le paquet » sur la mobilité électrique parce qu'il n'y a pas de bruit, pas de pollution, et il s'est trouvé que Cagnes avait la même démarche. On a voulu établir un partenariat entre Monaco et Cagnes, parce que l'on avait la même philosophie, les mêmes ambitions d'amener une ville apaisée, et le Prince a décidé qu'il était favorable à ce partenariat. Nous avons donc fait un rallye électrique qui fête son 10^{ème} anniversaire cette année.

Pendant neuf ans, nous sommes partis de Cagnes et on allait sur la place du Palais princier remettre, par le Prince, les récompenses. Cette année, le Prince m'a dit : « Je viens à Cagnes remettre les prix sur la place du château ». Il m'a dit que c'est aussi un château, donc il n'est pas perdu. Voilà pourquoi nous aurons la visite du prince le 14 en fin d'après-midi.

On continue avec le conservatoire municipal : 2 M€. On a un conservatoire, là aussi...

Les retours ?

M. CONSTANT.- Il est de très bon niveau, avec 25 salles toutes neuves, une bonne acoustique. Les premiers retours sont assez favorables. Cela fonctionne très bien, les gens sont contents, a priori.

M. LE MAIRE.- On continue avec le parc des Canebiers : 4,2 M€ ; il dépasse ce que l'on attendait. Il y a beaucoup de monde, et pour y être allé très régulièrement et voir qui est là et pourquoi, je tombe non seulement sur les familles cagnoises qui sont dominantes, mais aussi sur les familles qui ne sont pas de Cagnes, qui viennent des communes environnantes et qui viennent là parce que c'est un très beau parc.

Là encore, je m'arrête un instant sur la philosophie cagnoise, on aime ou l'on n'aime pas, c'est clair. Mais la philosophie cagnoise, c'est quoi ? C'est de dire que l'on fait ce parc dans lequel vous aurez des zones de nature préservée pour sauver ce qui nous reste de biodiversité. Puis vous avez des espaces pour les jeunes, pour les autres âges aussi : il y a des bancs, il y a des tables de pique-nique pour les familles, il y a tout !

Mais c'est d'abord une aire de jeux – vous voyez l'affluence – pour les jeunes. Cette aire de jeux pour les jeunes ne supporterait pas les mégots. Cette aire de jeunes ne supporterait pas les crottes de chien. Cela paraît assez logique, donc qu'a-t-on fait ? On a mis des panneaux – comme vous le voyez en bas à droite – à toutes les entrées du parc et il est écrit ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire.

J'ai laissé passer une semaine, puis on s'est rendu compte que certains avaient des difficultés à lire. J'ai donc fait rajouter derrière ce panneau, quelques mètres après, un autre panneau : plus petit, sur fond jaune, vous ne pouvez pas le rater et dessus, pour ceux qui ne savent pas lire, j'ai mis des pictogrammes (chiens interdits, cigarettes interdites, vélos interdits pour les plus de 5 ans).

On l'a mis, on a regardé, cela s'est amélioré, mais pas totalement. Il y en a qui ne savent pas non plus lire les pictogrammes, Monsieur Lebon, mais qu'avez-vous fait à l'école ? Donc j'ai dit : maintenant, ça suffit ! Si les gens ne savent pas lire, vaut mieux qu'ils ne s'arrêtent pas à Cagnes. J'ai dit à la police municipale qui est très présente : vous verbaliserez les gens. On a plus de 40 PV ! Voilà, cela tombe !

Bien sûr, un certain nombre de personnes, dont certaines ici présentes, se plaignent. Mais au moins, il n'y a pas de crottes de chien, il n'y a pas de mégots de tous les côtés et les enfants, les familles sont accueillies dans un cadre.

On aime ou l'on n'aime pas, mais tant que je serai maire de Cagnes, ce sera plutôt rigoureux. Quand on annonce quelque chose, on essaie de l'appliquer. On n'est pas parfait, mais l'on essaie. Et l'on essaie d'expliquer aux gens, et aux Cagnois en particulier, que c'est leur intérêt général d'avoir un parc propre, où il n'y a pas de mégots de cigarettes et de crottes de chien dans tous les coins.

Pour les chiens, nous avons fait un canisite sur place et nous avons également ouvert le parc pour les chiens à côté du lycée Renoir. Là, ils peuvent y aller et courir comme ils veulent. Là, il peut y avoir des crottes, mais l'on dit bien de ramasser. Là, ce ne sont pas les enfants ou les familles qui sont prioritaires, ce sont les chiens. Quand les chiens sont prioritaires, il appartient au patron du chien de veiller à la propreté.

Donc vous voyez la différence de traitement. Dans le parc à chiens, ils font un peu ce qu'ils veulent avec leur maître, mais quand on est là, c'est d'abord les enfants, les familles. Je demande instamment, à chacun d'entre vous, de bien comprendre que ceci étant, nous faisons en sorte que la ville soit une ville dans laquelle on respecte les règles (c'est faire passer ce message), on respecte les personnes parce qu'il n'y a aucune raison que vous enquiéniiez les autres. Donc on essaie de tout faire pour avoir une ville apaisée, une ville civilisée, j'allais dire.

Le pôle d'échanges multimodal : 28 M€. On a lancé le projet en 2016. Il faut huit ans, en France, pour sortir cette nouvelle gare. Il y a le parvis, les arbres, il y a tout et surtout le parking, vous le voyez là-bas, au fond ; il y a 200 places. On a été soutenu par l'Europe, il y a 200 places de parking que l'on pourra ouvrir aux automobilistes le week-end et la nuit. Là encore, il fallait respecter des règles parce que la subvention de l'Europe était faite, au départ, pour une date précise. À partir du moment où l'on a dépassé cette durée, on peut ouvrir pour les automobilistes lambda ; la nuit et le week-end, pour l'instant. Voilà ce que l'on va essayer de faire ; on a des contacts actuellement avec la Métropole en ce sens. Là, ce sont 28 M€.

Quand vous regardez de près les équipements publics que nous avons installés dans le secteur, j'ai fait le total : depuis que je suis arrivé, il y a 170 M€ d'argent public qui ont été mis en place là-bas. Ceci explique que, progressivement, le quartier de la gare évolue, change parce qu'il y a énormément d'argent public qui arrive. C'est une volonté de notre part de tout faire pour donner le même statut au quartier de la gare qu'aux autres. D'ailleurs, on en reparlera peut-être tout à l'heure, un bar s'était fait remarquer ; il est fermé. On a mis du temps parce que l'on est en France et que l'on marche sur la tête, mais l'on y arrive, on ne lâche pas.

Voilà le pôle échanges multimodal. Puis vous avez la fameuse piscine en mer qui est un grand succès. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les gens, c'est France 3.

[Diffusion reportage de France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur du 29 juillet 2024.]

Cette piscine en mer, là aussi, a dépassé nos espérances parce que c'était quelque chose de plutôt innovant, en tous les cas sur la Côte d'Azur. Cela fonctionne très bien, les gens sont heureux, vous l'avez vu et entendu. L'année prochaine, je demanderai à l'État – là aussi, c'est un combat – qu'au lieu de me donner que des lignes de 25 mètres, on puisse nous donner 50 mètres, mais c'est un combat. On essaiera d'obtenir deux lignes d'eau, voire trois ou quatre de 50 mètres et, bien sûr, on conservera tout cet espace ouvert aux familles, aux enfants et aux nageurs qui ne sont pas des compétiteurs, mais des nageurs de loisir.

On arrive à un sujet pour lequel j'ai eu un e-mail : la sécurité. M. Perez m'a envoyé un e-mail le 27 septembre : il souhaite inscrire la question de la lutte contre les dealers à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. J'ai également reçu un e-mail de Mme Hartmann du 6 octobre 2024 qui voudrait connaître les effectifs de la PM, le nombre de véhicules et de caméras.

Donc je réponds tout de suite à Mme Hartmann avant que l'on en arrive à la kalachnikov. La PM dispose de 15 véhicules, 9 véhicules automobiles, 6 motos et 4 vélos électriques. La commune compte en plus 260 caméras sur la voie publique.

Voilà pourquoi je m'arrêterai, moi aussi, sur la sécurité et j'ai donc demandé à Monsieur le Commissaire de police, qui l'a accepté, de venir, le chef de la police municipale également et

M. Dudeck, ASVP. Si vous voulez bien vous lever et venir là parce qu'il y aura, sans doute, un échange avec les membres du Conseil municipal sur ce qui s'est passé à Cagnes.

Je voulais faire passer un double message, chers collègues. Le premier message est de dire que ce qui s'est passé à Cagnes, avec cette attaque à la kalachnikov, est inadmissible ! Je ne sais pas comment je dois vous le dire ; je ne l'accepte pas, je ne le comprends pas, je ne l'admets pas !

On en est, aujourd'hui, à trouver des choses étranges. Je ne sais pas si vous avez vu dans notre quotidien local : maintenant, on trouve des armes de guerre dans les toilettes. Vous savez où vous devez aller, si vous voulez une kalachnikov, Monsieur Perez, dans les toilettes.

Vous avez aujourd'hui, en France, des attaques non seulement à Pérois, mais aussi à Saint-Péray, dans des villages : des enfants de 14 ans tuent des adultes ; des tueurs à gages à 14 ans. Quand j'ai vu l'article, je me suis dit : mais je lis bien ? J'ai vérifié ce n'est pas à Bogota, en Colombie, c'est à Marseille, c'est en France.

En France aujourd'hui, vous avez ce genre de choses. Dans les campagnes, nos collègues maires de village se plaignent, eux aussi, de la même dérive – je l'appelle la dérive complète. C'est d'ailleurs pour cela que je mets un point d'honneur à tout mettre... Et je vous remercie de votre courrier, Monsieur Perez, qui constate en effet que la ville essaie d'être une ville dans laquelle on a une sécurité la plus élevée possible. Merci, mais en même temps, on peut avoir une attaque à la kalachnikov ici.

Cette attaque à la kalachnikov a fait que j'ai réagi : action, réaction. Avant de donner la parole sur les circonstances de cette attaque, je voulais aussi vous dire que j'ai saisi le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice, et vous avez vu que le ministre de l'Intérieur dit qu'il faut non seulement de la police, mais il faut également un réarmement législatif. C'est-à-dire que si nous n'avons pas les bonnes lois pour lutter contre les voyous, on perdra la guerre, et la guerre est ouverte aujourd'hui.

Quand vous voyez ce qui s'est passé en Belgique – ce n'est pas très loin –, quand vous voyez ce qui s'est passé en Hollande où l'on est désormais obligé, dans ces pays qui étaient très ouverts, très libres, de protéger le chef de l'État, le roi, la reine parce qu'ils sont susceptibles d'être enlevés par les narcotrafiquants. On en est là en Europe !

Alors vous regardez autour de vous qui fait quoi. Pour moi, on est tout à fait insuffisant. Vous le savez comme moi, cela fait des années que je réclame davantage de mesures, de sanctions appropriées. Quand je dis « sanctions appropriées », je sais ce que je dis. Je n'ai pas besoin d'une énième loi.

Pour avoir été juge assesseur au tribunal pour enfants pendant plus de dix ans, l'ordonnance de 1945 qui fixe le cadre légal pour intervenir sur les jeunes mineurs en est à sa 20^{ème} – écoutez bien, chers collègues – loi nouvelle. Résultat des courses : maintenant, au bout de 20 lois, les enfants de 14 ans tuent les gens. Si c'est cela le résultat, c'est nul !

Donc je regarde ce que font certains, pas très loin de chez nous, en Italie. Ils se sont aperçus que pour lutter contre la mafia, il leur fallait des repentis, nous aussi. Sauf que chez nous, cela ne fonctionne pas parce que l'on a fait une telle usine à gaz que l'on n'y arrive pas. Les Italiens ont trouvé le système, ils font du repentis et cela fonctionne chez eux ; ils ont récupéré des centaines d'hectares de biens mal acquis qui sont très efficaces finalement. Donc on sait faire, y compris dans une démocratie européenne. On sait faire si l'on en a la volonté.

Notre problème, selon moi – c'est pour cela que je me bats depuis que je suis élu sur la sécurité –, est un problème de volonté politique. Si vous avez la volonté, vous ferez ce que l'on est quasiment les seuls dans le département à faire, et c'était bien avant la kalachnikov : le rappel à l'ordre, l'arrêté couvre-feu, le passeport citoyen. Qui fait cela ? Quelle est la commune des Alpes-Maritimes qui a ces trois dispositifs qui fonctionnent ? C'est cet ensemble-là.

Quand on ouvre un parc, chez nous, on met un panneau et l'on vous dit : ça, on peut et ça, on ne peut pas. C'est simple, c'est clair, c'est lisible. Après, vous faites ce que vous voulez, mais si vous transgressez la règle, il vous arrivera quelque chose.

On est à des années-lumière – je répète : à des années-lumière – des moyens de la Principauté de Monaco, mais la philosophie est la même. Avec des moyens ridicules à côté, les nôtres, des moyens limités – j'ai donné les chiffres tout à l'heure –, la philosophie est la même : on ne laisse rien passer ! Tolérance zéro avec ce que l'on peut faire en France aujourd'hui.

Je réclame, moi aussi, un changement législatif profond avec une volonté politique profonde si vous voulez que l'on combatte. Pourquoi dis-je cela ? Parce que d'un côté, j'ai le changement climatique qui ne s'améliore guère ; l'ONU nous dit que l'on va dans le mur. Et de l'autre côté, j'ai une alerte rouge avec les juges du tribunal de Marseille qui disent : « On est en train de perdre la bataille. »

Ils la perdront peut-être à Marseille, mais ce que je vous demande tous, majorité, opposition et le public qui est là, c'est de nous serrer les coudes et faire en sorte qu'à Cagnes, on soit peut-être un peu rigoureux – un peu plus que la moyenne, c'est sûr. Éventuellement, cela peut vous enquiquiner, les uns et les autres, c'est vrai, mais en même temps, je préfère cela que le laxisme et la panique aujourd'hui.

Voilà ma philosophie. Tant que je serai maire de Cagnes, on continuera comme cela, même si les gens prennent des PV, même si les gens trouvent que je suis trop rigoureux. Vu la situation de mon pays, je préfère être un peu plus rigoureux qu'un peu moins.

La deuxième chose, c'est que je leur ai demandé de venir et je remercie encore une fois, Monsieur le Commissaire, de s'être déplacé en personne. On a besoin de cette unité, on a besoin de travailler ensemble : forces de police nationale et municipale. Je vais lui donner la parole pour qu'il nous explique un peu, mais je voulais lui rendre hommage publiquement avec le chef de la police et M. Dudeck, ASVP.

Pourquoi ? Parce que si nous avions le temps, je vous relirais le rapport qui a été fait. Que s'est-il passé quand il y a eu cette attaque ? Grâce à nos caméras, nous avons pu immédiatement informer la police nationale que c'était une voiture de ce type, on savait quand elle était rentrée dans Cagnes, où elle était passée, à l'heure, à la minute, à la seconde près. Le rapport est là ; je le tiens à disposition des membres du Conseil s'ils le veulent.

La police est arrivée derrière, a pris tous les relevés possibles, on a communiqué et là, on apprend, par la police nationale cette fois-ci, qu'une voiture est en feu du côté de Vallauris. En donnant toutes les indications, la BAC intervient – vous allez nous l'expliquer. Quelquefois, le hasard, c'est le Dieu des policiers aussi : les policiers de Vallauris, les policiers nationaux étaient là et ils ont pu interpellé.

À Cagnes, vous faites quelque chose d'inadmissible, mais l'on « mettra le paquet » au moins pour vous arrêter.

Monsieur le Commissaire, au nom de tout le Conseil municipal – j'en suis sûr, unanime là-dessus –, félicitations parce que grâce à vous, à la police municipale et à M. Dudeck, qui a tout relevé, seconde par seconde, on a donné à la police nationale tous les éléments. C'est grâce à cette poursuite par caméras interposées, par les hommes sur le terrain et ce partenariat ensemble que l'on a réussi à interpellé. Ces hommes ont tiré, ils sont tous en prison. On essaie de ne rien laisser passer.

Mon sentiment, c'est que c'est une attaque inadmissible. J'ai reçu une réponse, Monsieur le Commissaire et vous tous, aujourd'hui même du ministre de l'Intérieur qui me dit qu'il prend en considération ma demande [c'est le moins qu'il puisse faire] et qu'il va voir avec le préfet ce qu'il peut faire. Très bien, on va voir, mais en tout état de cause, j'ai compris : ne comptons que sur nous-mêmes !

J'ai besoin d'unité, j'ai besoin de travail en commun et action-réaction. Non seulement je remercie la police municipale et l'ASVP qui a fait ce travail, mais je vous annonce qu'en attendant les renforts qui arriveront peut-être un jour, je décide d'augmenter le nombre de policiers municipaux à Cagnes-sur-Mer.

[Applaudissements.]

M. PEREZ.- [Hors micro] *Cela fait 20 ans qu'on vous le demande.*

M. CONSTANT.- [Hors micro] *Tout vient à qui sait attendre.*

M. LE MAIRE.- *Monsieur le Commissaire, si vous pouvez évoquer, de votre côté... Merci de votre présence qui marque, encore une fois, la volonté de la commune et de l'État, à travers le commissaire, de travailler main dans la main.*

M. LAROZE.- *Monsieur le Maire, merci pour votre invitation. Mesdames, Messieurs, Bonjour.*

Je reviens, avec M. Defachelle, d'un incident assez grave qui s'est passé au chemin du Val de Cagne, entre deux véhicules ; on en sort juste. Tout cela pour vous dire qu'en effet, on est dans un état de coopération qui fonctionne très bien. Il fallait que l'on soit là-bas, sur place, parce qu'il y avait des tensions et en arrivant très rapidement, à la fois la police municipale et nationale, on a réussi à calmer ces tensions et l'on a évité le pire.

Cette collaboration existe, elle fonctionne très bien. Le rôle du CSU, je pense, n'est plus à prouver. Je ne pense pas qu'ici, à Cagnes-sur-Mer, ou dans le Sud en règle générale, des personnes doutent de l'importance des vidéos. Je vais quand même vous donner quelques exemples pour vous montrer à quel point ces vidéos et l'action du CSU ont permis, tout simplement, d'interpeller les personnes.

Si vous me permettez, Monsieur le Maire, j'aimerais faire un petit point sur l'état de la police nationale à Cagnes-sur-Mer, pour information pour tout le monde. On a environ 130 effectifs au commissariat de Cagnes-sur-Mer qui se répartissent sur une circonscription qui couvre à la fois Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer. On a un petit commissariat à Saint-Laurent-du-Var où l'on a une partie des 130 effectifs.

En règle générale, c'est à peu près partout la même chose dans les commissariats, les effectifs se répartissent entre ce que l'on appelle la voie publique, c'est-à-dire les effectifs qui iront dehors faire de la visibilité, intervenir sur les appels 17, faire des contrôles routiers, etc. Et l'autre entité, c'est plutôt l'investigation. Ce sont, en règle générale, des effectifs que vous ne voyez pas, qui travaillent plutôt dans les bureaux et qui s'occupent évidemment de toute la procédure pénale.

En termes de chiffres de la délinquance, j'ai regardé, je ne suis arrivé qu'en juillet, mais j'ai quand même fait un comparatif sur ces dix derniers mois par rapport à 2023, de janvier à septembre : on a des chiffres qui restent stables. On a quelques événements dont je vais vous parler, qui sont des événements graves, mais en règle générale, les chiffres de la délinquance, les atteintes aux biens et aux personnes restent stables.

Il faut savoir qu'une partie de nos ressources sont prises par tout ce qui est violences intrafamiliales qui est un vrai phénomène qui est national, et pas seulement à Cagnes-sur-Mer ; cela nous prend une bonne partie de nos ressources. Ce sont des procédures qui prennent beaucoup de temps et pour lesquelles vous ne voyez pas la police. On n'est pas visible, on ne fait parfois pas de contrôles routiers parce que l'on a des effectifs sur ces affaires.

Pour revenir sur la fusillade : le 26 septembre à 22 h 40, la BAC de Cagnes-sur-Mer est appelée sur ce qui semblerait être deux individus allongés à terre qui ont été victimes de coups de feu, au niveau de la rue Pasqualini, devant le Ô'Royal.

Les effectifs arrivent en trois minutes sur place et, tout de suite, prennent toutes les informations nécessaires : les identités des différents témoins, la gravité des blessures – il faut savoir que les sapeurs-pompiers étaient aussi sur place – et ils prennent attache avec le centre de supervision urbain pour essayer d'obtenir des informations sur les véhicules qui étaient aux alentours.

On a eu une réponse très rapide : le centre nous a très rapidement dit quels types de véhicules étaient là, les plaques d'immatriculation, le nombre d'individus, etc. Cela a permis à notre BAC de communiquer ces informations à tout le département, au niveau de la police nationale. On a un système radio qui permet, lorsque vous donnez un message à la radio, d'être entendu de Cagnes jusqu'à Menton.

Le message a été entendu à Vallauris et la BAC de Vallauris, en même temps, se rend compte qu'il y a un véhicule en feu et donc ils vont se rapprocher et là, devant le véhicule, un autre véhicule circule très rapidement et ils décident de le prendre en chasse. Je vous passe les détails, mais ils arrivent à interpellier les individus à l'intérieur : quatre individus sont interpellés ; ils étaient liés à l'attaque qui avait eu lieu rue Pasqualini. C'est très rare d'interpeller, en quelques dizaines de minutes, quatre individus auteurs de violences en réunion ainsi.

Les effectifs d'Antibes ont été félicités, ils ont très bien agi. Mais cela montre également qu'il y a vraiment une importance à communiquer entre la police nationale, le centre de vidéos urbain et la police municipale parce que l'on est complémentaire : la police municipale permet de nous soulager en termes de présence publique. Il y a des actions que la police municipale ne peut pas faire, les investigations par exemple, et c'est la police nationale qui prend la grosse part du gâteau sur l'investigation.

Concernant cette affaire, elle est encore en cours ; il y a une commission rogatoire donc je ne peux pas trop en dire. On n'a pas forcément les circonstances à ce stade, du moins les motifs de cette fusillade. C'est quelque chose de très spécial pour Cagnes-sur-Mer, je l'entends bien. Le snack Ô'Royal a été fermé dans la foulée (fermeture administrative temporaire).

Plus récemment, le 1^{er} novembre, vous avez eu une rixe ou du moins une attaque au couteau au niveau du Cours Béal à 20 h 50. On est appelé sur place, on se rend compte qu'une personne est blessée et a reçu un coup de couteau. Cela a été très confus et l'on a eu beaucoup de difficultés à trouver des témoins ; d'ailleurs, on n'en a pas trouvé réellement. La victime était encore hospitalisée jusqu'à récemment et l'on essaie de comprendre ce qui s'est passé.

C'est une affaire plutôt compliquée ; comme je vous le disais, il y a peu d'éléments. Évidemment, on est toujours en lien avec la vidéo pour trouver un maximum d'éléments, mais l'on n'a pas toujours la caméra au bon endroit, avec le bon angle et surtout avec la luminosité qu'il faut. C'est encore en cours.

La conclusion de ces événements, c'est plutôt de vous dire que la coopération police municipale et nationale est essentielle dans le sens où, au niveau de la police nationale, il nous faut des bras supplémentaires, des effectifs supplémentaires pour pouvoir couvrir tout le champ que l'on a à couvrir. Les caméras, je ne vais pas vous en reparler, c'est très important.

Dans tous les cas, avec ces différents événements, et je pense que cela répond à la question sur la stratégie anti-stupéfiants, il y a évidemment un plan qui est en préparation au gouvernement, mais au niveau local, voici la stratégie que j'ai mise en place.

Tout d'abord, il ne faut surtout pas oublier le rôle des enquêtes. Le temps judiciaire est un peu long, mais il permet, grâce à des surveillances, à des filatures, à tout un tas de techniques de trouver des informations qui peuvent permettre de mettre les gens en prison ; il ne faut pas l'oublier. Parfois, on demande des actions de visibilité type « Place nette » directement, mais ce sont souvent des solutions de court terme. Il en faut, il faut savoir manier les deux.

Donc les enquêtes, le travail partenarial ; on a mis en place un groupe de partenariats opérationnels. C'est quelque chose que l'on faisait depuis un petit moment sur le secteur de Pasqualini et de Maréchal Juin. Le but de ce groupe de partenariats opérationnels est de mettre autour de la table les bailleurs sociaux, la police, les services de la mairie, les commerces pour faire remonter toutes les problématiques qu'il peut y avoir dans le quartier.

Il y a des problématiques qui ne sont pas liées à la sécurité et pour lesquelles on ne peut rien, mais ce n'est pas grave : le fait d'avoir une table commune permet justement d'avoir les bons services qui répondent aux questions qui se posent.

À la suite de ces groupes de partenariats opérationnels, qui consistent en des réunions que l'on conduit chaque mois, on met en place des opérations pour tout ce qui concerne la sécurité dans le quartier de Maréchal Juin et de Pasqualini. Ce matin encore, vous aviez un contrôle routier dans la rue Pasqualini, bien que maintenant, avec les travaux rue Pasqualini, il y a un peu moins de passage, mais il ne faut pas baisser notre garde.

Un autre pan de ce que l'on fait, ce sont les contrôles de commerces. Beaucoup de contrôles de commerces ont été faits à Pasqualini et Maréchal Juin. Ce sont des contrôles de commerces dits administratifs : on vérifie que toutes les règles relatives au commerce sont respectées et l'on prend avec nous pour cela les services de l'État tels que l'URSSAF, les douanes pour nous aider à contrôler les bonnes choses. C'est quelque chose que l'on fait chaque mois. Je ne peux pas vous dire le nombre de commerces qui ont été contrôlés depuis le début de l'année, mais ce sont plusieurs dizaines, donc cela fait beaucoup de commerces contrôlés à Cagnes-sur-Mer.

Vous seriez parfois surpris de voir que certains commerces qui paraissent bien, qui ont une bonne affiche, ne sont pas forcément les plus réglementaires, du moins ce ne sont pas forcément ceux qui portent le plus d'attention à la réglementation et notamment à l'hygiène. Ça, c'est une autre histoire.

Évidemment, je fais en sorte de donner des consignes de sécurisation à mes effectifs. Pour tout vous dire, je veux absolument qu'à Cagnes-sur-Mer on se concentre sur le secteur entre les Canebiers et le parc des Canebiers, donc Cours Béal, les Canebiers, le parc de la Villette avec notamment des groupes de jeunes qui viennent un peu déranger l'ordre public en produisant des nuisances sonores et autres. C'est quelque chose que l'on fait. J'étais moi-même sur place le 31, on a harcelé un des groupes et l'on continuera à le faire. Le but est vraiment de faire en sorte de les verbaliser chaque fois que l'on établit qu'il y a eu des nuisances sonores. Ça, c'est un peu pour vous parler de ma stratégie.

Monsieur le Maire, si vous me permettez, je voulais terminer ma présentation en vous présentant un autre problème. Celui-ci, à mon sens, ne peut pas être géré uniquement par la police. C'est un problème que l'on a depuis plusieurs vendredis avec la salle de prière rue Modigliani : des personnes sortent une quinzaine de minutes pour faire la prière sur le trottoir. Je ne peux pas dire que ce soient des fidèles véhéments ou difficiles à gérer. Ils sortent simplement pour faire la prière 15 minutes puis rentrent dans la salle de prière.

J'ai envoyé des effectifs à plusieurs reprises, on l'a également fait cet été. Cela s'était arrêté quelques semaines et cela a repris. J'ai pris contact avec la communauté, j'ai regardé la salle dont il disposait et il y a, en effet, un gros problème de place : la salle n'est pas adaptée pour le nombre de fidèles. Il y en a beaucoup et quand je vous dis qu'elle n'est pas adaptée, ce n'est pas plus ou moins cinq personnes, c'est vraiment plusieurs dizaines, voire peut-être une centaine de personnes ; il manquerait de la place. Mon rôle est de vous apporter ce message.

On continuera tout de même chaque vendredi, par prévention, à éviter que les personnes viennent prier sur le trottoir parce que cela représente une gêne à la circulation. En termes, d'ordre public, on ne peut pas laisser passer. Mais on a un dilemme parce que l'on ne peut pas forcément refouler les gens dans la salle de prière, pour des raisons de sécurité.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions. Sachez que de notre côté, on a un niveau de coopération qui est bon. On a vraiment pour but d'empêcher tout trouble à l'ordre public à Cagnes et à Saint-Laurent, mais cela ne vous concerne pas. Évidemment, on ne peut pas le faire tout seul, on a également besoin de votre aide. On a besoin de signalements ; tous les signalements que je reçois, je les fais passer à la police municipale et nous essayons d'œuvrer ensemble pour avoir un état de l'ordre public satisfaisant à Cagnes-sur-Mer.

Je vous remercie.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE. - Monsieur le Commissaire de police, vous avez dit quelque chose qui est essentiel dans notre esprit, c'est ce travail en partenariat. Chacun a des compétences bien précises et des

limites également, mais vous travaillez, et c'est un plus pour la commune de Cagnes-sur-Mer, incontestablement ensemble.

Je reviens un instant, chers collègues, sur ce que l'ASVP, M. Dudeck, a écrit, en faisant son rapport. Il a dit :

« On a reçu un appel, des coups de feu ont été tirés dans le kebab de la rue Pasqualini. Prenons la caméra CV 70, constatons un attroupement devant le snack avec une personne au sol. Toujours en ligne avec la police, nous faisons une relecture caméra de ce qu'il vient de se produire. Constatons un véhicule gris Peugeot 206 qui prend la fuite, on le constate par la caméra CV 70.

Avec la caméra CN 2, nous constatons que le passager de la 206 est descendu, porteur d'une arme longue type AK 47, à 22:32. L'individu est vêtu de noir, capuché, possiblement cagoulé. Il entre dans le snack à 22:31:50 et repart à 22:32:04. Le véhicule emprunte l'avenue de la gare en direction de Villeneuve-Loubet. Information transmise en direct.

Après recherche, le véhicule est immatriculé DA-023-PZ, transmettons ces informations à la police nationale. Il est sorti de la commune en direction de Villeneuve-Loubet à 22 :33. »

C'est là que la police nationale prend le relais et informe qu'un véhicule en train de brûler a été signalé sur la commune de Vallauris où la BAC de Vallauris intervient et va interpellé.

On aurait préféré ne pas avoir d'attaque à la kalachnikov à Cagnes, mais la volonté qui anime la police nationale, la police municipale, le personnel qui travaille là-bas, c'est de les coincer, on les a coincés.

J'espère que, lorsque ce dossier arrivera devant la justice... Ouvrir le feu dans une ville et essayer de tuer des gens est quelque chose qui devrait se payer très cher. Voilà ce que je pense profondément. En tous les cas, on continuera à agir dans ce domaine.

Vous attirez maintenant notre attention, Monsieur le Commissaire, et déjà la police municipale m'avait informé de ces prières de rue dans la rue Modigliani. Des voisins nous ont saisis parce qu'ils sont au-dessus et ils ont vu également. On va demander à notre honorable correspondant avec la communauté musulmane, Mme Hartmann, de bien vouloir nous dire ce qu'elle compte faire dans ce domaine puisqu'elle a, semble-t-il, des compétences particulières. Mais il est clair que je ne suis pas favorable aux prières dans la rue.

J'entends ce que vous dites, Monsieur le Commissaire : finalement, la salle est trop petite donc il faut que les musulmans trouvent une salle plus grande, c'est tout. On les aidera, Madame Hartmann, à trouver une salle plus grande, mais je ne veux pas de prières dans les rues à Cagnes-sur-Mer.

On est en république et la République française accepte tous les cultes, y compris ceux qui n'ont pas de culte. Très bien, c'est cela la république, mais chacun se doit de respecter les règles de vie en société.

Je prendrai contact avec la communauté musulmane et l'on essaiera, Monsieur le Commissaire, la communauté, Mme Hartmann et moi, de faire en sorte que les musulmans aient une salle de prière tout simplement, comme les autres. J'ai une salle de prière pour les musulmans qui, maintenant, est trop petite. J'ai plusieurs salles de prière pour les catholiques, dont je fais partie – ça va, elles sont suffisamment grandes –, j'ai des salles de prière pour les protestants, j'ai une synagogue pour les juifs et j'ai même une salle de prière pour les Bahaïe. C'est une religion syncrétique qui mélange un peu toutes les religions, qui est d'origine iranienne et honnêtement, les Bahaïe d'ici sont les citoyens les plus doux, les plus calmes, les plus paisibles que je n'ai jamais vus ; voilà une autre religion. Et si l'on avait les bouddhistes, on aurait les bouddhistes. Pourquoi pas les shintoïstes si l'on avait des Japonais ?

À Cagnes, tout le monde doit pouvoir pratiquer sa religion. Vous attirez notre attention. M. Defachelle a fait de même, les riverains de Modigliani ont fait de même. J'ai compris, on va essayer de trouver, on va voir. Quelqu'un a-t-il une idée d'une grande salle où l'on pourrait... ?

Monsieur Perez, peut-être.

M. PEREZ.- [Hors micro] *Il y a trois salles de religion musulmane à Cagnes-sur-Mer, il n'y en a pas une, mais trois.*

M. LE MAIRE.- *Vous me l'apprenez, il y en a deux autres de plus.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Réfléchissez et vous verrez.*

M. LE MAIRE.- *Il y en a peut-être trois. J'en connaissais une, mais maintenant, j'en ai trois.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *La salle de la rue Modigliani avait une astreinte parce qu'elle était non conforme à l'époque. Est-elle en conformité maintenant ?*

M. LE MAIRE.- *Non.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Et on laisse faire. Vous en êtes responsable.*

M. LE MAIRE.- *Je suis responsable de tout.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Si jamais il y avait le feu dans cette salle et qu'il y avait des morts, vous seriez responsable. Elle est en non-conformité, cette salle.*

M. LE MAIRE.- *N'allez pas mettre le feu, Monsieur Perez. Mais vous allez m'aider à trouver une solution.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *On va faire une cagnotte.*

M. LE MAIRE.- *Monsieur le conseiller municipal, qui participait à l'intérêt général de la ville, on vous dit que la salle est trop petite, vous me le confirmez, très bien. À partir de là, il faut trouver une salle plus grande.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Les musulmans n'ont qu'à trouver une salle plus grande, ce n'est pas à nous de nous en occuper.*

Quant à M. Songy qui accepte les prières de rue parce que la salle est trop petite...

M. SONGY.- *Non, vous avez dit, vous avez réagi... Pardon, Monsieur Perez, vous avez réagi...*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Laissez-moi parler !*

M. SONGY.- *...à ce que disait Monsieur le Commissaire, en disant : « Il y a trop de fidèles ». J'ai dit : « Ils ont le droit de prier ». Je n'ai pas dit qu'ils avaient le droit de prier dans la rue. Ils ont droit d'être fidèles.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Vous avez dit que si la salle était trop petite, ils pouvaient sortir. Vous avez une grande maison, prenez-les chez vous !*

[Rires.]

M. SONGY.- *On alternera, une semaine sur deux, si vous voulez.*

[Rires.]

M. LE MAIRE.- *Monsieur Perez, je reconnais votre générosité naturelle. Voilà, une semaine sur deux, en alternance. En tous les cas, je retiens ce que vous avez dit : il faut trouver une solution.*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Bien sûr qu'il faut trouver une solution.*

M. LE MAIRE.- *Sinon on va se faire taper sur les doigts par tout le monde. Si vous m'aidez, on va la trouver. Voulez-vous m'aider ?*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Peut-on parler ?*

M. LE MAIRE.- *Oui, vous pouvez parler, allez-y. Appuyez !*

M. PEREZ.- [Hors micro] *Le micro ne marche pas, sabotage ! [Rires.]*

Monsieur Songy, je vous dispense de vos réflexions.

M. LE MAIRE. - C'est bon ? Vous y arrivez là.

M. PEREZ. - Ça y est, c'est bon.

Dans l'e-mail que je vous ai envoyé, vous avez omis, je pense que c'est involontaire, une phrase qui est très importante pour nous : « La violence des gangs des quartiers nord de Marseille s'est d'abord étendue à Nice, en particulier dans le quartier des Moulins où le cocktail drogue et immigration clandestine fait peser un climat insupportable pour les habitants. Et la voici qui surgit à Cagnes-sur-Mer ».

Donc on a oublié de parler de la fameuse immigration clandestine qui est responsable de beaucoup de maux.

M. LE MAIRE. - C'est bon ? Monsieur Perez, là-dessus, on peut se retrouver, sans problème, tout le monde le sait.

M. PEREZ. - [Hors micro] Tout le monde le dit.

M. LE MAIRE. - Tout le monde le dit et le sait parce que l'on a des frontières en passoire. Dans certains pays, vous ne rentrez pas facilement, mais chez nous, on rentre facilement. C'est pour cela que, lorsque le ministre de l'Intérieur dit « un réarmement législatif », il faut que l'on se donne les moyens ; nous, citoyens normaux.

J'ai toujours été de ce côté-là en faveur de la politique, peut-être pas bien mise en application, mais au moins annoncée, de Nicolas Sarkozy qui disait : « une immigration choisie ». On est tous d'accord : une immigration zéro, ce n'est pas possible, on le sait et notre économie a besoin d'un minimum d'immigration. Mais l'on a aussi des millions de chômeurs. On peut penser que l'on pourrait peut-être inviter un certain nombre de chômeurs à travailler, mais vous le savez, en France – c'est tombé récemment –, le nombre d'heures travaillées par travailleur français est l'un des plus faibles d'Europe. Et après, on a une productivité qui, comme par hasard, diminue.

Si l'on en a la volonté politique, on peut faire des choses ; ça, c'est mon avis personnel. Ici, vous avez quelqu'un (c'est moi) qui a une volonté politique de faire un certain nombre de choses avec les moyens des maires aujourd'hui en France. C'est pour cela que je réclame que l'on nous donne davantage de pouvoir.

Prenez quelque chose de stupide et de simple, je vais prendre un exemple que j'ai demandé à M. Darmanin, ministre de l'Intérieur, que je connaissais. Je lui avais dit : « Monsieur le Ministre de l'Intérieur, j'ai une solution pour les trottinettes qui nous passent sous le nez à 20 km/h sur le trottoir, qui sont dangereuses. Je vais vous faire gagner un peu d'argent à vous, l'État. » Alors il me regarde et il me dit : « C'est quoi ? » J'ai dit : on immatricule les trottinettes.

Quand on immatricule une trottinette, je suis sûr que l'État prendra une taxe, mais ce n'est pas ce qui coûtera très cher par rapport à la trottinette. Le trottinettiste aura droit d'immatriculer, mais après, la police nationale (ou la police municipale) n'a pas besoin de faire un parcours d'obstacles : quand le monsieur passera à grande vitesse et que l'on ne pourra pas le suivre, ni en voiture ni à pied, les 260 caméras enregistreront et on lui enverra la note une première fois. Voilà ce que j'ai proposé au ministre.

Ensuite, si ce monsieur, on le revoit une deuxième fois, on lui confisque la trottinette pendant 15 jours ou un mois. Vous donnez cela aux maires. Et la troisième fois, terminé, il n'y a plus de trottinette : « Monsieur, on la prend et on la vend aux enchères ». Eh bien, il ne peut pas le faire, il n'a pas le droit, la France ne le permet pas !

Moi, ce que j'ai dit, c'est que l'on n'a pas besoin de sortir de Polytechnique, ni de Sciences Po, d'ailleurs, on peut nous donner à nous, les maires... tous les maires réclament de petits pouvoirs ; ce sont de petites choses, pas de grandes choses, mais vous faites passer des messages.

Pourquoi Cagnes est-elle l'une des villes qui restent les plus sûres de France ? Vous avez vu le classement, encore une fois. Elle reste une des villes les plus sûres, j'en suis persuadé, parce qu'à Cagnes, on annonce depuis que l'on est tous les deux élus, c'est-à-dire depuis quelques années, la

même chose : tu respecteras ton prochain, tu respecteras les règles et tu respecteras les biens. Sinon, on essaiera de te coincer et l'on y arrive.

M. PEREZ.- [Hors micro] Me permettez-vous une grossièreté ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. PEREZ.- En France, il manque une usine de « paires de cou..... », tout simplement !

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas comment on peut écrire cela, mais l'on a compris le message. [Rires.]

Mme Hartmann demande la parole ; M. Touzeau-Menoni l'a demandé avant.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Je suis galant, comme toujours. Vas-y, Karin.

Mme HARTMANN.- Merci, Philippe.

Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Tout à l'heure, vous avez donné des chiffres que je vous avais demandés, mais ce ne sont que des véhicules, des motos et vélos. Les effectifs de policiers municipaux sur le terrain, j'aimerais bien les avoir ; je ne cherche pas à avoir l'administratif, mais sur le terrain.

M. LE MAIRE.- J'ai 35 policiers qui tournent.

Mme HARTMANN.- Je vous ai aussi demandé le nombre de policiers municipaux.

M. LE MAIRE.- 35, je confirme.

Mme HARTMANN.- 35 sur le terrain, c'est cela ?

M. LE MAIRE.- Pour monter à 40. On engage plusieurs millions d'euros avec 40. On embauchera pour 30 à 40 ans, a priori. Vous prenez le salaire annuel, vous multipliez par 40 et vous voyez l'investissement, mais on le fait, voilà. Normalement, cela ne devrait pas être Louis Nègre qui embauche les policiers, c'est M. Laroze, le commissaire. Normalement, dans ma tête de citoyen lambda, on n'a pas besoin d'une police municipale. Je souhaiterais que la police nationale ait les effectifs, les moyens pour que le pouvoir de police ait un pouvoir régalien par excellence.

On comble les vides parce que lui-même n'a pas tous ses effectifs, mais ce n'est pas bon parce que vous payez des impôts au niveau national, vous payez des impôts au niveau local et l'on fait deux polices.

Mme HARTMANN.- J'ai une question pour Monsieur le Commissaire : comptez-vous faire venir des renforts de CRS sur la commune de Cagnes-sur-Mer ?

M. LAROZE.- On a la possibilité de faire venir des renforts de CRS. On peut le justifier de deux manières : pour un service d'ordre par rapport à un événement important (par exemple, le Tour de France ou quelque chose comme cela) ou par rapport à une opération spéciale du type « Place nette ».

À ce stade, je ne prévois pas faire des « Place nette » à Cagnes-sur-Mer. Je trouve que ce n'est pas adapté. Chaque quatre ou cinq semaines, je couvre aussi toute la zone, en tant que commissaire, de Cagnes jusqu'à Saint-Laurent-du-Var. J'ai un petit point de comparaison par rapport aux autres circonscriptions et je vois que Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var, surtout Cagnes-sur-Mer, restent tout de même très modérées en termes de délinquance donc cela ne serait pas justifié de faire une opération « Place nette ».

Lorsque je veux faire des contrôles pour vraiment montrer de la visibilité, lorsque je veux faire des opérations anti-drogues, mais à plus petite échelle, il peut m'arriver de demander des renforts. Je demanderai plutôt des renforts au niveau départemental, pas au niveau de la CRS, parce qu'il y a toujours une petite réserve départementale qui permet de nous aider avec quelques équipages. Et cela, je le fais de temps en temps.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Touzeau.

M. TOUZEAU-MENONI.- Monsieur Laroze, Monsieur Defachelle, merci d'être venus. Je note, tout d'abord, qu'enfin l'opposition est entendue sur l'augmentation des effectifs. Je le demande à chaque budget, il était temps, même si cela ne va pas nous coûter très cher puisque nous financerons ces emplois avec les heures supplémentaires qui sont payées. Donc je ne vois pas de trop gros efforts.

J'ai deux questions : la première, c'est par rapport à ce que vous avez évoqué, vous venez tous les deux d'une scène où il y a eu un accident plus que sérieux au Val de Cagne. Vous avez, dans les éléments de langage, parlé de « situation tendue ». Dois-je comprendre que ce sont les gens du voyage ?

M. LAROZE.- Oui.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je vous le dis, vous le savez : est-ce que ce n'était pas, encore une fois, un excès de vitesse d'un jeune qui a percuté un camion-plateau de la société SARDO et les deux sont à l'hôpital, et l'un moins bien que l'autre. Avez-vous prévu de mettre en place de nouveaux contrôles de vitesse ? Puisque les réactions que l'on a ce soir sur les réseaux sociaux, c'est que les familles demandent plus de sécurité par rapport à cela.

M. LAROZE.- Votre question est légitime. Je ne fais pas de langue de bois, je n'ai aucun élément sur les circonstances. Pour déterminer si c'est un excès de vitesse, de l'alcoolémie ou l'utilisation de stupéfiants, des prélèvements ont été faits ; il faut que l'on attende, on n'a pas d'éléments. Je ne peux pas vous dire quelles étaient les circonstances.

Toujours est-il que le sens commun veut lorsque l'on est sur cette rue... lorsque l'on y va la première fois, on se rend bien compte que les conditions de circulation sont difficiles : des poids lourds passent, on a de la vitesse et en effet, la sécurité de cette route est vraiment un des points qui m'ont été exposés dès que je suis arrivé ici.

Pour tout vous dire, lorsque je donne des consignes de contrôles routiers – il ne faut pas que je vous donne toutes les consignes [Rires] –, cela fait partie des endroits où je fais des contrôles et la police municipale – je parle sous le contrôle de M. Defachelle –, y fait également des contrôles.

Mais au vu de ce qui s'est passé, la première consigne que je vais passer, c'est de renforcer les contrôles sur place, il y a des contrôles de vitesse à faire. Il y a des contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants à faire, mais aussi, il ne faut pas oublier que l'on fait également des contrôles embarqués, en civil, qui sont très efficaces parce que cela permet de ne pas se faire repérer. Vous savez que dès que l'on fait un contrôle maintenant, en cinq minutes on est sur Waze donc les gens font attention.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Les riverains vous repèrent vite, ils n'ont pas l'habitude de voir des têtes nouvelles dans les voitures. Merci.

Le message que j'ai de l'entreprise et des riverains, c'est que le chauffeur était en piteux état et roulait au milieu de la route et le camion a essayé de l'éviter en passant sur la bordure.

Un jeune, un client habituel de vos services à tous les deux, la communauté des gens du voyage qui ne voyagent pas, pour être précis, ils sont un petit peu [inaudible]. Il y a peut-être quelque chose à faire parce que, Monsieur le Maire, vous parliez des jeunes que vous aviez sous la main et que vous éduquiez avec vos services et les élus qui sont ici. Là, il y a quelque chose à faire parce qu'ils sont un peu dissipés et un peu trop rapides au volant.

La seconde question est plus simple : dans les éléments de langage que vous déployez, vous dites « des contrôles à certains endroits », mais vous n'employez pas, par exemple, l'expression que l'on emploie entre nous, c'est-à-dire les « points de deal ». Avez-vous ciblé ces points de deal ? Moi j'en connais, et je pense que vous avez les mêmes. Que pouvez-vous faire par rapport à cela ?

M. LAROZE.- En règle générale, lorsque l'on me signale des points de deal, je commence par y aller moi-même. Si je vois de l'activité, j'envoie mes effectifs. On reçoit beaucoup de signalements.

On a des idées de points de deal, évidemment. Certains sont sous surveillance et seront « tapés », comme on dit vulgairement, à un moment ou un autre.

En règle générale, comme je vous le disais tout à l'heure, on a toujours une partie investigation qui prend quelques semaines. Une fois que l'investigation est terminée, et que c'est le moment d'entrer chez les gens, on y va et c'est là que l'on déploie de la visibilité en plus. C'est un peu ce que l'on fait dans les opérations « Place nette » en règle générale : on a une investigation en amont avec des recherches des auteurs, des nourrices, etc. Au moment où il faut y aller, on fait l'interpellation et là, on ramène du bleu sur la voie publique.

Donc, bien sûr, on a en tête des points de deal. Par contre, on a besoin des yeux de tout le monde pour nous signaler ces choses-là. Il y a plusieurs manières de le faire : vous avez « Mon commissariat » qui est une application où vous pouvez directement signaler ces points de deal et les problèmes que vous avez ; vous pouvez la télécharger sur le téléphone. Ou tout simplement, vous venez au commissariat ou vous nous envoyez un e-mail ; beaucoup de gens ont mon adresse e-mail, vous m'envoyez un e-mail et l'on ira voir.

On a quand même souvent des signalements où l'on n'a pas de point de deal. On a des jeunes qui se regroupent, on les surveille pendant un moment, ils jouent à la PlayStation chez eux, ils fument peut-être, mais en tout cas, ils ne dealent pas. Cela existe, mais dans tous les cas, on est friands de ce genre de signalements.

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] J'aime bien quand vous dites « du bleu dans les rues » parce que cela a été dit ici très souvent, mais pour moi le bleu, c'est d'abord de la prévention, ce n'est pas celui qui met le PV à la mamie qui promène son chien qui, elle, voit le point de deal. Je pense à (?) en particulier quand elle promène son chien et qui sait tout.

M. LE MAIRE. - Que vous soyez papi, comme vous, mamie ou jeune, vous avez des règles : vous les respectez, c'est bien ; vous ne les respectez pas, c'est votre problème. Vous faites ce que vous voulez à Cagnes. Simplement, quand vous êtes sanctionné, je vous le dis, je m'inspire de la philosophie monégasque et non pas de la philosophie d'un quartier de non-droit. Vous faites ce que vous voulez. Vous défendez le non-droit, défendez le non-droit ! Cela vous ressemble, c'est parfait. Ne vous étonnez pas qu'ensuite, il y ait des dérives.

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] Vous ne pouvez pas graver sur les trottinettes. Par contre, avec les mamies qui promènent leur chien et qui ne le savent pas, on peut parfaitement prendre l'identité, menacer d'une amende à venir. Quand une personne n'est pas au courant, vous ne la verbalisez pas ! Certains agents décident ou non de le faire. Le bleu, pour moi, c'est rassurant ; c'est l'explication, effectivement, ce n'est pas forcément la sanction, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. - Monsieur le Commissaire, merci.

Je terminerai en parlant de vos collègues de la gendarmerie parce que, là aussi, c'est un travail avec une autre force de l'ordre qui est la gendarmerie. Ici, on est dans un territoire de police nationale, mais le lieutenant-colonel de la gendarmerie de Marseille me dit :

« Dans le cadre d'une enquête judiciaire, mes personnels ont été amenés à solliciter vos effectifs de police municipale pour un accès et l'exploitation de votre dispositif de vidéoprotection. Les éléments obtenus auprès de vos services ont été déterminants pour la suite de l'enquête qui a vu l'interpellation des trois principaux mis en cause et leur incarcération ».

Grâce au CSU de Cagnes-sur-Mer.

« Par ailleurs, il a été porté à ma connaissance la disponibilité, l'engagement, la détermination et le professionnalisme de vos services qui, à cette occasion, ont collaboré de manière exemplaire avec la gendarmerie comme on le fait tous les jours avec la police nationale ».

Merci.

[Applaudissements.]

J'en reviens à quelque chose que vous avez peut-être lu, c'est dans notre journal, notre quotidien : c'est le papier de Pujol qui est un journaliste marseillais, prix Albert-Londres en 2013, donc du haut de gamme. Que dit-il ? Il dit, en parlant des jeunes, qu'il faut travailler sur leurs vulnérabilités. Écoutez bien : « les enfants qui ont cinq ou six ans aujourd'hui et qui pourront devenir des bébés assassins plus tard, il faut tout de suite les prendre en charge. »

Que fait la commune de Cagnes-sur-Mer ? À travers la prévention, à travers Planète jeunes, à travers le CLJ, et en même temps, avec Chantal et le passeport citoyen dans le primaire, on prend en compte les jeunes. On s'en occupe pour éviter qu'un jour, ils ne deviennent des « bébés assassins ».

Mon rêve est de faire en sorte que l'on dise, d'un enfant qui sort de quatre ans d'études en primaire ici (CE1, CE2, CM1, CM2), quand il partira dans un collège, à Cagnes ou un collège d'une autre ville : celui-là, on voit d'où il vient, il vient de Cagnes ! C'est ce que je souhaite pour nos enfants parce que je n'ai pas envie de les retrouver en garde à vue, à 14 ans, dans un commissariat.

Voilà la philosophie de Cagnes. On n'a pas les moyens de Monaco, mais la philosophie est celle-là : tolérance zéro, ne rien laisser passer, y compris pour les personnes qui ont des cheveux blancs et qui refusent, par exemple, de lire ou qui brûlent des feux rouges.

Merci beaucoup, je vous libère. Merci, Monsieur le Commissaire.

[Applaudissements.]

Merci, chers collègues, d'être intervenus pour qu'il y ait cet échange. On ne peut pas le faire toutes les semaines ni tous les deux mois, mais il était important à la suite de ce traumatisme qui nous est arrivé à Cagnes-sur-Mer, que je n'accepte pas. On se battra vraiment là-dessus pour que l'on obtienne d'autres résultats.

Je passe ensuite à l'environnement.

Sur les arbres du sentier des 13 Dames donc, qui sont tombés, nous avons mis en demeure les propriétaires riverains, je le précise, parce que les arbres sont chez eux. Quand ils tombent, à ce moment-là, on a mis en demeure les propriétaires de réaliser les travaux pour permettre la réouverture du chemin. Un l'a exécuté sans problème et trois se grattent l'occiput.

Cela donne quoi ? L'option 1, c'est une intervention payée par la mairie, pourquoi pas ? Mais je vais saisir le tribunal judiciaire pour ordonner l'abattage et l'évacuation des arbres aux frais avancés. Simplement, je le précise, cela demandera plusieurs mois, mais je n'ai pas envie de faire payer la collectivité publique pour des arbres qui sont tombés sur le chemin. Ces arbres sont des arbres privés et sont normalement entretenus par le privé. Je voulais vous mettre au courant de ces circonstances-là.

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] *Je trouve très dommage que ce combat que vous portez pour le bouclage du chemin des 13 Dames entre Saint-Laurent et Villeneuve-Loubet, votre équipe ait mis presque quatre mois, voire cinq mois à répondre à ces riverains qui l'avaient signalé. Il y a eu une réponse quelque temps après qui disait que c'était la Métropole.*

Cela a été signalé un mois et demi après, et l'on arrive à une réponse de Mme Palazzetti dans Nice Matin, je ne sais plus si c'est l'adjointe au social ou la chef de cabinet suppléante, mais je trouve dommage qu'il y ait un temps de réaction aussi long, sur ce chemin qui vous tenait à cœur et dont on avait presque bouclé le parcours. Voilà, c'est tout.

M. LE MAIRE. - *Merci.*

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI. - *Monsieur le Maire, je vais intervenir là-dessus parce que je vous ai déjà fait une demande, par le passé, pour rouvrir certains chemins et sentiers communaux qui étaient déjà obstrués par des arbres.*

Je trouve franchement dommage qu'après une mise en demeure, vous ne fassiez pas exécuter les travaux sur la partie communale pour rouvrir immédiatement ces sentiers. Après, ma foi, il doit bien y avoir – mais là, j'imagine que les services sont plus calés que nous – une procédure pour faire payer tous les travaux avancés.

Quand je vous ai sollicité la première fois, on parlait du chemin du Puy, on parlait de la route de France ; on vous avait donné toute une liste. C'étaient des chemins qui étaient fermés depuis des mois, et finalement, avec la volonté, vous avez pu les rouvrir. Aujourd'hui, par exemple, la route de France est complètement ouverte et permet vraiment à beaucoup de gens d'utiliser cet endroit.

Je pense que c'est vraiment un service public. Si cela arrivait et d'ailleurs, cela arrive de temps en temps avec les palmiers sur l'avenue des Alpes : vous le faites immédiatement. C'est peut-être une histoire de priorité, mais il y a un engagement qui a été lancé par l'équipe et que l'on soutient pour le chemin des 13 Dames. Je trouve que c'est dommage. A priori, la mise en demeure et l'élagage d'office sont possibles.

M. LE MAIRE. - *Merci, Monsieur Dolciani. Vous essayez, je le reconnais, d'être constructif et je vous en remercie. En conséquence, j'écoute ce que vous dites et je vais demander aux services de voir si la proposition Dolciani peut être mise en application. Merci.*

M. DOLCIANI. - *Bravo, merci à vous.*

M. LE MAIRE. - *Merci. Quand on défend l'intérêt général, c'est le nôtre au sens large de tout le monde, y compris de ceux qui sont derrière. On défend un intérêt général, on défend une ville, on défend des Cagnois et quelquefois, cet échange avec l'opposition peut être constructif. La preuve, c'est que je dis : tiens, pourquoi pas ? Cela pourrait être une proposition cohérente. Donc je vais demander aux services, Monsieur Dolciani, que l'on regarde votre proposition.*

On passe au sujet suivant. Là, Louis Nègre va être content. Pourquoi ? Parce que je voulais vous dire, et vous le savez, c'est paru dans la presse, nous venons d'obtenir la Marianne d'Or 1924.

Mme TRASTOUR-ISNART. - [Hors micro] 2024.

[Rires.]

M. LE MAIRE. - *Qu'est-ce que j'ai dit ?*

Mme TRASTOUR-ISNART. - [Hors micro] 1924.

[Rires.]

M. LE MAIRE. - *Voilà, 2024 ! Avec le commentaire suivant, qui est le commentaire qui nous a permis de l'obtenir, même la Chambre régionale des comptes souligne, en 2023, la qualité de la politique environnementale d'aménagement du littoral de la commune : « Avec sa Coulée bleue, Cagnes poursuit la requalification de son territoire en centre-ville, un programme complexe qui conjugue des actions majeures liées aux changements climatiques et à la sauvegarde de la biodiversité ».*

C'est tout à fait cela, et le travail que nous avons mené dans ce domaine est un travail reconnu ; tout le monde n'a pas la Marianne d'Or. C'est une reconnaissance nationale.

Je suis très heureux de vous la présenter. La voilà !

[Applaudissements.]

Monsieur Perez, vous pouvez applaudir. Vous êtes bon public, je vous la ferai passer.

La Marianne d'Or, c'est symbolique, bien sûr. Ce symbole va d'abord à mes collègues adjoints et aux services de la commune qui ont été capables d'établir le fameux schéma directeur qui est pilote même dans la région PACA et dans la région Sud.

On a fait un travail énorme, notamment de concertation avec les Cagnois, qui ont conduit à ce que l'on soit les premiers, dans la région Sud, à avoir un schéma directeur d'une rivière, avec la renaturation, le parc et ensuite, la troisième tranche qui est l'écoquartier. Mais l'on continuera,

en descendant à droite et à gauche, rive droite et rive gauche de la Cagne, pour essayer de végétaliser, de désimperméabiliser encore plus.

Voilà ce que nous faisons à Cagnes ! Ce ne sont pas des discours, ce sont des réalisations, ce sont des actes et cela coûte des millions d'euros. C'est un choix politique. Là encore, on peut ne pas être d'accord, c'est cela la liberté, c'est cela la démocratie. Mais tout le monde ne fait pas cela, et tout le monde n'obtient pas la Marianne d'Or. Cela est dû à ce travail considérable fait à la fois par les services et les collègues. Encore une fois, un grand merci !

La Marianne d'Or, la voilà, et vous avez la base qui nous donne la Marianne d'Or, c'est le schéma directeur. C'est ce travail de Romains qui a été fait depuis des années...

M. ALLEMANT.- [Hors micro] Je n'y suis pour rien.

[Rires.]

M. LE MAIRE.- C'est ce travail avec le Val de Cagne, le parc naturel agricole, la promenade des parcs naturels urbains, du défilé, là-haut, des gorges de la Cagne jusqu'au bord de mer, jusqu'à l'embouchure. Millions après millions, parce que cela coûte de l'argent.

On vous proposera prochainement de continuer en descendant vers l'aval, pour faire en sorte que les allées de la Cagne deviennent un « must » dans Cagnes. On est les premiers, dans toute la région Sud, à avoir fait ce travail considérable, ce qui nous amène à la fameuse Marianne d'Or.

Après, on va continuer. Vous avez la première tranche de l'écoquartier ; c'était une opération pilote. Regardez ce que l'on a fait : avant [à gauche] et après. Aujourd'hui, je le rappelle, les chiffres... Alors, j'obtiens, et j'ai demandé au directeur départemental de la Fédération de pêche de venir nous expliquer quelles sont, aujourd'hui, les pêches électriques qu'il a faites et quels sont les résultats dans le cadre de la renaturation. Vous verrez, c'est remarquable !

On continue. La deuxième tranche, c'est la requalification du parc des Canebiers. Vous voyez, il est en travaux là.

Dans la première et la deuxième tranche – cela n'a l'air de rien –, on a planté 300 arbres de plus que ce qui existait auparavant ; pas 10 ou 20, mais 300 ! Et vous avez désormais l'eau. Allez voir, c'est un climatiseur XXL en centre-ville. Voilà ce que l'on est capable de faire en plein centre-ville.

La troisième tranche, c'est l'écoquartier et je voulais vous indiquer qu'une conférence de presse aura lieu le 22 novembre et dans laquelle on vous présentera l'écoquartier avec les bâtiments pour les logements, pour les commerces, mais également l'équipement culturel qui sera le vaisseau amiral de la culture à Cagnes-sur-Mer.

C'est un ensemble que nous vous présenterons. Il y aura, en effet, beaucoup de volonté de loger les gens, mais dans un cadre du XXI^{ème} siècle. Cela n'a rien à voir avec ce que l'on faisait avant. Je fais la différence entre des villes beaucoup plus riches que nous, comme Cannes, voire Antibes ; nous ne sommes pas exactement dans la même cour. Mais je dis, aux uns et aux autres, que mon souhait n'est pas de faire en sorte que ce soit le luxe, voire le luxe tapageur, mais je demande de la qualité.

Et la qualité, quelquefois, n'a rien à voir avec le luxe. Que ce soit des maisons, des HLM, des parcs ou autres, nous sommes au service et donc je veux de la qualité pour les Cagnois et pour la ville. Voilà la philosophie de Cagnes !

Donc on va continuer. Vous êtes tous, bien entendu, invités à la conférence de presse qui aura lieu le vendredi 22 novembre, en fin de matinée.

Nous avons aujourd'hui une politique de végétalisation de la ville qui continue avec la Maison des Orangers, qui est un exemple. Voyez-vous la Maison des Orangers ? Figurez-vous que les associations avaient fait un travail d'association. Quand on leur a demandé ce qu'elles voulaient, elles nous ont dit : on veut occuper l'espace, nous et nous seules. J'ai dit : oui, c'est bien. Vous avez des adhérents, vous les défendez et vous avez bien raison. Pour autant, il n'y a pas que les

adhérents aux associations à Cagnes-sur-Mer ; il y a aussi des Cagnois, des Crossois qui ne sont pas adhérents dans les multiples associations.

On s'est rendu compte que les associations nous avaient fait des propositions constructives – on va refaire le Cabanon –, mais, en même temps, on s'est rendu compte qu'il y avait une demande. Cette autre demande, qui avait été un peu oubliée par les associations, est une demande citoyenne, de citoyens qui habitent le Cros et qui disent : « On peut faire un petit jardin. J'ai un petit-fils, où est-ce que je vais me mettre à l'ombre, dans la végétation, éventuellement avec des fleurs ? »

Nous avons donc fait évoluer le projet – je l'ai présenté – et aujourd'hui, il y a trois objectifs à la Maison des Orangers : premièrement, c'est la maison elle-même, parce qu'elle est emblématique, c'est notre patrimoine, donc il faut l'entretenir. Deuxièmement, il y a l'objectif des associations : faire en sorte de se retrouver convivielement, qu'il y ait le Cabanon, de la musique, que ce soit quelque chose de sympa, une guinguette. Et j'ai fait rajouter, parce que les associations ne me l'avaient pas demandé, une piste de danse.

Les associations ne me l'avaient pas demandée, c'est le public qui me dit : « Monsieur le Maire, le jardin nous permettra de nous reposer, d'être ensemble, de discuter ; avec le Cabanon, vous pouvez faire de la musique. » Est-ce que l'on ne pourrait pas danser ? On n'y avait pas pensé et les associations n'y avaient pas pensé. C'est dire que l'on a besoin d'écouter tout le monde, de se concerter.

Donc on sortira, à la fin du printemps, un jardin de la Maison des Orangers qui sera un jardin adapté au Cros avec la surface que vous connaissez, qui est une petite surface, mais qui a été fait en concertation avec les Cagnois, associations comme simples citoyens.

Ensuite, vous avez la végétalisation avant/après. Regardez la différence ! C'est vraiment une grosse différence et cela a coûté plusieurs centaines de milliers d'euros. Cela n'a l'air de rien, mais si vous faites le travail proprement, de manière qualitative, vous vous apercevez que pour arriver à « après », il faut faire beaucoup d'efforts.

Regardez la magnifique tonnelle : dans trois ou quatre ans, elle sera splendide. Et derrière, vous avez les salles de cours qui étaient plein sud. On met la tonnelle devant, on végétalisera, bien entendu ; vous avez vu ce que l'on met, ce sont des glycines, des plantes de ce type. Puisqu'elles sont à feuilles caduques, l'hiver, le soleil entrera dans les classes ; l'été, ils auront un auvent végétalisé.

On a découvert quelque chose : on a permis à l'école Giono d'avoir une forêt ; on a ouvert une forêt de chênes que l'on a, bien entendu, protégée, entourée. À Giono, vous avez une forêt de chênes ; c'est unique, je ne connais pas beaucoup d'écoles qui aient des forêts de chênes, en tout cas dans les Alpes-Maritimes, sur le littoral. Puis, vous avez l'école du Val Fleuri.

Hier soir, j'étais à l'école Mozart pour la végétalisation de l'école Mozart. Ceux qui connaissent savent que ce sera un travail très difficile, mais tous ensemble, avec la communauté éducative, les services et l'adjointe, on fera tout pour arriver à ce résultat. On s'aperçoit que l'on a, effectivement, la possibilité de donner un cadre de vie remarquable à nos enfants, avec un peu d'argent ; on est en centaines de milliers d'euros chaque fois, attention ! Sur Giono, vous êtes à 600 000 € quand même, ce sont de gros travaux. Honnêtement, ce n'est pas du bricolage, ce n'est pas du rafistolage. Mais, a priori, pour une génération, on ne devrait pas y toucher beaucoup après. Voilà ce que je pouvais vous montrer.

Ensuite, c'est l'écoquartier de la Villette. Je vous ai précisé que je vous invite tous à venir à la conférence de presse qui vous expliquera ce que l'on fera ; c'est la troisième tranche de ce que j'appelle l'écoquartier. C'est-à-dire, première, deuxième, troisième tranche avec les maisons, les immeubles, les commerces et l'équipement culturel, les équipements publics, les restaurants. Bref, de la vie !

Nous créons un quartier pour répondre à la demande de logements. Il y en aura pour les jeunes, pour les moins jeunes, il y en aura pour tout le monde. Dans un cadre d'écoquartier, là encore, on

est très fier d'avoir le niveau 2 d'écoquartier ; on est les seuls, à ma connaissance, dans les Alpes-Maritimes, à avoir ce niveau-là. On continuera, dans la foulée, et je préfère que l'on soit sur le podium que derrière.

Voilà pourquoi, en conclusion de cette présentation – je termine –, vous l'avez vu, quelle que soit la température extérieure, on continuera à faire les équipements dont la ville a besoin. Si vous avez compté, il y a plusieurs dizaines de millions d'euros.

Ensuite, Cagnes, avec toutes ces manifestations, de la plus petite à la plus grande, des plus jeunes aux moins jeunes, est une ville qui bouge. Pourquoi ? Parce que l'on a envie de faire en sorte que l'on soit heureux de vivre à Cagnes avec l'aide des associations. Puis, c'est devenu une ville très attractive, elle est reconnue au plan national avec la Marianne d'Or et d'autres prix, mais l'on a aussi d'autres résultats concrets qui montrent la bonne santé de cette ville.

C'est la ville la plus attractive du département, je le répète ; il n'y en a aucune autre – aucune autre ! – qui attire autant les gens. Je pense que la volonté qui est la nôtre de faire de la sécurité, une ville apaisée, une ville végétalisée, une ville où l'on ne s'ennuie pas. Ce n'est pas le hasard ! Elle a toujours été là, Cagnes-sur-Mer, au milieu du département. Sa situation géographique, bien sûr, joue. Mais en même temps, en 1995, elle avait la même situation géographique et les gens partaient de Cagnes-sur-Mer – les gens partaient ! Aujourd'hui, c'est devenu, de toutes les villes du littoral, la ville qui attire le plus.

Deux exemples. Le premier c'est que, dans le dernier immeuble qui est sorti au Cros-de-Cagnes - je ne sais pas si vous avez vu –, le prix du mètre carré de l'appartement est à 10 000 € à Cagnes ! Ce n'est pas Monaco, c'est Cagnes ! 10 000 € le mètre carré, c'est impressionnant !

Une deuxième statistique – ce n'est pas Louis Nègre – conforte cette image de ville très attractive, c'est dans les journaux : d'un côté l'une des villes les plus sûres de France, mais la ville où les loyers ont le plus augmenté sur un an.

Vous avez :

- La Rochelle : 11 % d'augmentation ;
- Meaux : 14 %.
- Beauvais : 14 %.
- Vénissieux, Niort, Bondy, Montrouge : 20 %.
- Cagnes : 20 %.

Au-dessus, nous n'avons que Bobigny et Bayonne. Et dans le même temps où nos loyers augmentent de plus de 20 %, parmi toutes les villes moyennes en France, à l'inverse, les prix se sont écroulés :

- Vaulx-en-Velin : - 41 % ;
- Grasse : -22 % ;
- Seuran : - 15 %.

Vous avez là deux exemples concrets qui expliquent que le travail – chers collègues, n'oubliez jamais – qui est fait ici, à Cagnes-sur-Mer, avec votre soutien, je parle de la population en général, depuis près de 30 ans, permet d'avoir des politiques de long terme.

Une des difficultés pour le politique, quel qu'il soit, c'est que s'il est pris dans le court terme, il ne peut pas, il n'y arrive pas parce que la masse de normes, de lois, de règlements est telle que pour sortir un dossier, aujourd'hui, ce n'est pas un mandat qu'il faut, mais au minimum deux pour un gros dossier. Pour changer l'ampoule, vous y arrivez en un mandat, mais pour un gros dossier, ce sont deux mandats.

Donc, il faut que le peuple vous donne le temps de pouvoir et il faut aussi que vous ayez une vision. Je le dis pour l'opposition qui m'écoute, pour préparer leur prochaine campagne. Il faut une vision ; si vous n'avez pas une vision de ce que vous voulez pour votre ville, ce n'est pas la peine. Vous ferez du mauvais travail ou alors vous ferez ce que l'on voit depuis longtemps : des gens qui pensent à la prochaine élection et dont l'intérêt s'arrête là. Défendez votre ville !

Défendez les citoyens ! Tant que je serai maire, avec cette équipe autour de moi, je peux vous dire que l'intérêt général de la ville est supérieur à tout.

Et je conclus en informant tout le monde – pas besoin de pictogrammes – que je ne changerai, ni mes valeurs, ni mes principes, quelles que soient les circonstances. Pourquoi ? Parce que c'est cela qui fait la force de Cagnes-sur-Mer, c'est que l'on a des valeurs, que l'on a des principes et que l'on travaille – on travaille ! En travaillant autant avec ces valeurs, avec ces principes, vous obtenez des résultats dans tous les domaines.

Aujourd'hui, au plan national, quand nos loyers sont parmi ceux qui augmentent le plus en France, quand on a 10 000 € le mètre carré au Cros, quand on a la ville la plus attractive – c'est l'INSEE qui le dit –, cela prouve une chose : ce n'est pas le hasard, c'est tout. C'est le travail ! Et je remercie, à la fois la majorité et l'opposition, pour nous aider à travailler dans ce sens pour le plus grand bien des Cagnois.

Chers collègues, je vous remercie.

Alors, deux demandes de parole : M. Touzeau-Menoni puis Mme Trastour.

M. TOUZEAU-MENONI.- *Alors cinq petits points. D'abord, une précision : vous avez raison, les prix montent, effectivement, c'est plutôt bon signe. Mais il se trouve – vous parliez de loyers en particulier tout à l'heure – que les loyers ont augmenté sur les petites surfaces, notamment les T1, de façon très importante puisque c'est de 20 %. Par contre, dès que l'on va sur le T3, on a du mal à louer, et là, c'est la catastrophe. Donc, il y a du plus et il y a du moins.*

Félicitations ! On ne le fait pas souvent donc j'en profite : très beau travail sur les écoles, c'est bluffant. Je suis d'accord avec Yvan, on a envie de retourner à l'école tous les deux.

Maintenant trois bémols. Le premier : avant d'applaudir pour une Marianne d'Or, j'ai voulu savoir ce que c'était donc j'ai tapé dans Google « Marianne d'Or ». Je suis tombé sur des articles – c'est pour cela que je n'ai pas applaudi – qui sous-entendent (c'est la presse qui le dit) que la Marianne d'Or est accordée par des maires de droite à des maires de droite, et avec le soutien dans les commissions d'entreprises qui participent aux travaux. Elle est très belle et le travail réalisé est pas mal par certains endroits, mais j'ai le doute, donc j'espère que l'on n'a payé trop cher si l'on devait avoir payé quelque chose.

La deuxième remarque, c'est sur la partie Canebiers, la rivière. Je ne vous dis pas que la rivière est bétonnée, qu'il y a toujours des rives bétonnées et que le béton qui a été concassé a été réinjecté à hauteur d'un mètre ou deux pour augmenter la taille du chemin qui passe. Il y a toujours du béton, mais il y en a deux fois plus. C'est étonnant d'avoir une Marianne pour cela.

Le dernier point, et c'est plutôt surprenant : le parc de la Maison des Orangers où l'on voit un magnifique jardin. Je crois me souvenir que dans une réunion publique, qui était animée par la CASA du Cros – je crois que c'était un contre-projet –, à laquelle je venais assister, l'animateur, qui d'ailleurs est là, a dit qu'il y avait déjà un jardin au Cros-de-Cagnes qui se trouvait pile à l'emplacement où vous voulez mettre du logement social avec Erilia. C'est dommage de ne pas sauver ce jardin qui est accessible au peuple, puisque vous l'avez dit, à la population et de vouloir poser un immeuble de logement social à un endroit où, d'ailleurs, le PLU précise qu'il n'y a pas besoin de logement social. Les petites croix bleues sur le PLU sont tout autour, mais pas à cet endroit. Donc il y avait déjà un jardin que vous auriez pu exploiter et que vous pourrez peut-être exploiter si le projet ne va pas au bout, naturellement. Merci, beaucoup.

M. LE MAIRE.- *Avez-vous terminé ? Bien, merci.*

Madame Laurence Trastour.

Mme TRASTOUR-ISNART.- *Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole. Chers collègues, je voulais juste amener un petit complément d'information.*

Grâce à votre volonté, Monsieur le Maire, de végétaliser les cours, je voudrais vous parler de la dynamique que cela a également créée au niveau du personnel, en tout cas dans la petite enfance.

La végétalisation de la structure multi-accueil des Orangers a donné l'envie au personnel de partir dans une démarche écologique avec l'utilisation de moins de plastique, avec le recyclage, avec l'utilisation de matières nobles au sein de la structure. Depuis le 7 octobre, la structure multi-accueil des Orangers est labellisée écolo-crèche pour trois ans.

Je voulais apporter ce complément d'information à l'ensemble de mes collègues du Conseil municipal puisque la démarche que vous avez eue de vouloir végétaliser la cour a, en même temps, permis au personnel de s'engager sur cette démarche écolo-crèche, et de travailler sur...

M. LE MAIRE. - Donc on a ce label écolo-crèche.

Mme TRASTOUR-ISNART. - Absolument.

M. LE MAIRE. - Alors, puisque certains ici sont toujours prêts à tirer vers le bas, à noircir le tableau, à critiquer, sans rien amener de positif : vous avez été payés ? Les services ont-ils été payés, Madame ?

Mme TRASTOUR-ISNART. - Les services ont travaillé.

M. LE MAIRE. - Si l'on est tordu, voilà les questions que l'on pose.

Mme TRASTOUR-ISNART. - On a des agents, Monsieur le Maire, qui aiment votre dynamique et qui rentrent dans cette dynamique. Heureusement qu'on l'impulse ; cela leur permet aussi d'impulser autre chose, et justement d'être partis sur cette démarche.

Je les remercie parce que cela ne vient ni de vous ni de moi. Le fait de revégétaliser, ils se sont dit : « On va rentrer dans une démarche globale. » Ils sont rentrés dans cette démarche, ils ont fait la demande d'agrément écolo-crèche qu'ils ont obtenu le 7 octobre.

M. LE MAIRE. - Merci, en tous les cas, c'est important.

Monsieur Toscano a demandé la parole.

M. TOSCANO. - Chers collègues, je ne prends pas souvent la parole, comme d'habitude, mais il y a encore une fois quelque chose qui me chagrine un peu, Monsieur Touzeau-Menoni, cela fait déjà plusieurs fois.

[Intervention inaudible de M. Touzeau-Menoni.]

À un moment donné, j'aimerais savoir combien l'on vous paie pour râler dans le Conseil municipal ; j'aimerais bien savoir combien l'on vous paie pour poser des questions « débiles » et combien de temps vous nous faites perdre ici.

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] Vous les comprenez, mes questions « débiles ».

M. TOSCANO. - Non, je ne les comprends pas, mais bon, ce n'est pas grave. Apparemment, vous n'êtes pas assez éduqué pour comprendre comment cela fonctionne. Merci à vous.

M. LE MAIRE. - Eh oui, quand on descend dans le caniveau...

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] On vous a rejoint.

M. LE MAIRE. - On va donc continuer, quant à nous. Ne descendons pas à ce niveau-là, je vous l'ai dit et redit.

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] On va se retrouver, ne vous inquiétez pas.

M. LE MAIRE. - On va passer désormais aux informations sur les 82 décisions commentées prises pendant l'intersession dans le cadre du Code général des collectivités territoriales ; sans vote et commentaires transmis à l'ensemble du Conseil municipal. Il n'y a pas de vote. Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI. - Vous avez fait remarquer que lorsque l'on adhère à l'association des Maires du 06 par exemple ou une association comme l'ANEL, Madame Trastour, et que l'on

mettait des budgets importants, il serait correct, pour que l'on comprenne à quoi servent ces institutions, de nous donner les rapports annuels de fonctionnement. Cela fait deux fois qu'on le dit, je n'ai toujours rien vu.

Donc, je le redis : est-ce que l'on pourrait avoir les rapports annuels qui justifient le travail de l'ANEL et la subvention qu'on lui verse, ainsi que les 10 000 € de l'Association des Maires du 06 ? S'il vous plaît. C'était le point 64.

M. LE MAIRE. - OK. D'autres questions ?

Mme TRASTOUR-ISNART. - [Hors micro] Je peux répondre ?

Je vous ferai passer les rapports de l'ANEL, il n'y a pas de souci.

M. LE MAIRE. - OK, on continue.

Ensuite les informations obligatoires sur les marchés à procédure adaptée, les MAPA. Madame Lescane, je vous donne la parole.



MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Mme LESCANE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Je vais vous présenter les principaux marchés à procédure adaptée passés depuis le dernier Conseil municipal.

Nous retrouvons un marché de fourniture de matériels pédagogiques et de loisirs créatifs qui se présente sous deux lots :

- Lot 1 : matériels pédagogiques et éducatifs pour un montant maximum de 60 000 €.
- Lot 2 : fourniture d'accessoires liés aux arts plastiques et aux loisirs créatifs pour un montant maximal de 90 000 €.

C'est un groupement de commandes aussi bien pour les crèches, la Caisse des écoles, la ludothèque.

Une mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du square du 8 mai 1945 pour un montant maximum de 21 000 €.

Un marché pour le fonctionnement et gestion d'une fourrière de véhicules pour un montant de 6 000 € sur trois mois.

Un marché de fourniture de services communications électroniques qui se présente sous deux lots :

- Lot 1 : téléphone fixe et Internet pour un montant maximal triennal de 150 000 €.
- Lot 2 : téléphonie mobile pour un montant biennal de 100 000 €.

Et enfin, l'expérimentation d'une pose de filet anti-méduses et de lignes d'eau en mer sur la commune pour un montant de 29 100 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci beaucoup.

Oui, Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI. - Je vais rebondir sur le dernier point parce que j'entends parler de l'expérimentation de la pose d'un filet anti-méduses et de lignes d'eau. Quand je regarde votre communication dans la presse, je vois une piscine en mer. Je trouve cela extraordinaire parce que j'ai mis un certain temps à expliquer que vous aviez des méduses au Cros, vous ne m'aviez pas cru. Du coup, il y a eu des méduses, je sais qu'André a travaillé sur [inaudible] et je l'en remercie.

Quand on a enfin le filet anti-méduses, vous parlez de piscine en mer, c'est quand même extraordinaire ! Avec des lignes d'eau qui d'ailleurs n'étaient pas dans le bon sens quand elles ont été posées.

Je vais finir par voter le budget de cette majorité parce que, premièrement, vous reconnaissez que l'on manque de policiers communaux ; deuxièmement, vous accordez un filet anti-méduses, c'est bien.

J'ai peut-être une remarque parce que l'on en avait discuté avec André : j'étais content comme tout que tu aies pu avoir ce filet, et c'est bien dit dans le reportage de France 3 que les gens sont contents, et il y avait des gens, au moins une centaine par matinée, j'ai pu le constater moi-même avec les secouristes.

J'avais quand même une objection : pourquoi l'as-tu mis là, ton filet ? Tu sais ce que j'ai fait ? J'ai fait le tour des trois postes : CLJ, Le Cros et l'Hippodrome. Et fin juillet, quelles étaient les statistiques ? 20 % de méduses sur le CLJ ; 20 % au Cros (là où je me baigne) ; puis 60 % à l'Hippodrome donc le filet n'est pas au bon endroit.

Je me suis dit : ce n'est pas grave, je vais vérifier en août...

M. RIHAN.- Mais que fait-on si les courants changent ? On ne peut pas les maîtriser.

M. TOUZEAU-MENONI.- C'est un argument, mais l'on n'en a pas discuté ; c'est un argument, j'entends bien.

Je suis revenu en août et les sauveteurs m'ont dit : « Monsieur Touzeau-Menoni, nous avons reçu un ordre du capitaine des pompiers de ne pas vous donner les statistiques parce que vous êtes un opposant de M. le Maire. » Ils me les ont quand même données et cela valide le fait qu'il faut un filet à l'Hippodrome.

Je vais vous faire plaisir, Monsieur le Maire : vous avez eu 25 mètres, mais on peut mettre 50 mètres à l'Hippodrome puisque la plage est plus large. Donc allons-y, arrêtons l'expérimentation du filet, posons-le et appelons-le « piscine en mer » si cela peut vous faire des éléments de communication. Voilà ce que j'avais à dire.

M. LE MAIRE.- Terminé ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Oui.

M. LE MAIRE.- Parfait, merci.

FINANCES

1. CAISSE DES ECOLES DE CAGNES-SUR-MER - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération du 28 mars 2024, la commune a attribué une subvention de fonctionnement de 3 520 000 € à la Caisse des Ecoles pour l'année 2024.

Cette subvention avait été revalorisée en 2023 et maintenue à ce niveau malgré l'inflation, afin d'une part, de poursuivre toutes les actions mises en œuvre pour l'accueil des enfants en périscolaire et d'autre part, de proposer une alimentation saine composée de 70% de produits Bio et respectueuse de l'environnement.

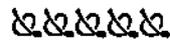
Il convient de procéder à une revalorisation de cette subvention de 250 000 € afin de tenir compte :

- de l'augmentation de la masse salariale, liée à la fois à la hausse de la fréquentation des centres de loisirs pendant les vacances scolaires (+ 20 % entre 2023 et 2024) et aux diverses mesures gouvernementales de revalorisation salariale ;
- de l'inflation et l'adaptation de l'alimentation en fonction de l'approvisionnement.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 250 000 € à la Caisse des Ecoles pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- Nous abordons maintenant les délibérations avec la première : la Caisse des écoles de Cagnes-sur-Mer, l'attribution d'une subvention complémentaire pour l'année 2024, une revalorisation de cette subvention de 250 000 € pour l'augmentation de la masse salariale et l'inflation, l'adaptation de l'alimentation en fonction de l'approvisionnement.

Y a-t-il des remarques ? Madame.

Mme UTRAGO.- Je voulais remercier Chantal Germain de m'avoir permis d'aller dans les cantines scolaires puisque je ne les avais pas vues. On a eu une réunion, on s'est retrouvées toutes les trois, avec Mme Germano également.

Je tenais également à féliciter le personnel présent qui, vraiment, s'occupait à ravir de ses tâches.

Par contre, comme mon député, notre député, Bryan Masson, m'a demandé d'être constructive, je vais l'être. Concernant les aliments bio, j'ai posé plusieurs questions au chef de cuisine. Il s'avère qu'il nous a montré le stockage des aliments bio.

C'est une remarque que je fais : pour moi, on ne mélange pas les éléments bio avec les éléments qui ne le sont pas. Il m'a montré une caisse de légumes. Je lui ai posé la question si tout était bio. Il m'a dit : non, il y en a certains qui le sont, certains qui ne le sont pas. Je pense qu'il serait raisonnable de les séparer afin que l'un ne contamine pas l'autre. Jusqu'à présent, c'est une simple remarque.

Par contre, le jour de la visite, il y avait des carottes râpées, de la purée maison, du rosbif et le yaourt. Jusque-là, on est bon. Je vais prendre l'exemple des carottes. Les carottes étaient bio, effectivement. Je regarde sur votre petit fascicule, il y a marqué « carottes râpées bio ». Là, je ne suis plus d'accord. Pourquoi ? Parce que les carottes sont bio, mais le sel, l'huile, le vinaigre ne le sont pas.

Je suis désolée, il faut mettre sur le fascicule « carottes bio » et pas « plat bio » parce que l'on met des éléments pour les cuisiner. Comme pour la purée, on met du beurre qui n'est pas bio, du lait qui n'est pas bio, du sel qui n'est pas bio ; la pomme de terre est bio, mais le plat transformé et cuisiné ne l'est pas.

Il suffit de modifier l'appellation sur le fascicule, de mettre que certains éléments sont bio, mais le plat transformé ne l'est plus. Je vais vous donner un exemple : le sel – tout le monde a fait « oh ! » – est chargé en microplastique, le lait, écoutez bien, en hormones de croissance et en pesticides ; le beurre, en perturbateur endocrinien. Alors, comment voulez-vous que le plat, au final, soit bio ? C'était une simple remarque.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame.

Mme UTRAGO.- Et j'ai été ravie de la visite.

Mme GERMAIN.- Pour information : il est bien évident que tout n'est pas bio puisque l'on n'est pas à 100 % bio, mais à 70 %. Il va être difficile, quand on diffuse des menus – ce sont des menus qui sont diffusés –, de pouvoir détailler la recette. Par exemple, pour les carottes râpées, on ne va pas mettre la recette de la vinaigrette, bien évidemment. Mais 70 % de l'alimentation est bio, ce qui est quand même assez important, même en France, d'avoir une telle quantité de bio, d'avoir ce pourcentage de bio dans les assiettes des enfants.

Après, le sel, effectivement.

Mme UTRAGO.- Le plat au final ne l'est plus.

M. LE MAIRE.- Madame, vous avez fait des efforts, vous avez essayé d'être constructive, c'est bien. J'entends, j'écoute...

Mme UTRAGO.- Que l'on prenne un élément bio et que l'on mette des choses qui ne le sont pas, c'est fini, il ne l'est plus. C'est pour cela que je le dis pour la bonne information.

Par contre, je n'ai pas terminé. J'ai interrogé des personnes à l'extérieur. Je vous le dis, sans preuve aucune : ils m'ont simplement dit qu'ils regrettaient que, parfois, le menu affiché ne soit pas le menu qui est servi. Ce sont les parents qui se plaignaient de cela. D'autres parents se sont plaints des quantités ; ils me disaient que les quantités ne sont pas suffisantes donc je vous le rapporte.

Mme GERMAIN.- Effectivement, pour avoir une nourriture bio, le menu peut changer suivant les approvisionnements. C'est-à-dire qu'au dernier moment, de la viande peut ne pas être livrée et, à ce moment-là, on modifie le menu. Si la viande bio n'est livrée que le lendemain, le menu prévu ce jour-là est modifié selon les livraisons.

Quant aux quantités, elles sont calculées par un site qui s'appelle le GERMEN, qui est un institut national qui permet de voir la quantité de nourriture par tranche d'âges, que ce soit pour les enfants de 0 à 3 ans, de 3 à 6 ans, de 6 à 10 ans, pour les adolescents, etc. Et les quantités de nourriture sont calculées comme ça, de façon à éviter les problèmes d'obésité. Après, il y a des enfants qui ont de petites faims ou de grandes faims, et là, par contre, on leur demande.

M. LE MAIRE.- Merci de ces précisions.

[M. le Maire procède au vote.]

2. BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Suite à l'adoption du budget primitif 2024 le 28 mars 2024 et conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, il convient de procéder à des ajustements comptables.

La présente décision modificative s'équilibre globalement en dépenses et recettes à la somme de 7 381 819,44 € et section par section comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	6 751 409,72 €	6 751 409,72 €
Section de fonctionnement	630 409,72 €	630 409,72 €
Total	7 381 819,44 €	7 381 819,44 €

La présente décision modificative se compose :

1) D'opérations sans incidence sur le résultat de l'exercice

Il s'agit principalement de régularisations (2,3 M €), comme l'intégration comptable du nouveau conservatoire (1,7 M €) dans l'actif de la ville. Inauguré le 14 septembre dans le secteur du Val Fleuri, le conservatoire d'une surface de 800 m² dispose de 20 salles de cours dans un bâtiment fonctionnel, esthétique et répondant aux normes de qualité environnementale des équipements publics.

Les autres mouvements comptables concernent, dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage unique, des travaux payés puis remboursés par la Métropole Nice Côte d'Azur, à savoir :

- le déplacement de la piste cyclable dans le cadre de la création du Pumtrack (174 000 €) ;
- la désimperméabilisation et la végétalisation des allées de la Cagne (2 M€), dans le respect du schéma directeur de la Cagne, pour créer notamment une trame verte entre le parc des Canebières et le parc de la Méditerranée.

2) De crédits supplémentaires

➤ **en dépenses d'investissement :**

- le rachat par la commune auprès de l'EPF PACA d'une parcelle (869 409,72 €);
- le versement de subventions foncières complémentaires (environ 300 000 €) pour le logement social ;
- une participation complémentaire de la commune, adoptée en Conseil municipal le 28 mars 2024, dans le cadre de la réalisation du parc des Canebiers (216 000 €), le « Central Park cagnois » tel que désigné par la presse ;
- la participation de la ville à la végétalisation des allées de la Cagne (600 000 €) dans le cadre de la poursuite des travaux de la Coulée Bleue au sud du parc des Canebiers ;

➤ **en recettes d'investissement**, la vente d'un terrain à Erilia, avenue de Grasse (760 000 €) et un virement de la section de fonctionnement (1 230 409,72 €) ;

➤ **en dépenses de fonctionnement :**

- une subvention complémentaire de 250 000 € à la Caisse des écoles, principalement due à :
 - l'augmentation de la masse salariale, liée à la fois à la hausse de la fréquentation des centres de loisirs pendant les vacances scolaires (+ 20 % entre 2023 et 2024) et aux diverses mesures gouvernementales de revalorisation salariale ;
 - l'inflation et l'adaptation de l'alimentation en fonction de l'approvisionnement ;
- un virement à la section d'investissement de 1 230 409,72 € ;

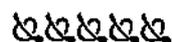
➤ **en recettes de fonctionnement**, des participations diverses, notamment de la CAF.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de cette décision modificative n°1.

Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

5 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. TOUZEAU-MENONI. - *J'ai une question. Je m'apprête à voter pour, naturellement, mais je ne comprends pas que l'on ait déjà mis de l'argent de côté pour le déplacement de la piste cyclable au pumptrack, en anticipé, sachant que l'on votera juste après et que la commission qui validera le marché du pumptrack a lieu la semaine prochaine. Je ne vois pas très bien ce que cette subvention fait là. Je l'aurais mise au prochain Conseil, par exemple. Si vous pouviez m'expliquer.*

M. LE MAIRE. - *Très bien, merci.*

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI. - *Juste pour m'éclairer : quelle est la cause du rachat de la parcelle à l'EPF PACA ? Que fait-on de cette parcelle ? Où est-elle ? J'ai entendu « Grands plans ». Et à quoi sert-elle ? Normalement, l'EPF PACA l'achète à la place de la commune pour la porter en vue d'un projet X ou Y. Au final, cela veut dire qu'elle va porter une parcelle et je ne sais pas laquelle c'est, je n'ai pas réussi à retrouver de quoi l'on parle et ce que l'on va en faire. Si quelqu'un le sait...*

M. LE MAIRE. - *D'accord, on en reparle à la 10, et là, on aura toutes les précisions.*

Merci. Il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

M. TOUZEAU-MENONI. - [Hors micro] *Il y a une réponse ou pas à ma question ?*

M. LE MAIRE.- *Avez-vous terminé ? Très bien, merci.*

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] *Je n'ai pas la réponse à ma question.*

M. LE MAIRE.- *Je vous réponds : merci d'avoir posé la question. Merci, c'est bien, c'est déjà cela.*

[M. le Maire procède au vote.]

3. CREATION D'UN PUMPTRACK : INSTALLATION SPORTIVE DESTINEE A LA JEUNESSE POUR LES DEUX ROUES NON MOTORISES (VELOS, BMX, TROTTINETTES ...) - APPROBATION DU PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur RIHAN André

La ville de Cagnes-sur-Mer dispose d'une promenade de bord de mer de qualité, constituant un atout capital pour l'attractivité de la commune, où toute l'année, de nombreux usagers, de différentes générations et de tous niveaux, enfants, parents, familles ou sportifs accomplis, pratiquent de multiples activités sportives et ludiques comme le vélo, la trottinette, le roller ou encore le skate.

C'est dans ce contexte que la commune va créer une piste de Pumptrack sur la promenade, au niveau de l'entrée de la ville, pour proposer à la jeunesse un lieu convivial et familial offrant une vue imprenable sur les montagnes et sur la Méditerranée, ce qui en fait déjà aujourd'hui un « spot » reconnu par les jeunes.

Le Pumptrack aura des caractéristiques généreuses avec une piste de 430 mètres de long et 2,50 mètres de large à laquelle s'ajoute une zone de départ. Ce dernier, dans sa conception libère des espaces en pleine terre d'une surface importante de 1 800 m² qui seront complantés d'une prairie rustique avec quelques arbres de haute futaie, et massifs arbustifs.

Le projet prévoit aussi le déplacement de la piste cyclable actuelle le long de la route du bord de mer pour donner davantage de confort aux piétons, aux parents et offrir ainsi un espace d'observation des pratiquants du Pumptrack. Du mobilier adapté sera judicieusement positionné aux abords du site, racks à vélos et bancs.

La compétence cyclable étant dévolue à la Métropole, cette dernière participe techniquement et financièrement au projet de Pumptrack porté par la commune. Une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été conclue à cet effet par délibération du Conseil municipal du 28 mars 2024.

Le coût prévisionnel des ouvrages de l'opération, estimé au jour de la présente convention, est de 540 000 € HT, soit 648 000 € TTC, réparti comme suit :

- Coût des ouvrages communaux : 395 000 € HT soit 474 000 € TTC
- Coût des ouvrages métropolitains : 145 000 € HT soit 174 000 € TTC

La commune a déposé des demandes de subventions auprès de partenaires institutionnels (Etat, Région et Département) qui nécessitent de transmettre le plan de financement prévisionnel détaillé en annexe, adopté par le Conseil municipal.

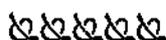
Le coût des ouvrages sera actualisé au besoin, à l'issue de la procédure de marchés publics en cours pour le choix des entreprises de travaux, sans que cela ne modifie les participations sollicitées auprès des partenaires.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation du projet d'aménagement de Pumptrack conformément au plan prévisionnel de financement joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. RIHAN.- [Présentation de la délibération.]

Monsieur le Maire, si vous me permettez, je vais rajouter que le 15 novembre, il y a une réunion publique sur le pumptrack à l'Espace centre.

M. LE MAIRE.- Très bien, donc vous êtes invités à la réunion publique du 15 novembre et M. Dolciani sera au premier rang.

Je donne la parole à Monsieur Dolciani qui la demande.

M. DOLCIANI.- *J'y veillerai, Monsieur le Maire.*

Dans ce projet qui a l'air très beau, a-t-on prévu un bowl ? Le bowl est une espèce de gros trou rond. Dans les communes limitrophes, ce sont des endroits qui sont pleins toute la journée parce que les enfants peuvent y aller avec des BMX, des trottinettes.

M. RIHAN.- [Hors micro] *Il n'y a pas de bowl.*

M. DOLCIANI.- *Je trouve cela vraiment dommage, sincèrement, parce que le pumptrack, c'est bien...*

M. RIHAN.- [Hors micro] *C'est différent d'un skatepark.*

M. DOLCIANI.- *Oui, c'est complètement différent, mais c'est dommage. La cible du pumptrack est étroite, la cible du bowl est vraiment très large et cela va de 5 ans à... il n'y a pas d'âge.*

M. RIHAN.- [Hors micro] *Les travaux sont faits.*

M. DOLCIANI.- *C'est dommage ! Si vous avez un peu de budget à rajouter, même si la période n'y est pas spécialement propice, essayez peut-être de le voir en variante avec le futur maître d'œuvre, il y a peut-être des entreprises, parce que sincèrement, il vaut mieux réduire un petit peu la longueur de la piste et mettre un bowl.*

M. RIHAN.- [Hors micro] *Personnellement, j'ai visité quatre ou cinq pumptracks dans le département, je n'en ai pas vu.*

M. DOLCIANI.- [Hors micro] *Ce sont deux choses différentes.*

M. LE MAIRE.- *Je ne suis pas un spécialiste, mais ceux que j'ai vus n'avaient pas de bowl non plus.*

M. DOLCIANI.- *Je vous invite à faire le déplacement à Villeneuve.*

M. RIHAN.- [Hors micro] *C'est un skatepark à Villeneuve.*

M. DOLCIANI.- *Je sais, mais les deux sont complémentaires et l'on touche à peu près le même type de sportifs. Quand on va à Villeneuve-Loubet, on y voit tous les petits Cagnois. On injecte 650 000 € hors taxes...*

M. LE MAIRE.- *Merci de ces précisions, mais le pumptrack est une chose et le skate en est une autre ; ce n'est pas exactement la même chose. Je pense que le mélange des genres n'est peut-être pas toujours... Le skate, on l'a au parc Sauvaigo.*

Allez, Madame, je vous donne la parole.

Mme HARTMANN.- *J'avais une question à vous poser : pourquoi ne pas le faire au parc Sauvaigo plutôt qu'au bord de mer ? Parce que le bord de mer est déjà très embouteillé avec les vélos et les rosalias. Cela générera beaucoup plus de gens qui vont venir, c'est très bien, mais au niveau des piétons, ce sera vraiment un danger supplémentaire.*

Je pensais que le parc Sauvaigo était plus approprié par rapport à un complexe si, dans l'avenir, vous voulez faire des compétitions, ce serait plus judicieux.

M. RIHAN.- [Hors micro] Vous savez, on a un petit skatepark. Si vous saviez toutes les lettres que l'on reçoit parce que l'eau y monte, vous ne pouvez pas vous imaginer. Et d'autre part, on n'a pas de place.

Mme HARTMANN.- Au parc Sauvaigo, vous n'avez pas de place ?

M. RIHAN.- [Hors micro] On a d'autres projets beaucoup plus importants. Ceci dit, avec les riverains, c'est impossible.

Mme HARTMANN.- C'est vrai que le bord de mer, l'hiver, si vous fermez le pumtrack, personne ne va pouvoir y aller. C'est dangereux avec les coups de mer.

M. RIHAN.- [Hors micro] Écoutez, nos services ont étudié de long en large.

Mme HARTMANN.- Vous le faites en quelle matière ? En béton, je suppose ? Il est adapté pour tout : roller, skate...

M. RIHAN.- En enrobée.

M. LE MAIRE.- Madame, pour la précision et la localisation, il se trouve que c'est parce que les jeunes sont au bord de mer. Les jeunes m'ont dit, pour les avoir rencontrés plusieurs fois, que ce serait très bien qu'on le fasse là.

Comme l'a très bien dit André Rihan, cela fait un peu de bruit. C'est un endroit, où l'on ne devrait gêner personne et il y a un parking à côté. Cela permet aux parents de venir et cela permet aux jeunes de venir en sécurité parce qu'ils vont emprunter le trottoir du bord de mer qui est très large et de pouvoir être dans ce que nous avons appelé, si vous avez lu la délibération, un « spot des jeunes ». Voilà !

Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, je peux vous le dire, mais les jeunes, eux, oui. Ils se retrouvent là-bas, ils sont heureux que ce soit là-bas. À partir du moment où les jeunes sont heureux... C'est peu vraisemblable que je fasse beaucoup de pumtrack, mais les enfants, eux, sont intéressés.

M. NICOLAÏ.- Pour compléter, le pumtrack, c'est beaucoup plus accessible qu'un skatepark. Un skatepark, c'est un peu pointu, c'est plus difficile de se lancer dedans. C'est beaucoup plus accessible, au plus grand nombre. Encore une fois, c'est vraiment familial. Cela donne une bonne image dès l'entrée de la ville.

Le seul pumtrack que je connaisse de qualité... En fait, il faut imaginer un corridor, et une fois que vous entrez et que vous avez compris la courbe, vous ne vous arrêtez pas. C'est un très bon sport, un sport de glisse qui développe les neurones. Le seul pumtrack que je connaisse est à Hossegor, le haut lieu du surf, et ce n'est fréquenté que par les gens qui aiment la glisse.

C'est encore une fois innovant, cela nous différencie des autres et c'est à la fois plus accessible ; je trouve que c'est une bonne idée. J'attends depuis des années, mais là, je suis un peu vieux pour y aller.

[Rires.]

M. LE MAIRE.- En tous les cas, merci, Monsieur Nicolaï. Cela permettra peut-être d'avoir un échange avec Lionel Dolciani parce que si c'est une histoire de neurones... moi, je vais enregistrer cela, il en faut des neurones.

M. DOLCIANI.- Si vous faites un bowl, je vais essayer.

M. LE MAIRE.- J'étais en train de me dire que je vous verrais très bien, tous les deux, faire un parcours, le jour de l'inauguration. André n'est pas spécialiste, mais vous deux, vous me paraissez être à même de le faire.

M. Touzeau-Menoni a demandé la parole.

M. TOUZEAU-MENONI.- Merci, Monsieur le Maire.

Les remarques qui m'ont été faites – je ne suis pas le spécialiste du pumtrack, du tout –, c'est que ce genre de sports, et cela nous vient d'un Cagnois que vous ne connaissez pas encore, vous le

verrez le 15, qui est un spécialiste qui nous vient de Paris, qui pratiquait sur l'esplanade du Trocadéro... Il était surpris de deux choses : la première chose, c'est que ces sports se pratiquent – je répète – en centre-ville où se retrouvent les jeunes. Donc, il était un peu surpris de voir qu'il était presque à Villeneuve-Loubet ; c'est plus proche de Villeneuve que de Cagnes, mais si vous êtes un « mordu », vous irez.

Et la dernière remarque qu'il a faite, qu'il fera aussi le 15, c'est que le dossier a été monté par, je cite, « des gens qui pratiquent la roue », donc cela exclut un certain nombre d'autres disciplines, mais centré sur une partie de la pratique. Ce sont ses remarques.

Après, ma remarque qui est moins plaisante, c'est que 174 000 € TTC, c'est un peu cher pour un déplacement de piste cyclable.

JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS

4. CREATION DE LA NOUVELLE MAISON DES COMPAGNONS DU DEVOIR - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A LA SOCIETE ERILIA POUR FINANCER LA REALISATION D'UN PROGRAMME SITUÉ 55 AVENUE DE GRASSE

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

Les Compagnons du Devoir ont choisi de rester à Cagnes-sur-Mer.

Ainsi, la société ERILIA va procéder à la construction en maîtrise d'ouvrage directe d'un programme situé 55 avenue de Grasse, comprenant une résidence familiale et la nouvelle Maison pour les Compagnons du Devoir, association ouvrière dispensant des formations initiales et continues pour de nombreux métiers.

La nouvelle Maison des Compagnons du Devoir comportera 44 logements dont 9 PLUS et 35 PLAI. Elle pourra ainsi accueillir 80 jeunes au lieu d'une quarantaine actuellement, pour les former à un métier concret sur Cagnes-sur-Mer. La résidence familiale sera composée, quant à elle, de 56 logements dont 32 PLUS, 13 PLAI et 11 PLS.

Une subvention d'un montant de 440 000 € a été attribuée à ERILIA au titre de la réalisation de la Maison pour les Compagnons du Devoir, ainsi qu'une subvention d'un montant de 351 000 € pour la réalisation de la résidence familiale.

ERILIA sollicite une subvention supplémentaire d'un montant de 235 000 € en raison de l'augmentation du coût des travaux par rapport aux estimations initiales, déductible du prélèvement prévu par l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitation dit « pénalité SRU ». En contrepartie, 7 nouveaux logements réservés sont accordés à la commune, qui viennent s'ajouter aux 22 logements déjà réservés à la commune dans ce programme, pour un total de 29 logements sur 56 soit 52 %.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention foncière s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article L.2254-1 du code général des collectivités territoriales d'un montant de 235 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune à la société ERILIA, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

Retour de Roland CONSTANT à 20h24

QUORUM : 37 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

DISCUSSION

M. LE MAIRE. - C'est un projet très important pour nous. Quand je dis « pour nous », c'est pour la ville. Pourquoi ? Parce que les Compagnons du devoir ont choisi de s'installer à Cagnes-sur-Mer. On ne les connaissait pas, on n'avait pas d'antécédent, ils se sont installés, et qui a-t-on découvert ? On a découvert des jeunes, ils sont tous jeunes, c'est normal ; ils sont en formation, ils font le tour de France et l'on a découvert des jeunes qui travaillent dans des métiers manuels, un secteur où nous manquons d'éléments et vraisemblablement de formations adéquates.

Si vous passez par les Compagnons du devoir, vous ferez un parcours qui durera plusieurs années, qui vous permettra de gravir les échelons sous le contrôle de vos compagnons qui vous formeront et vous atteindrez le niveau de compagnon, mais un niveau de compagnon, c'est un très haut niveau de technicité, de maîtrise de l'outil et de ce que vous allez faire, que ce soit le bois, la charpente, dans tous les métiers.

Ces compagnons ont choisi de s'installer dans la zone artisanale que l'on a créée avec Costamagna. On est très heureux, mais vraiment très heureux de les avoir pour deux raisons : la première, c'est que ce sont des jeunes qui veulent travailler et dont on peut être fier parce que ce sont des « bosseurs », ce sont des gens qui, demain, feront du bon travail pour leurs clients ; ils ne seront pas déçus. Quand vous prenez un compagnon du devoir, quand il travaille, vous avez un résultat à la hauteur. C'est la première chose.

La deuxième, c'est que c'est l'élite du travail manuel, dont on a besoin en France aussi. De les avoir à Cagnes-sur-Mer, avec cette jeunesse que nous souhaitons défendre, que nous souhaitons aider à Cagnes, nous avons trouvé que c'était une bonne chose. Les Compagnons du devoir ont décidé, parce que cela fonctionnait bien, parce qu'ils en ont besoin, de se développer et de doubler les effectifs. Ils sont une quarantaine, ils veulent passer à 80.

Simplement, quand ils nous ont dit qu'ils voulaient passer à 80, sur Costamagna, il n'y a pas la place ; la zone artisanale est « bourrée ». C'est peut-être prématuré de vous en parler, mais puisque l'on a créé une zone artisanale avec Costamagna, de A à Z, qui a remporté un grand succès, qui est pleine, qui fonctionne bien, il y aura peut-être un jour, à Cagnes-sur-Mer, une deuxième zone artisanale pour aider nos artisans à travailler dans les meilleures conditions possibles.

Je vous disais que ce n'est pas le luxe qui nous attire ici, mais la qualité. Aider nos artisans à pouvoir disposer des moyens qui leur permettront, demain, de bien travailler, d'être au service de leurs clients et d'amener justement une qualité de service importante me paraît être une piste privilégiée pour le travail manuel et pour ceux qui le représentent.

À ce moment-là, quand on a appris qu'ils voulaient se développer et doubler en nombre, mais que l'on n'a pas de place sur Costamagna et que l'on ne voulait pas qu'ils partent, on s'est tous mis en quatre pour trouver. On a trouvé un terrain et un emplacement qui leur convient bien, proche de la gare, où l'on pourra doubler le nombre de compagnons du devoir à Cagnes-sur-Mer et ils resteront à Cagnes-sur-Mer.

Voilà ce que nous faisons, c'est du concret. C'est une réalisation que l'on accompagne avec, vous l'avez vu, une subvention foncière à Erilia pour financer la réalisation du programme. Ce sera situé avenue de Grasse. Nous poserons une première pierre dans quelque temps, vous serez bien sûr tous invités.

À Cagnes, on est fier d'avoir les Compagnons du devoir qui ont décidé de rester à Cagnes tout en se développant et en donnant à notre jeunesse, et notamment notre jeunesse cagnoise, la possibilité d'atteindre le plus haut niveau de qualité dans le domaine qui est le leur.

Voilà pourquoi je vous propose, en effet, comme l'a dit Noëlle, de voter cette création de la nouvelle maison et cette subvention.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- *Ce n'est pas une question, Monsieur le Maire, mais vous avez dit que c'est une chose importante pour Cagnes-sur-Mer et pour le coup, je vais vous dire que ce n'est pas une chose importante uniquement pour Cagnes-sur-Mer. C'est une chose importante pour le département entier et c'est une chose importante dans le monde artisanal complet de tout notre territoire.*

Aujourd'hui, ces jeunes, vous avez parlé d'élites et l'on n'en est pas loin parce qu'il y a à peine trois semaines, j'étais en délégation à la finale des Olympiades mondiales à Lyon, les WorldSkills, et l'on a reçu une quinzaine de médailles (la France) : la majorité, ce sont des jeunes qui ont fait le compagnonnage.

Aujourd'hui, ces jeunes, dans le département, font les cours ici chez nous, dans la zone artisanale, mais la moitié va dormir dans les centres Afpa de Nice-Est. Là, ce que l'on est en train d'approuver, c'est de faciliter le maintien du centre des compagnons, mais aussi d'améliorer la qualité d'étude de ces jeunes dont on a vraiment besoin donc il faut y aller les yeux fermés.

M. LE MAIRE.- *« Il faut y aller les yeux fermés », si c'est l'opposition qui le dit, je la suis.*

Mme PIRET.- *Nous ne sommes pas contre la création d'une maison des compagnons, puisque j'apprécie, je suis moi-même artisan, mais on est contre la subvention à Erilia. Ils ont quand même les moyens, je pense, et on leur donne 446 000 €...*

5. COULEE BLEUE AU NORD DU PARC DES CANEBIERS - POURSUITE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A LA SOCIETE CDC HABITAT SOCIAL POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 31 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE AVENUE ANATOLE FRANCE/RUE LOUIS NEGRO

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

Dans la poursuite de la Coulée Bleue et de la politique d'intensification de la nature en ville pour le bien-être des habitants et l'amélioration de la qualité de vie, un projet de construction, en lieu et place de l'ancienne menuiserie dont le bâti est fortement dégradé, sera édifié à deux pas du grand projet de renaturation de la Cagne et du nouveau parc des Canebiers.

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la requalification générale du centre-ville, situé avenue Anatole France/rue Louis Négro, sera implanté en retrait de la rue pour conserver le grand platane et l'espace suffisant pour poursuivre les aménagements de promenade (piétons, vélos) le long de la Cagne.

Pour ce projet, réalisé par la société SAS EIFFAGE IMMOBILIER et composé de 92 logements et 165 emplacements de stationnement dont 35 places publiques, la société CDC HABITAT SOCIAL sollicite une subvention de la commune pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 31 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 10 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 21 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS).

Afin d'équilibrer le financement de cette acquisition, la société CDC HABITAT SOCIAL a sollicité de la commune une subvention foncière de 330 000 € déductible du prélèvement prévu par l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitation dit « pénalité SRU ».

A ce titre, la commune sera attributaire d'un contingent de 10 logements dans ce programme, auxquels il faut ajouter 6 logements réservés au titre de la garantie d'emprunt à venir, soit 16 logements dans l'ensemble du programme.

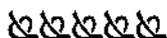
Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pour l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de 330 000 € s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article L.2254-1 du code général des collectivités territoriales,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune à la société CDC HABITAT SOCIAL, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.

6 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. DOLCIANI. - C'est un projet un peu compliqué à sortir parce que le sous-sol, à cet endroit, est plus que compliqué. En effet, ils ont du mal à boucler leur budget. Mais ce n'est pas pour cela que je prends la parole.

Je prends la parole parce que c'est un sujet, dès le départ... il se construit sur l'ancien parking. On a donc 35 places publiques qui ont été actées au permis, mais l'on n'en a toujours pas les modalités. J'ai posé la question directement aux concernés, mais l'on ne sait toujours pas comment se fera l'exploitation de ces 35 places : seront-elles intégrées au futur marché de stationnement ? Je n'en sais rien. Seront-elles traitées, gérées par un prestataire privé ? Pour 35 places, cela semble compliqué parce que ce n'est pas beaucoup.

Je ne sais pas si vous avez un peu plus d'informations sur la gestion de ces 35 places qui, dès le départ, ont été prévues en libre accès et non en location. C'était du libre accès pour remplacer le parking initial.

M. LE MAIRE. - Très bien. On s'orienterait, a priori – pour l'instant je n'ai pas encore vu le dossier arriver à mon niveau donc je suis prudent –, vers du type abonnement. Ce serait sans doute le plus simple pour gérer 35 places, ce qui est peu, et le fait que cela puisse libérer des places ailleurs.

M. DOLCIANI. - Du coup, on perd la raison d'être initiale du parking qui était de proposer des places pour la journée qui tournent pour accéder au centre-ville et à la place de Gaulle. Là, on est plutôt sur du stationnement privatif.

M. LE MAIRE. - Privatif est un grand mot parce que si l'on met un abonnement, on les enlève ailleurs sur la voirie qui, elle, permettra d'accueillir à la place 35 places qui seront peut-être même en arrêt-minute et donc beaucoup plus intéressantes pour le commerce.

À l'heure actuelle, le dossier n'est pas arrivé à mon niveau donc je suis prudent, mais cela ne me gênerait pas. On ne mettra pas un gardien pour 35 places donc il faut trouver un système et la question soulevée est pertinente de ce côté-là. En même temps, on sera, et je sais que vous l'êtes, réaliste. Le but est de remplir les places, ce n'est pas de se faire plaisir. Si je remplis ces places, je les enlève sur la voirie. Si je les enlève sur la voirie, cela signifie que cela devient des places tout public de la même façon, et cela tourne.

À l'heure actuelle, une des difficultés de Cagnes, c'est que l'on est à la recherche de places de stationnement. On nous dit que le nouveau parking qui a été créé à Nice, à Jeanne d'Arc (ce n'est pas sur le bord de mer), c'est 200 € l'abonnement. Voilà ce que j'ai entendu ; il faudrait que l'on vérifie parce que cela m'a surpris, on en est là.

Cagnes-sur-Mer n'a pas vocation à lui ressembler et l'on n'a pas du tout les mêmes contraintes, mais beaucoup de gens aujourd'hui souhaitent avoir une place de stationnement : les commerçants par exemple, leurs employés. Cela leur permet d'être tranquilles et la voiture de l'employé ou du commerçant qui se trouve dans la rue aujourd'hui, si tu la mets dessous, elle libère la place sur la voirie pour le grand public.

J'entends, mais mon sentiment, c'est qu'il faut que l'on regarde de près. Moi, je suis tout à fait d'accord pour que l'on regarde de près ce qu'il en est et comment on fait.

Mme PIHOUÉE. - 184 € l'abonnement à Jeanne d'Arc.

M. LE MAIRE. - Te rends-tu compte ? On en est là !

M. DOLCIANI. - [Hors micro] À Nice Étoile, c'est pareil.

M. LE MAIRE. - C'est peut-être pire. Madame Utrago.

Mme UTRAGO. - Noëlle a pratiquement répondu à la question que je voulais poser et je voulais avoir une confirmation. Si j'ai bien compris, toutes les subventions que l'on verse à des sociétés dans le but d'avoir des logements sociaux sont bien déductibles de l'amende SRU.

M. LE MAIRE. - Oui, Madame. On est contre la loi SRU, mais au moins cela.

Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI. - Il y avait 42 places mises à disposition sur l'ancien parking.

J'ai deux questions : une des approches de Lionel à l'époque était de trouver une solution non pas pour le jour, mais pour les riverains qui voulaient se garer la nuit sur ce parking gratuitement. Donc si vous trouvez une solution en souterrain la journée, faites que ces places restent libres la nuit pour les riverains. On retrouverait la situation initiale, on passerait de 42 à 35 places, on perd 7 places, mais les riverains trouveraient une place pour se garer en journée.

La deuxième question, c'est : pourquoi, depuis le mois de mars, a-t-on totalement fermé ce parking ? Mme Trastour m'a dit qu'il y avait une question de sécurité, mais l'on peut quand même laisser un petit corridor pour que l'on puisse passer avec une poussette ou autre chose. Pour le moment, une grille a été posée et l'on ne peut plus venir du centre-ville au Béal en passant par là.

Bien sûr, vous savez tous à qui je pense : les personnes âgées qui font leurs courses, qui coupaient à travers et qui pouvaient même se reposer sur les bancs qui sont devant la direction de la voirie. On peut laisser un corridor pour que l'on puisse passer. C'est une autre question : pouvez-vous intervenir, Monsieur le Maire, pour faciliter le passage des personnes âgées qui reviennent avec leurs courses ?

M. LE MAIRE. - Vous avez terminé ? Merci. Nous continuons.

Dans ce projet, il y a non seulement ce parking dont on a beaucoup parlé, mais il y a également la fameuse Coulée bleue (c'est le titre tout de même). Que l'opposition l'ignore et fasse semblant d'ignorer ce qui est écrit, je veux bien, mais pas moi.

On poursuit et c'est là que vous voyez la persistance d'une vision de la commune. On construira, très bien ! On fera un parking, très bien ! Et les modalités, on en discutera, pas de problème. Mais en même temps, on va faire en sorte que la Coulée bleue se poursuive au nord de la renaturation de la Cagne. On va faire en sorte de continuer à aménager notre centre-ville avec de la végétation, avec une piste cyclable, avec un trottoir pour faire en sorte que Cagnes-sur-Mer, progressivement, change et que son cœur de ville avec l'écoquartier que l'on va faire avec Bouygues, avec cette renaturation au nord, et l'on va parler ensuite de la renaturation au sud, il y a une vision.

Vous avez un aménagement territorial de centre-ville qui est en train de se faire sous vos yeux et qui est approuvé, et heureusement d'ailleurs, parce qu'il s'inscrit dans la démarche du schéma directeur qui a été approuvé. Ce schéma directeur nous donne la ligne à suivre et on l'applique. Le schéma directeur, on le fait tranche après tranche ; il y a des millions d'euros derrière.

Je peux vous dire que lorsque l'on aura terminé ce schéma directeur, on aura changé tout le cœur de Cagnes-sur-Mer : vous partirez à pied de la police municipale, vous descendrez jusqu'au bord de mer avec des arbres, dans un endroit qui sera végétalisé le long d'un cours d'eau, avec une tranquillité totale. Il y aura des piétons, une piste cyclable et vous descendrez au bord de mer ; vous trouverez le bord de mer où, là aussi, vous pourrez vous promener.

Voilà ce qu'est la vision que nous avons, et cette vision commence du centre-ville. Avec le tram qui doit arriver dans le prochain mandat, on amènera, là encore, un apaisement du centre-ville : moins de bruit, moins de pollution pour une qualité de vie. La qualité de vie pour nos centres-villes est fondamentale. Les gens râlent contre le bruit, c'est la nuisance numéro 1 des urbains. Grâce à ces aménagements, sur des années ; cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique. On a commencé et l'on continuera, de la même façon que l'on a fait le bord de mer, on continuera et l'on mettra en application le schéma directeur.

Voilà pourquoi, quant à moi, je m'arrêtais un peu sur la Coulée bleue qui n'a pas manqué de faire réagir M. Perez qui me regarde en se disant : « Moi aussi, je veux me la couler douce ».

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- Monsieur le Maire, vous avez parlé de la Coulée bleue, donc je rebondis parce que vous n'avez pas répondu à mon collègue Touzeau-Menoni.

Dans l'aménagement du territoire et dans ce qui sera fait dans ce nouvel espace qui sera créé, le maintien des traverses piétonnes est essentiel.

Philippe, vous êtes un peu en bisbille et je trouve cela un peu dommage qu'en Conseil municipal, on n'arrive pas à aller au bout des choses. Ce sont vos affaires personnelles entre vous deux, mais je trouve cela dommage parce que l'on parle de choses qui intéressent tout le monde.

Sur ce projet, dès le départ, j'avais demandé que le passage piéton soit maintenu. Vous m'aviez dit qu'il n'y a pas de problème, c'est maintenu et c'est au permis, il n'y a pas de souci. On pourrait demander à Eiffage, le temps que les travaux se fassent, qu'ils décalent un peu pour permettre, le temps que les travaux démarrent, que les personnes qui l'utilisaient jusqu'à maintenant puissent l'utiliser. Cela ne se fera plus pendant le temps des travaux, mais si l'on gagne deux ou trois mois de bien-être pour quelques personnes, ce sera toujours bien.

On parle de la Coulée bleue et de ce qui va se passer jusqu'en haut, je remonte sur Marcel Pagnol : là aussi, on a un terrain, mais je ne sais pas quelle est la nature des travaux, à côté de la maternelle.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de travaux là.

M. DOLCIANI.- Si, ce sont des travaux provisoires. Il y a des camions.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas parce qu'il y a un camion qu'il y a des travaux.

M. DOLCIANI.- Il n'y a peut-être pas de travaux, mais en attendant, le terrain est fermé et clôturé.

M. LE MAIRE.- Cela s'appelle une base de chantier ; cela n'a rien à voir avec les travaux sur place.

M. DOLCIANI.- C'est pour cela que je dis que je ne sais pas quelle est la nature. C'est pareil, à cet endroit-là, un passage est utilisé tous les jours par les étudiants qui viennent de la route de La Gaude et qui descendent pour aller au lycée. Cela ne coûte rien hormis demander aux personnes qui l'utilisent.

M. LE MAIRE.- Il est ouvert.

M. DOLCIANI.- On passe au milieu du stockage.

M. ALLEMANT.- Non, j'y passe très souvent. Moi aussi, il m'arrive de promener mon chien.

M. DOLCIANI.- Moi, ce n'est pas le chien.

M. ALLEMANT.- Je passe sans problème, mais on peut y aller ensemble, si tu veux.

M. LE MAIRE.- A priori, l'adjoint sait de quoi il parle. Toi aussi, normalement. As-tu vérifié que tu ne passais pas ?

M. DOLCIANI.- La dernière fois que je suis passé, je ne passais pas.

M. LE MAIRE. - Ah bon ? Tu avais une barrière ?

M. DOLCIANI. - Oui, mais maintenant, elle n'y est peut-être plus ; je n'y suis pas tous les jours.

M. ALLEMANT. - Les barrières y sont, mais on peut les contourner.

M. DOLCIANI. - Quand il y a des barrières, je ne passe pas.

M. ALLEMANT. - Non, ce que je veux dire, c'est qu'il y a des barrières, mais qui ne ceinturent pas la totalité du passage et donc il y a un passage qui est délimité et l'on peut passer sans problème. Je l'ai encore fait l'autre soir quand j'ai promené le chien, je peux faire témoigner le chien s'il y a besoin ; elle pourra raconter qu'effectivement, elle est passée par là.

[Rires.]

M. LE MAIRE. - De l'intérêt, Monsieur Dolciani, d'avoir un chien, comme cela c'est lui qui ouvre le passage.

M. DOLCIANI. - C'est donc à noter pour le futur projet.

M. LE MAIRE. - Les services confirment que c'est ouvert.

M. DOLCIANI. - À noter pour le futur projet, à conserver.

M. LE MAIRE. - Oui, mais les services confirment que l'adjoint a raison.

M. ALLEMANT. - Le chien aussi.

M. LE MAIRE. - Il est passé, mais c'est peut-être un fox-terrier.

Il y a une demande de parole de M. Lebon dont je m'étonnais que, jusqu'à maintenant, il n'ait pas levé le doigt.

Allez, Monsieur Lebon.

M. LEBON. - J'admire, décision après décision, votre art de la prestidigitation qui consiste à faire du détournement d'attention.

Dans le 4, il s'agissait de construire des logements pour les Compagnons du devoir. Dans le 5, il s'agit d'une Coulée bleue. Derrière, ce sont des logements. Celui qui va suivre, il s'agit d'une opération « naturea ». À chaque fois, ce sont des choses extraordinaires, on a envie d'adhérer.

M. LE MAIRE. - Eh bien, adhérez !

M. LEBON. - Mais à chaque fois, ce sont 20 appartements supplémentaires, 30 supplémentaires. Alors, systématiquement, je vous explique pourquoi je vote contre à chaque fois : tout ce qui consiste à rajouter des immeubles sur des immeubles et des immeubles transformera Cagnes-sur-Mer en Valence dans 20 ou 30 ans.

M. LE MAIRE. - Ah ! Dans 20 ou 30 ans ! On en rediscute tous les deux dans 20 ou 30 ans, alors !

M. LEBON. - Je vote contre tout ce qui consiste à rajouter des logements.

M. LE MAIRE. - Donc vous êtes un spécimen rare. J'ai là quelqu'un qui habite dans les arbres. Vous voyez, la plupart d'entre nous, on habite dans du béton. Mais vous, j'ai bien compris, vous habitez dans un arbre donc vous ne comprenez pas pourquoi les autres, il leur faut un logement.

Vous avez 2 000 demandes de Cagnois pour se loger correctement. Ma question est la suivante : comment répondez-vous à cette demande sans construire ?

M. LEBON. - Eh bien, j'y réponds. Quand je suis arrivé à Cagnes-sur-Mer, il y avait 32 000 habitants, je crois ; il y en a maintenant 52 000. Il n'y a pas eu 20 000 Cagnois supplémentaires qui ont été logés à Cagnes ; ces gens sont venus d'ailleurs.

S'il y avait une demande de 100 000 habitants, vous allez construire des immeubles pour 100 000 personnes ? Il faut que cela s'arrête quelque part.

M. LE MAIRE.- Vous ne répondez pas à ma question, Monsieur Lebon. Elle est très précise : j'ai 2 102 Cagnois qui habitent à Cagnes. Que leur dites-vous ? Vous leur dites : « Allez habiter ailleurs, en Corrèze ». C'est cela, votre réponse ?

M. LEBON.- Oui.

M. LE MAIRE.- Eh bien, voilà ! Merci. Là, CQFD, vous avez effectivement la réponse.

M. LEBON.- [Hors micro] Il n'y a pas de place.

M. PEREZ.- [Hors micro] Ne vous plaignez pas des kalachnikovs.

M. LE MAIRE.- Je discute avec M. Lebon, vous avez déjà eu la parole.

Monsieur Lebon, avec les « y a qu'à, faut qu'on », on arrive à tout régler, il n'y a aucun problème. Je prends acte et je prends note que vous ne logez pas des gens qui habitent à Cagnes et qui souhaitent y rester.

M. LEBON.- Les Compagnons du devoir ne sont pas des gens qui viennent de Cagnes que je sache.

M. LE MAIRE.- Et alors, vous ne les voulez pas non plus ? C'est parfait !

M. LEBON.- Mais l'on ne va pas accueillir le monde entier !

M. LE MAIRE.- La jeunesse vous est étrangère, pas à moi. À Cagnes, non ! Au contraire, on se met en quatre pour les jeunes et en particulier pour les Compagnons du devoir. Même si cela doit vous déplaire, je maintiendrai.

Quant au fait de répondre tout simplement : « Non, je ne veux pas des Cagnois qui habitent à Cagnes », cela commence à être très particulier. Je ne souhaite pas que vous soyez maire un jour, Monsieur Lebon, parce que je n'ai pas encore très bien compris...

M. LEBON.- J'ai deux fils : un est parti habiter à Saint-Laurent-du-Var et l'autre à Villeneuve-Loubet. Il n'y a plus de place à Cagnes, on va ailleurs, c'est tout.

M. LE MAIRE.- Oui, ils peuvent partir, même encore plus loin, peut-être. En Corrèze, ce que mes collègues de Corrèze me disent, c'est que si vous voulez un logement, on vous le donne en 24 heures. Simplement, il y a assez peu de fils Lebon qui vont s'installer en Corrèze. Voilà, c'est un constat.

Moi, je gère et vous non ; vous êtes dans l'opposition, vous pouvez dire « non ». Très bien, mais vous confirmez que vous ne répondez pas à la demande des Cagnois, et notamment des 2 000. Vous ne répondez d'ailleurs même pas, entre nous soit dit, à mon personnel communal qui gagne le SMIC ou un peu plus.

Eh bien, pour vous loger à Cagnes-sur-Mer, avec l'explosion des loyers, vous ne répondez pas et vous dites, effectivement, aux Cagnois et aux employés municipaux : « Allez vous loger ailleurs ! » Voilà ce que vous répondez. Très bien, vous avez résolu le problème. Mais ça, si vous me permettez, c'est se moquer du monde.

M. LEBON.- Si je travaille sur les Champs-Élysées à Paris, je ne vais pas exiger d'avoir un appartement aux Champs-Élysées. Je viendrai de ma banlieue et j'irai travailler aux Champs-Élysées. À un moment, il faut savoir s'arrêter.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je pense que l'on ne va pas se mettre d'accord facilement. Je suis au service de mes Cagnois et vous non !

Monsieur Perez a la parole.

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, plus vous construisez, plus il y aura de la population à Cagnes-sur-Mer. Plus il y aura de la population, plus il y aura une population exogène qui viendra à Cagnes-sur-Mer. Et à ce moment-là, ne vous plaignez pas qu'il y ait de la délinquance de plus en plus importante. Cette fois-ci, ce sont deux blessés ; la prochaine fois, ce sera 10 ou 20, et quelques morts.

Plus la population exogène sera importante... on voit bien le changement de population à Cagnes-sur-Mer. Il suffit de se promener dans le centre et vous voyez. Les Iraniennes se battent pour enlever les voiles et ici, elles se battent pour les mettre. Par conséquent, continuez à construire et vous verrez ce qui se passera à Cagnes-sur-Mer.

M. LE MAIRE.- Que vous me disiez : « Je suis contre une immigration incontrôlée », je vous l'ai dit tout à l'heure, on sera d'accord. Sauf que « y'a qu'à, faut qu'on », je sais aussi faire si vous voulez que l'on fasse ce genre de choses.

Mais que vous disiez : « On est contre une immigration incontrôlée ». Il n'y a pas beaucoup de gens, sauf à Paris où ils sont pour l'immigration incontrôlée. Ici, vous en trouverez assez peu, d'ailleurs.

M. PEREZ.- [Hors micro] Ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE.- Même le maire de Cagnes vous le dit en face : il n'y a pas de problème. Là-dessus, on se retrouve. Simplement, j'ai, que je le veuille ou non, des employés communaux. J'ai 2 000...

M. PEREZ.- Il faut leur donner la priorité.

M. LE MAIRE.- Oui, regardez ce que l'on fait. Attendez, Monsieur Perez, on est les seuls dans le département des Alpes-Maritimes à avoir cette transparence avec une commission. D'accord ?

M. PEREZ.- Avec des numéros !

M. LE MAIRE.- Et vous connaissez les noms à la sortie.

M. PEREZ.- À la sortie, oui. Cela sert à quoi à la sortie ?

M. LE MAIRE.- Pourquoi ? Vous voulez vous en servir avant ?

M. PEREZ.- Oui, je veux savoir à qui je donne des appartements avant, bien sûr !

M. LE MAIRE.- Là encore, changez les lois. Moi, je suis un légaliste.

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, faites un referendum. Cela fait dix fois que je vous le demande. Demandez aux Cagnois ce qu'ils veulent. Faites le referendum ! Pourquoi ne voulez-vous pas ? Vous avez peur des Cagnois !

M. LE MAIRE.- Vous ne changez pas les lois françaises par un referendum communal.

M. PEREZ.- Si !

M. LE MAIRE.- Mais non, personne ! Je dis bien : personne ! Ni Reconquête, ni tout ce que vous voudrez, n'a réussi avec un referendum communal, sinon à faire de la poudre aux yeux et de la politique politicienne, à tromper son monde. Vous ne changez pas une loi par un referendum communal.

Vous auriez 100 % des gens qui vous diraient : « On veut changer ». Le préfet vous dira : « Très bien, cela vous fait plaisir, faites ! » Mais vous ne changez pas la loi.

Si vous baladez le citoyen en lui disant : « « Y a qu'à, faut qu'on », tu vas voir, je vais changer la loi parce que je vais faire le referendum », vous êtes mal parti parce que vous trompez les gens. Je vous l'ai déjà dit : si l'on trompe les gens, ce n'est pas la peine. Cela ne m'intéresse pas.

Par contre, essayez de trouver des solutions pour obtenir que l'immigration soit plus contrôlée, je vous l'ai toujours dit : ça, je le comprends parce qu'en effet, il n'y a aucune raison que la France soit un pays d'immigration incontrôlée. On reçoit des gens, mais après, c'est non seulement notre referendum communal, mais il faut changer les lois. Attendez, il faut changer les lois et la justice qui va avec.

Regardez ce que font des décisions de tribunaux ; ce n'est pas du Perez, ce n'est pas du Nègre, ce sont des décisions. Pourquoi prend-on ces décisions ? Parce que des lois le permettent. Là où je suis d'accord avec M. Retailleau, c'est qu'il faut un réarmement législatif. Des pays l'ont fait. Si

vous prenez le Danemark qui est dirigé par les socialistes, vous verrez les lois qu'ils ont. Ce sont des socialistes ; c'est la gauche, mais une gauche très réaliste.

Donc je suis danois de ce côté-là ; je ne suis pas Perez, je suis danois. Au fond, les Danois en ont eu assez, ils ont pris un certain nombre de mesures que nous n'avons toujours pas prises en France.

M. PEREZ.- [Hors micro] Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

M. LE MAIRE.- Vous pouvez faire votre referendum communal, votre referendum de quartier ou d'immeuble, cela ne changera pas tant que l'on n'aura pas remis d'équerre. Voilà mon sentiment.

Monsieur Toscano a demandé la parole.

M. TOSCANO.- Depuis que je suis arrivé au Conseil municipal, j'ai toujours dit que j'œuvrerai au maximum pour la ville. Aujourd'hui, on est en train de parler d'un discours qui a plutôt vocation à être au niveau national, qui parle de politique migratoire donc je ne comprends pas trop l'utilité, dans un sens.

Dans un autre sens, j'entends que l'on veut envoyer des Cagnois en Corrèze. Cela me fait quand même bien rire. Peut-être que votre fils n'a pas eu sa place à Cagnes-sur-Mer, mais il aurait bien aimé. S'il y avait eu un peu plus de béton, il ne serait pas obligé de partir à côté.

Je voudrais te répondre à toi, Lionel, pas de manière méchante, mais quand on parle d'une personne qui met en doute la qualité et l'intégrité du Conseil municipal et des membres qui sont ici, par rapport aussi au maire, je trouve que c'est un peu compliqué d'avoir une discussion, surtout avec ce monsieur-là qui, d'ailleurs, a dit qu'il devrait voter le budget. Peut-être qu'il devrait penser à le voter. Au moins, il comprendrait comment l'on travaille ici.

Depuis que je suis arrivé, j'ai compris comment cela fonctionnait. J'ai pu poser des questions et donner mes idées. Peut-être qu'en votant le budget, et peut-être qu'en passant avec nous juste en votant le budget, en regardant ce qui se fait, en posant des questions, en venant travailler, tu te rendrais compte que tu n'aurais pas besoin de crier, que tu serais peut-être plus constructif et peut-être que si tes idées sont réalisables, elles seraient réalisées au plus vite. On n'aurait pas besoin d'attendre peut-être deux ou trois ans, comme tu le disais pour la police, pour tout cela.

Je t'ai encore entendu poser des questions sur l'anticipation au budget. Je ne comprends pas cette question. Tu ne dois pas comprendre la gestion communale, les fonds communaux et l'aménagement territorial, et je te conseille de venir un peu travailler avec nous. Cela m'attriste d'entendre toute l'opposition qui tape comme des sourds un peu bêtement.

Venez travailler, venez poser des questions et prenez le temps au lieu de venir juste une seule fois au Conseil municipal et poser des questions qui sont « débiles » et qui font perdre du temps. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. La politique, on va dire... tu te mets en mode candidat, tu tapes comme un sourd sur Facebook ou autres, je trouve cela vraiment minable. Tu devrais faire comme Lionel : poser quelques questions et être un peu plus cortiqué parce que, lui, clairement, il pose des questions qui sont très intéressantes. Voilà !

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Toscano.

Madame Utrago demande la parole.

Mme UTRAGO.- Je suis au CCAS et j'écoute souvent les problèmes, bien sûr, des Cagnois qui veulent se loger. À un moment donné, il faut que l'on réfléchisse à autre chose : comment loger 2 000 Cagnois ? Vous imaginez le nombre d'immeubles, sachant que l'on a qu'un quart des logements sociaux ! Donc il faut que l'on trouve une autre piste.

M. LE MAIRE.- Allez-y, je vous écoute.

Mme UTRAGO.- J'en ai une, mais je la réserve.

M. CONSTANT.- [Hors micro] Pour les élections.

M. LE MAIRE. - Ce n'est pas sympa pour ceux qui attendent un logement.

[Discussion générale.]

Au moins M. Perez avait l'avantage de dire « y'a qu'à, faut qu'on », mais vous, c'est mieux : vous avez la solution, mais vous ne la donnerez pas au Conseil municipal.

Mme UTRAGO. - J'en ai une, j'en parlerai.

M. LE MAIRE. - Parlez-en, c'est d'actualité. Parlez-en, on vous écoute avec intérêt.

Donc, Monsieur...

M. TOUZZEAU-MENONI. - [Hors micro] Je suis d'accord.

M. DOLCIANI. - Juste pour rebondir, Isabelle.

Il y a quelques mois, Monsieur le Maire, vous aviez posé la question : quelles pouvaient être les pistes ? Et l'on avait évoqué le logement vacant.

Mme UTRAGO. - [Hors micro] Exactement.

M. DOLCIANI. - On en a discuté. Lundi, j'étais en conseil d'administration à la ville (avec une autre casquette) et l'on en est venu à parler des travaux engagés par la Ville de Cagnes et par le CCAS. J'ai eu le plaisir de constater que le travail de recensement avait commencé sur la commune, qu'il y avait eu – je vous parle de tête, je n'ai pas mes notes – environ 400 logements qui avaient été identifiés comme réellement vacants, et qu'il y avait deux ou trois rendez-vous qui étaient en cours.

Je pense à cela parce qu'Isabelle parle de solutions.

Mme UTRAGO. - [Hors micro] Il faut en trouver.

M. DOLCIANI. - Je pense que tout le monde essaie de proposer.

Sincèrement, j'en reviens à ton intervention, Loïc, je ne suis pas là pour faire la morale, je n'ai aucune prétention à faire la morale à qui que ce soit, mais franchement, je ne pense pas que ce soit la bonne méthode. J'aimerais bien que l'on crève l'abcès. Monsieur le Maire, vous avez été blessé, vexé par...

M. LE MAIRE. - Ce n'est pas ce que vous m'avez écrit dans votre courrier.

M. DOLCIANI. - Vous avez été blessé, vexé, à juste titre, c'est ce que je vous ai dit, et je le maintiens.

M. LE MAIRE. - Eh bien alors ? Donc j'attends des excuses publiques et sur réseaux. C'est tout, je ne changerai pas.

M. DOLCIANI. - J'ai compris, mais regardez, au final, on en vient à débattre avec Loïc qui...

M. TOSCANO. - [Hors micro] C'est juste une perte de temps, Lionel, je suis désolé.

M. DOLCIANI. - C'est une perte de temps, mais...

M. TOSCANO. - [Hors micro] On parle de 50 000 choses et il y a des questions qui sont bêtes.

M. DOLCIANI. - Les réflexions sont aussi une perte de temps, et quand tu dis que l'opposition dit des questions bêtes, je suis désolé, je suis dans l'opposition que ça te plaise ou non, et je me sens concerné, et je pense que l'on se sent tous concernés, et je pense que c'est un manque de respect envers nous.

Je te dis comment je le ressens.

M. TOSCANO. - [Hors micro] Si tu le prends comme ça...

M. SONGY. - [Hors micro] Tu ne parles pas avec quelqu'un qui t'insulte, c'est tout.

M. LE MAIRE. - Si tu admets, toi, les insultes, si tu as envie que je te traite plus bas que terre, je peux le faire, je sais le faire, mais je ne suis pas de cette philosophie.

Le jour où l'on m'a attaqué – c'est là que je vois ta jeunesse – dans la campagne électorale de 1998, plus bas que terre, sais-tu ce que j'ai répondu ? Par des affiches, et j'ai répondu : « Si vous voulez, chers Cagnois, voter pour des gens qui descendent aussi bas, votez pour eux ». Voilà, c'est tout, et je n'ai pas répondu.

Je me fais une certaine idée de la dignité d'un débat, des personnes. Je te respecte parce que je vois bien la façon dont tu agis, mais je n'ai pas l'habitude d'être insulté par qui que ce soit. Cela fait 30 ans, Monsieur le Conseiller municipal, pratiquement, que je suis maire. Personne ne m'a jamais insulté.

Alors, ce n'est pas maintenant que je vais accepter que l'on me dise que je suis un « vendu », un « acheté », quelque chose comme cela. Non ! Tu fais ce que tu veux, tu es dans l'opposition, tu fais ce que tu veux avec moi : tu prends la parole, je te la donne, mais je ne réponds pas à quelqu'un qui m'a traité comme cela. J'ai une certaine dignité, j'y tiens !

Tu vois, Lionel, c'est parce que l'on ne respecte pas les gens qu'un jour, on en arrive à ce que l'on a vu en Europe. Voilà, c'est tout ! Pas besoin de te faire un dessin.

Si tu ne respectes pas les gens avec qui tu travailles... moi, je ne suis pas d'accord avec M. Perez, mais je le respecte. Il n'est jamais descendu en dessous de la ceinture et il sait qu'il ne faut pas avec moi, mais il a le droit d'avoir des idées qui ne sont pas les miennes. Il n'y a aucun problème. Il a le droit et il s'exprime quand il veut, comme il veut, mais on n'insulte pas l'autre ; on n'insulte pas un être humain.

Cela fait partie... Si tu veux, je te donnerais un exemplaire parce que je pense que, toi aussi, tu ne prends pas la mesure. Tu n'insultes pas, mais tu ne prends pas la mesure que c'est par cette dégradation des mœurs, cette dégradation du comportement qu'aujourd'hui, tu as des gens qui sortent de la voiture et qui te poignent : « Qu'est-ce que vous voulez, j'ai pété un câble ; ce n'est qu'un être humain, j'ai le droit de le tuer ». Non ! Ce n'est pas ma philosophie. Ma philosophie c'est de te respecter, par définition, mais respecte-moi sinon, on ne va pas être d'accord.

[Applaudissements.]

M. TOSCANO.- [Hors micro] *C'est pour cela que je suis intervenu une deuxième fois, en deux conseils municipaux. À un moment donné, stop ! Il faut arrêter !*

M. DOLCIANI.- *On est d'accord, Monsieur le Maire. Je me suis déjà exprimé sur le sujet.*

M. TOSCANO.- [Hors micro]

[Discussions croisées.]

M. DOLCIANI.- *Je tiens à dire, à répéter : les attaques, OK ! Tant qu'il n'y aura pas d'excuses, j'ai compris et j'arrive à le comprendre, il n'y a pas de problème là-dessus.*

Loïc, s'il te plaît, quand tu intervien... déjà, intervenir systématiquement, franchement, je ne vois pas l'intérêt non plus, et de mettre tous les gens de l'opposition dans le même sac, je ne vois pas non plus l'intérêt. Je te le dis, mais en toute amitié et en toute transparence.

Quand tu dis que l'opposition pose des questions « débiles », je suis désolé, je peux te dire plein de choses, mais...

[Discussions croisées.]

M. PEREZ.- [Hors micro] *Il faut prendre d'où ça vient, c'est tout.*

Monsieur le Maire, on avance.

[Discussions croisées.]

Mme TRASTOUR-ISNART.- [Hors micro] *On va siffler la fin de la récréation.*

[M. le Maire fait retentir la clochette.]

M. LE MAIRE.- *Monsieur Dolciani, chers collègues. Certains posent des questions à tout bout de champ, plus ou moins pertinentes. D'autres, tu leur interdirlrais de poser des questions à tout bout de champ. Ce n'est pas comme cela qu'il faut faire. Respecte les gens, respecte les conseillers municipaux, tes collègues, tu verras, tu seras respecté.*

[M. le Maire procède au vote.]

6. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE D'HLM LOGIS FAMILIAL POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 34 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE DENOMMEE "NATUREA", SITUEE 72 ROUTE DE FRANCE

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs, apporte son soutien aux bailleurs sociaux par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

Dans un immeuble situé 72 route de France, réalisé par la société ICADE PROMOTION et comportant 113 logements, la société LOGIS FAMILIAL acquiert en l'état futur d'achèvement (VEFA) 34 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 10 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 18 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 6 logements relevant du prêt locatif social (PLS).

A ce titre, LOGIS FAMILIAL sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % de l'emprunt d'un montant de 4 671 186 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de l'acquisition des 34 logements.

Conformément à l'article R 441-5 du code de la construction et de l'habitation, LOGIS FAMILIAL consent à la commune, sur les 34 logements sociaux de cet ensemble concernés par ce prêt, 7 logements réservés dans ce programme au titre de la garantie, qui viennent s'ajouter aux 3 logements déjà réservés au titre de la subvention, soit 10 logements au total.

La commune accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 671 186 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°156729 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

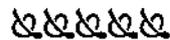
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la garantie de la commune à la société LOGIS FAMILIAL à hauteur de 100 % des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°156729, ce contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre le bénéficiaire de la garantie et la commune.

Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 1.

5 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Isabelle UTRAGO



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *On passe au n°6 - garanties d'emprunt en faveur de la société d'HLM pour financer 34 logements, comme l'a très bien dit M. Lebon qui est un lecteur assidu des délibérations et je le remercie, à Naturea. Vous irez habiter dans Naturea, vous verrez. C'est une garantie d'emprunt. Madame Palazzetti, essayons d'avancer.*

Mme PALAZZETTI.- *Merci, Monsieur le Maire. Naturea, c'est le nom que le promoteur a donné à son immeuble. Cela parle de la nature, mais ce n'est pas forcément du hasard. [Présentation de la délibération.]*

[M. le Maire procède au vote.]

Mme PALAZZETTI.- *Je voulais ajouter une précision pour recentrer un peu les choses sur la position municipale. Lors du dernier conseil municipal, il a été porté à votre connaissance que c'était une commission opaque, que certains des membres ne souhaitaient plus participer. M. le Maire avait proposé à la suite de ces remarques de participer à la commission pour rendre compte, c'est ce qu'il a fait. M. le Maire a donc assisté à l'une des dernières commissions qui s'est déroulée dans les mêmes conditions que ce qui se déroule habituellement. Il a constaté que les choses étaient tout à fait claires, transparentes dans le cadre de la loi, comme elle s'est passée ce matin avec la majorité, avec mes collègues qui étaient présentes, qui a abouti à l'attribution de quatre logements pour des Cagnois. Lorsque M. le Maire dit qu'il y a 2 102 demandes de logements à Cagnes-sur-Mer, il parle des gens qui habitent sur la commune, domiciliés avec une adresse communale. On ne parle pas des 4 000 qui voudraient venir habiter à Cagnes-sur-Mer. Nous parlons déjà des 2 000, c'est un premier point.*

Un deuxième point, les collègues ont été informés des situations, vous savez que les noms ne sont pas connus, mais cela importe peu, par contre la situation nous importe. Ce matin par exemple, nous avons logé une famille victime de violence, nous avons sorti le logement et nous avons logé une employée de la commune. Nous avons logé des Cagnois, des personnes âgées, des couples sur quatre appartements.

Pour ce qui est de la proposition qu'a abordée Mme Utrago sur les logements vacants, en effet à l'ADIL lors de son conseil d'administration – nous sommes représentés puisque M. le Maire est au conseil d'administration –, il a été mis en avant ce que la commune avait fait puisqu'il y a à peu près un an, en juillet 2023, nous avons créé l'Observatoire du logement, justement pour travailler sur des options et des possibilités. On ne va pas pouvoir faire 2 000 logements, ni 4 000, ni 6 000, c'est du bon sens, personne ne pourrait croire que l'on va loger tous les gens qui demandent un logement social, personne ne veut faire croire, surtout à Cagnes-sur-Mer.

Par contre, on réfléchit à des options. C'est ce que j'avais fait dès le début de cette mandature, j'avais proposé à M. le Maire des options différentes, des dérivés pour le logement social. À Cagnes-sur-Mer, une fois que certains ont lancé qu'il y avait 1 800 logements vacants, nous, nous avons travaillé sur le fond. Aujourd'hui, grâce à ce travail qui a été fait par les agents du CCAS, sans recouvrement supplémentaire, je précise, qui avait été évoqué à un moment donné, il fallait les renforcer parce que c'est un gros travail, on a des gens qui travaillent et l'on sait comment cela se passe, on a eu la chance et nous sommes la première commune du département et de la métropole et c'est comme ça, n'en déplaise, que le ministère du Logement nous a « attribué » une personne qui nous accompagne dans cette démarche. M. le Maire a adressé le 11 octobre 438 courriers à des personnes qui sont aujourd'hui repérées comme ayant des logements vacants, ce n'est pas nous qui le disons, ce n'est pas un chiffre que l'on a inventé, on ne dit pas qu'il y en a plus ou qu'il y en a moins, on est sérieux, ce sont des fichiers de la taxe foncière, des

fichiers de l'Insee et des fichiers qui émanent d'un logiciel mis à disposition, après formation de nos agents, par le ministère du Logement qui, lui, mène une campagne sur le logement vacant : le « plan zéro logement vacant ».

Les courriers sont sortis, nous les avons envoyés aux Cagnois. C'est un courrier gentil qui disait : « Monsieur, nous avons appris que votre logement était vacant. Par contre, si vous avez des soucis de rénovation dans ce logement et c'est la raison pour laquelle il ne peut être pas mis à disposition, vous pouvez grâce à un partenariat national être accompagné d'un organisme qui s'appelle Soliha, qui va vous aider à rénover votre appartement, travailler sur la rénovation énergétique si c'est le cas et donc la rénovation du logement. »

Nous avons eu 10 rappels en un mois : 13 mai, 3 courriers, 3 visites de logements ont été réalisées avec l'organisme Soliha conduisant à l'orientation de deux ménages vers des accompagnements pour les travaux de rénovation ; des audits énergétiques ont été effectués. Tout cela est gratuit. Deux logements pourraient être proposés à la location après travaux et un autre prochainement. Sur les logements vacants, 21 qui avaient été initialement repérés comme des logements vacants ne le sont pas parce qu'entre-temps, entre le moment où les chiffres ont été donnés, les personnes n'ont peut-être pas fait la déclaration. Il y aura une réunion au mois de décembre pour justement rendre compte dans la lancée du travail qui a été fait par le CCAS sur les logements vacants.

Si cela peut répondre à des questionnements de certains, excusez-nous, Madame Utrago, mais nous sommes allés plus vite au bout.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- *Quel est le résultat ?*

Mme PALAZZETTI.- *Le résultat, c'est que les gens réagissent et que l'on va loger quatre personnes.*

M. CONSTANT.- *C'est mieux que rien.*

M. LE MAIRE.- *Cette piste, on n'y croyait pas parce qu'on nous avait dit que les logements vacants chez nous sont parmi les moins nombreux, que nous sommes déjà au bas de la fourchette et que notre marge de manœuvre va être très limitée. Vous voyez, dès lors que vous faites des propositions que nous pouvons entendre, qui sont constructives, nous explorons toutes les pistes. Nous ne sommes pas de mauvaise composition, nous sommes là pour ça. Vous voyez le résultat. Combien de courriers a-t-on envoyés ?*

Mme PALAZZETTI.- *438 courriers.*

M. LE MAIRE.- *C'est 20 % et encore. Nous allons continuer à explorer encore 400. Vous voyez le rendement, cela ne permettra même pas de faire une cage d'escalier.*

Monsieur Perez, je vous donne la parole.

M. PEREZ.- *Merci, Monsieur le Maire. Savez-vous pourquoi les gens ne répondent pas ? Parce qu'ils ont déjà loué leur appartement, ils ne sont pas payés, l'appartement est dégradé et ils préfèrent le garder vide plutôt que de le louer dans les zones.*

Mme PALAZZETTI.- *Justement ! Ce dispositif par l'organisme permet de rénover, c'est le cas de la non-location et d'accompagner le besoin de rénovation. Ce serait trop facile, vous rénovez, vous prenez n'importe quel locataire, vous voyez avec... Non, il y a un accompagnement par l'organisme justement sur la garantie de paiement, sur les difficultés sociales que peuvent avoir les personnes, en lien avec le CCAS. Nous y avons évidemment pensé. On ne va proposer à quelqu'un de relouer l'appartement et qu'il se retrouve avec des complications. Nous sommes justement là pour le pallier. C'est une voie pérenne.*

M. PEREZ.- *Il faut laisser le temps au temps. C'est évident. Vous avez une famille, un couple et deux enfants. À côté de cela, vous avez une famille dont le mari a deux femmes, cinq ou six enfants, ces gens sont prioritaires...*

Mme PALAZZETTI.- Non.

M. PEREZ.- Donc vous donnez à ces gens qui vous détruisent tout, qui ne payent pas le loyer.

[Discussion générale.]

Mme PALAZZETTI.- C'est bas.

M. PEREZ.- Peut-être.

[Discussion générale.]

...Vous êtes trop jeune.

Mme PALAZZETTI.- Merci pour votre compliment, je suis très touchée. Je vois une chose : j'ai encore reçu toute la matinée des personnes qui ont besoin d'être logées et qu'aujourd'hui, avec ce conseil municipal, on a 55 Cagnois qui vont avoir l'appartement, c'est tout ce qui m'intéresse.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Le cas que vous citez est peut-être déjà arrivé. J'ai compris pourquoi on avait un budget social très élevé en France. J'ai vu les conditions, c'est « ceinture et bretelles » pour le propriétaire, c'est la collectivité, l'État, qui va prendre en charge les loyers qui ne seraient pas payés, qui prend en charge les dégradations qui pourraient être faites par votre famille spéciale. J'ai quatre réponses tout de même sur 438 courriers.

M. PEREZ.- Si vous avez un logement pour moi...

Mme PALAZZETTI.- Faites votre demande et l'on examinera.

M. LE MAIRE.- Madame Utrago puis Monsieur Touzeau-Menoni.

Mme UTRAGO.- Avez-vous exploré aussi la piste des préemptions d'appartements ? C'est-à-dire constituer une commission qui surveillerait un peu les ventes, qui verrait les ventes d'appartements à des prix intéressants et la mairie se substituerait, et ce serait un logement. Par exemple, il y a beaucoup de ventes. Ne riez pas, j'essaie de trouver des solutions, Monsieur Romain Allemant.

M. ALLEMANT.- Je vous écoute, chère Madame.

Mme UTRAGO.- Comme je le dis, on ne peut pas loger 2 000 Cagnois, il faudrait construire je ne sais pas combien de centaines d'immeubles. Donc à un moment donné, il faut que l'on trouve des solutions...

Mme PALAZZETTI.- On les a cherchées, on en a trouvé, on en trouvera d'autres.

Mme UTRAGO.- La préemption peut être une solution.

Mme PALAZZETTI.- Tout à fait. Cela a déjà été le cas puisque nous avons déjà préempté des logements, des Cagnois sont déjà dedans depuis quelques années, Monsieur le Maire. Vous l'avez mis déjà, il y a quelques années, en ordre et en plus. Bien sûr, c'est une solution.

Mme UTRAGO.- Il suffit de surveiller ces appartements...

Mme PALAZZETTI.- On surveille très régulièrement. Il faut aussi avoir un équilibre financier. Si l'on préempte un appartement ou une maison où des travaux sont énormes et coûteux... Il faut rester dans le raisonnable. Il faut bien connaître les dossiers pour en parler.

Mme UTRAGO.- C'est pour cela qu'il faut peut-être constituer une commission.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame. Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- Pour répondre à Mme Palazzetti, on est parti d'une délibération qui n'a rien à voir avec le CCAS et la crise du logement. Vous avez dit par exemple qu'il y a 1 821 logements vacants qui sortent on ne sait pas d'où, sachez que la même institution dit que la ville de Cagnes est une des villes les plus attractives des Alpes-Maritimes, ce n'est pas l'INSEE, c'est une source INSEE. Rassurez-vous, tout va bien, c'est bien la bonne piste.

Ensuite, vous avez employé le mot bas, je n'ai pas bien compris si c'était à Jean-Paul que vous parliez ou si c'était à moi. L'opacité du fonctionnement de la commission, il s'est trouvé que M. Perez, je n'étais pas de cette commission-là, a vu qu'il y avait un écart entre les fichiers qui étaient présentés et les vôtres, et a trouvé cela bizarre. J'ai suivi aussi quelque part ce qu'il disait sur la commission, sur le fait qu'il y a une non-connaissance des personnes qui demandent. Grosso modo, on ne voit pas les noms, ce qui ne me dérangeait pas a priori, mais quand j'ai appris, dans d'autres mairies, qu'il n'y avait pas de texte qui précisait que l'anonymat était recommandé ; dans d'autres mairies, les noms sont connus. Pourquoi nous, non ? Je comprends qu'il râle et c'est aussi pour cela que l'on dit opacité, parce que l'on ne va pas siéger dans une commission qui va valider des dossiers qui ont pu être instruits sans qu'on le voie avec des fichiers qui ne sont pas bons. Quand vous dites que M. le Maire est arrivé, tout est rentré dans l'ordre, je dis tant mieux.

Je suis désolé de le dire, ce n'est pas l'INSEE qui a donné les chiffres, en effet c'est opaque. Rendez publics les noms dans le cadre de la commission si ces personnes le demandent, je m'en fiche, mais si cela peut faire plaisir à Jean-Paul, au moins cela fait un élément de moins de suspicion. C'est stupide comme suggestion ?

M. TOSCANO.- [Hors micro] Non. L'intervention est réaliste.

M. TOUZEAU-MENONI.- Merci, Monsieur Toscano.

7. REAMENAGEMENT DE 5 PRETS - GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE LOGIS FAMILIAL POUR LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs, apporte son soutien aux bailleurs sociaux par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

La S.A. d'HLM LOGIS FAMILIAL a contracté 5 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de logements sociaux, garantis par la commune par les délibérations suivantes :

- le 12 novembre 1991, programme « Le Colisée », 16 avenue de Grasse – 62 logements
Capital restant dû : 1 688 574,60 €

- le 25 septembre 1992, programme « Les Hauts Malvans », 100 avenue de Grasse – 14 logements
Capital restant dû : 419 264,05 €
- le 28 juin 1993, programme « Les Alizés », 65 avenue de Verdun – 37 logements
Capital restant dû : 1 144 223,85 €
- le 2 décembre 1993 : programme « Le Palazetto », 25 Rue Pasteur – 38 logements
Capital restant dû : 1 134 673,73 €
- le 26 septembre 2001, programme « Le Saint Véran », 3 avenue de Grasse – 16 logements
Capital restant dû : 151 834,71 €

Afin d'optimiser la charge financière de l'organisme, la Caisse des Dépôts et Consignations a mis en place un réaménagement de 5 prêts garantis par la ville, selon l'avenant joint en annexe, pour un capital restant dû de 4 538 570,94 €, sous conditions de réitération des garanties initialement accordées par la commune.

La commune réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-après et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 19 décembre 2023 est de 3,00 %.

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

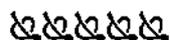
Il est proposé au Conseil municipal :

- de réitérer la garantie pour le remboursement des prêts réaménagés contractés par la société LOGIS FAMILIAL, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » laquelle fait partie intégrante de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 1.

5 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Isabelle UTRAGO



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *J'en profite pour vous annoncer, je ne sais pas si c'est une bonne ou une mauvaise nouvelle que nous venons de recevoir un déféré préfectoral relatif à un permis de construire délivré à AEI Promotion le 17 avril 2024 pour la construction de l'immeuble de 32 logements situé 9 avenue de Grasse. Le préfet demande au tribunal administratif d'annuler le permis qu'avait accordé la commune.*

Écoutez bien ! « En effet, le permis a été délivré sans logements sociaux alors que l'arrêté de carence impose 30 % de logements sociaux sur toute la commune et non plus seulement sur le périmètre de mixité sociale. Les échanges avec le promoteur pour introduire ces 30 % n'ont pas abouti. En effet, celui-ci a demandé des dérogations, ce que le maire a refusé. »

À l'issue de cet échange, il est tard maintenant pour refuser le permis et donc le recours est un référé suspension, qui explique la date d'audience qui aura lieu le 2 septembre 2024 et pour lequel je suis attaqué par le préfet parce que j'ai délivré un permis de construire sans logements sociaux. Pourquoi ai-je fait cela ? Pourquoi ?

Cela fait 30 ans que je suis maire et ils ne savent toujours pas me répondre ! Vous ne connaissez pas votre ville ! Le 9 avenue de Grasse, c'est la gare. J'ai dit que nous n'en ferons pas les Minguettes. J'ai dit que je construisais de tous les côtés des logements sociaux, sauf avenue de la gare, parce que l'on avait pris en effet une mauvaise allure. Quand je suis arrivé, il y avait déjà 40 % de logements sociaux là-bas. Cela devenait le quartier abandonné. Donc j'ai pris la position en tant que maire de Cagnes, non pas en tant que ministre du Logement, que tant que nous n'aurions pas rééquilibré de manière significative la diversité sociale à l'intérieur du quartier de

la gare, je n'accorderai pas de logements sociaux. Le préfet voit que je n'accorde pas de logements sociaux, et comme il a ses chefs au-dessus qui lui disent : « on se fiche de la gare, de Louis Nègre ; ce que l'on veut, c'est du quantitatif, sors-moi des logements sociaux ».

J'ai dit au préfet, gentiment, courtoisement, à M. le Préfet qui représentait l'État la chose suivante : « Quand je regarde la politique du logement en France menée par l'État et que je vois le résultat de votre politique qui consiste aujourd'hui, en 2024, à avoir un besoin de logements qui est confirmé par tout le monde (tous disent que l'on manque de logements), c'est l'année où l'on en fera le moins ». Donc, ceux qui nous gouvernent à Paris sont capables d'aller dans le mur en cas de choc et ils sont contents. Si vous me faites cela chez moi, je vous vire, même si vous vous appelez Perez.

Si vous êtes nuls, si vous êtes inefficaces, si vous me dites je veux du logement social, ça, c'est de la politique politicienne et vous n'êtes pas capable de me les sortir, au contraire, vous avez atteint le bas de la courbe, on n'a jamais aussi peu construit alors que l'on a jamais eu autant besoin de logements sociaux. Eh bien, Louis Nègre, petit maire de province ne se plie pas à cette politique nulle, archi nulle, à cette politique erratique qui fait qu'un jour c'est comme ça, le lendemain, c'est autrement, et que l'on demande au préfet d'appliquer tout simplement une règle mécanique, quantitative. On ne lui demande pas si c'est bien, on ne lui demande ni le quartier, ni le peuplement, on lui dit : « Fais du logement social ».

Louis Nègre construit, la commune de Cagnes-sur-Mer a été une des premières à mettre 30 % de logements sociaux. Cela nous a valu quelques inimitiés de mes propres électeurs de droite, mais j'assume. J'assume ! Quand je me retrouve avec des secrétaires qui ont 1 400 € à Cagnes, qu'est-ce que je fais ? Je fais du « Lebon, va en Corrèze ! » ou alors comme Mme Utrago « J'ai la solution, mais je ne vous la dirai pas » ?

Nous, non. Nous, nous sommes en charge de responsabilités : à Cagnes-sur-Mer, ma politique n'est pas erratique, ma politique n'est pas lunatique, ma politique est une politique constante, je mets 30 % de logements sociaux dans toute la commune, sauf au quartier de la gare. J'ai dit à M. le Préfet : « À cet endroit-là, vous me déferez si vous voulez devant un tribunal administratif, je ne mettrai pas de logements sociaux au quartier de la gare, il y en a trop ». Voilà pourquoi je suis attaqué et je vais perdre le procès, mais vous le savez.

M. PEREZ. - On passe à 40 % maintenant de logements sociaux.

M. LE MAIRE. - Trop, c'est trop. On essaie de nous faire faire des choses que je réproouve, parce que c'est de la mécanique parisienne qui s'applique indifféremment, quel que soit le quartier, quelle que soit la commune. À ce moment-là c'est nier l'intérêt d'avoir un conseil municipal, des élus de terrain qui ne refusent pas, contrairement à certains d'entre vous, je ne refuse pas les logements sociaux, je dis simplement que je veux de la qualité et pas n'importe où, n'importe comment.

M. PEREZ. - Nous ne refusons pas non plus les logements sociaux. Ce sont les personnes que l'on met à l'intérieur.

M. LE MAIRE. - C'est pas mal, cela fait un peu jésuite, mais bon...

[Discussion générale.]

MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

8. COULEE BLEUE AU SUD DU PARC DES CANEBIERS - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LA VEGETALISATION APRES DESIMPERMEABILISATION DES ALLÉES DE LA CAGNE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune de Cagnes-sur-Mer et la Métropole Nice Côte d'Azur ont élaboré conjointement le schéma directeur de renaturation de la Cagne.

Ce document cadre majeur décline des actions à mettre en œuvre parmi lesquelles figure la végétalisation après désimperméabilisation des allées des Saules et des Tilleuls bordant la Cagne.

Ce projet ambitionne :

- d'accompagner la Coulée Bleue que forme le cours d'eau urbain de la Cagne en créant une trame verte, support de biodiversité, entre le parc des Canebiers et le parc de la Méditerranée ;
- de créer une promenade paysagère qualitative à l'usage des piétons entre le centre-ville et le bord de mer ;
- de requalifier la piste cyclable existante ;
- de végétaliser à cette occasion les surfaces ayant été imperméabilisées au fil des temps pour restaurer un cycle de l'eau vertueux ;
- et de rénover l'éclairage public de cet axe de promenade selon des normes environnementales ambitieuses.

Les travaux projetés relèvent de la compétence communale pour la végétalisation d'une part, et de la compétence métropolitaine pour la désimperméabilisation d'autre part.

Il est donc nécessaire de définir les modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Celles-ci sont fixées par la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique, conformément aux dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique. Les travaux participent en effet à une opération unique et sont caractérisés par une interdépendance procédant notamment de leurs liens fonctionnels et de la nécessité d'une forte coordination dans la gestion des interfaces de chantier.

Le coût prévisionnel des ouvrages de l'opération, estimé au jour de la présente convention, est de 2 600 000 € TTC, réparti comme suit :

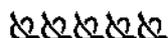
- Coût des ouvrages communaux : 600 000 € TTC,
- Coût des ouvrages métropolitains : 2 000 000 € TTC.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Cagnes-sur-Mer jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à la signer, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Nous passons au n°8 - la coulée bleue au Sud. Monsieur Lebon, au Sud, vous voyez le Sud ? C'est la mer.*

M. LEBON.- *Je ne vois pas de construction au numéro 8, donc on votera oui.*

[Rires.]

Mme PIRET.- [Hors micro] *On est d'accord.*

M. LE MAIRE.- *Monsieur Lebon, attention, je suis un peu taquin. Donc on va construire à la 8.*

M. LEBON.- *Pas au 8.*

M. LE MAIRE.- *Je vais faire un hôtel à insectes et l'on ne sait pas d'où viennent les insectes.*

[Rires.]

On va végétaliser, désimperméabiliser les allées de la Cagne, c'est ce que je vous ai expliqué tout à l'heure. Le schéma directeur continue, on avance avec des équipements structurants, des équipements qui changent la ville, qui changent la vie des gens, voilà ce que nous faisons. Là

aussi, c'est un projet en million d'euros. Tout ne se fera pas cette année. On attaque, on fait une première tranche dès cette année.

Madame Hartmann, vous voulez vous loger dans l'hôtel des insectes ?

Mme HARTMANN.- Non, je ne supporte pas les insectes.

M. LE MAIRE.- Ils sont tous garantis Cagnois. Madame, vous avez la parole.

Mme HARTMANN.- J'ai juste une question que l'on m'a posée : le long de la Cagne, les personnes s'inquiètent de savoir si vous allez arracher les arbres, allée des Saules et des Tilleuls.

M. LE MAIRE.- Mon Dieu, qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai arraché des arbres ?

Mme HARTMANN.- Non, vous allez faire des travaux, je voulais savoir si vous gardez les arbres qui sont le long de la Cagne. C'est une question que l'on m'a posée donc je vous la pose.

M. LE MAIRE.- Je rappelle la philosophie cagnoise :

- les arbres morts, on les coupe ;
- les arbres qui penchent exagérément, quand ils ont 45°degrés, ils tombent s'il y a un coup de vent, on les coupe avant qu'ils ne tombent sur la tête ou sur la voiture de quelqu'un ;
- les arbres malades sont des arbres pour lesquels on demande aux propriétaires privés (lorsqu'ils sont aux propriétaires privés) ou à la commune pour justifier, Madame Hartmann, pourquoi je coupe les arbres. Je demande donc à ma direction générale des services d'avoir une analyse phytosanitaire. De deux choses l'une, ou bien un expert labellisé dit qu'il faut couper l'arbre parce qu'il est malade, je vous sors l'analyse et je coupe l'arbre. Par contre, si l'analyse me dit « on le tient », vous voyez le chêne des Canotiers, l'immeuble qui se trouve sur Cyrille Besset, qui donne sur le passage vers l'entrée dans le parc. Ce très beau chêne avait été condamné par les travaux.

Mme PIHOUEE.- Ses racines pendaient dans le vide.

M. LE MAIRE.- L'arbre était condamné, il y avait des brindilles qui sont sèches. L'arbre n'est pas vaillant, mais pour le reste, il n'était pas mal. J'ai donc demandé que l'on reprenne les travaux, le projet et l'on a conservé le chêne.

Je coupe les arbres sans état d'âme quand ils sont morts, quand ils sont dangereux pour les gens, parce qu'il y avait des cas d'arbres dans les communes qui sont tombés sur la tête des gens, ou si l'expert me dit qu'il est malade. À ce moment-là, je vous donne l'expertise.

Sur la coulée bleue au Sud, une réunion publique aura lieu le 25 novembre pour expliquer ce que nous allons faire, dans quelles conditions, la concertation qui continue vous permettra d'intervenir et d'avoir un échange avec nous.

Il est vrai que, de la même façon que tout à l'heure il y avait la coulée Nord, on s'étend autant vers le bas que vers le Nord et l'on va changer Cagnes. Vous allez voir que petit à petit Cagnes change.

[M. le Maire procède au vote.]

JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS

9. CONTRAT DE MIXITE SOCIALE POUR LA PERIODE 2023-2025 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 302-8 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

En vertu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, la commune est tenue de disposer de 25% de logements sociaux.

En 1995, la commune comptait 817 logements sociaux, soit un taux d'environ 3 %. En 2023, on comptait 2 366 logements sociaux, soit 1 549 construits sur cette période représentant deux tiers des logements produits en totalité, et portant le taux de logements sociaux à 9,14 %, soit un taux d'effort en augmentation significative sur cette période.

Ce résultat a été obtenu grâce à une politique de subventions versées aux bailleurs sociaux pour un total de plus de 14 millions d'euros de subventions déductibles de la pénalité SRU et aux garanties des emprunts souscrits par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un total de 92 millions d'euros depuis l'entrée en vigueur de la loi SRU.

Sur le plan réglementaire, la commune a instauré depuis 2011 dans le plan local d'urbanisme communal puis intercommunal, un périmètre de mixité sociale étendu, imposant la production de 30 % de logements sociaux dans les programmes d'au moins 500 m² de surface de plancher, seuil abaissé à 400 m² en 2013.

Ces mesures ont permis l'accroissement du parc locatif social, mais la loi SRU a en plus fixé des objectifs triennaux aux communes, afin de réaliser un rattrapage des logements sociaux manquants par période triennale.

La dernière période triennale 2020-2022 a été marquée par la récession entraînée par la crise de la Covid-19, le contexte de forte inflation générée par la situation internationale, le secteur de la construction s'en trouvant profondément affecté comme le reste de l'économie. La production de logements a fortement baissé et la commune n'a pu atteindre les objectifs de cette période triennale, comme de nombreuses villes du département, avec pour conséquence un arrêté préfectoral prononçant la carence pour la période 2023-2025.

Pour atteindre les objectifs de rattrapage pour la période triennale suivante, la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et à la simplification de l'action publique locale prévoit la signature d'un contrat de mixité sociale entre la commune, la Métropole Nice Côte d'Azur, l'Établissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Etat, qui constitue un cadre d'engagement de moyens permettant ce rattrapage.

Ce contrat rappelle :

- les mesures prises par la commune et la Métropole en matière d'action foncière en partenariat avec l'EPF PACA, et en matière d'urbanisme avec l'instauration d'un périmètre de mixité sociale dans le cadre du plan local d'urbanisme métropolitain,
- l'encadrement du prix du foncier depuis 2012 par le biais de la charte de partenariat avec les promoteurs et les organismes HLM qui a pour objet de réguler les prix de vente du logement locatif social et de l'accession maîtrisée, essentiellement pour les opérations de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) qui sont largement majoritaires,
- la feuille de route des signataires pour la période 2023-2025 en terme d'action foncière (mise en œuvre de la convention multisite 3, convention d'intervention foncière sur divers sites en partenariat avec l'EPF PACA),
- la mise à jour d'un inventaire du foncier mobilisable, la sensibilisation des acteurs privés au logement social, le repérage des publics prioritaires aux logements sociaux,
- les opérations immobilières donnant lieu à la réalisation de logements sociaux sur la période triennale 2023-2025.

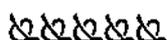
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Isabelle UTRAGO



DISCUSSION

M. DOLCIANI. - Vous faites référence à la charte d'encadrement du prix du foncier établi depuis 2012, là je ne parle pas au Maire de Cagnes-sur-Mer, mais au président délégué de la Métropole, parce que c'est lié donc j'en profite. Les prix d'achat aujourd'hui, c'est dit dans le texte, les logements sociaux sont faits majoritairement en VEFA. En effet, dans notre département, c'est 86 % des logements sociaux qui sont faits en VEFA, c'est-à-dire que les bailleurs sociaux, pour construire des logements, achètent des logements finis à des promoteurs à hauteur de 86 % de la production des logements sociaux dans le département.

Aujourd'hui, tout est bloqué parce que la charte impose un prix maximum de 1 500 € TTC du mètre carré. En fait, elle n'est plus du tout viable. Aujourd'hui, on n'arrivera pas à atteindre les objectifs des plans triennaux pour la simple et bonne raison que la construction de logements sociaux est entièrement bloquée et ne se fera plus tant que le montant de cette charte ne sera pas revalorisé.

Vous avez un peu de pouvoirs au niveau de la Métropole, je refais passer le message. C'est une discussion que l'on a avec M. Borré et M. Estrosi.

M. LE MAIRE. - Qu'est-ce qu'ils répondent ?

M. DOLCIANI. - Rien. Si l'on veut répondre à ces demandes-là, à un moment donné il va falloir y passer.

[M. le Maire procède au vote.]

10. CAGNES VILLE NATURE : "UN QUARTIER - UN JARDIN" - MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE DE RACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BI N°18 AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Conformément à la convention d'intervention foncière sur le site des Grands Plans II en date du 20 juillet 2017 et de ses avenants, l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) a acquis la parcelle cadastrée section BI n° 18, sise 12 chemin des Grands Plans, dans le périmètre de la servitude de mixité sociale n° 9, inscrite au plan local de l'urbanisme métropolitain (PLUm).

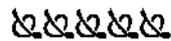
Les procédures d'acquisition n'ayant pas abouti à la maîtrise foncière du surplus du périmètre de ladite servitude de mixité sociale et la convention d'intervention foncière arrivant à échéance le 31 décembre 2024, l'EPF PACA est amené à mettre en œuvre la garantie de rachat de la parcelle.

Dans ce cadre, il convient d'approuver le rachat par la commune, au prix d'acquisition par l'EPF PACA majoré des frais de portage de l'opération, de cette parcelle sur laquelle la commune aménagera un jardin public à destination des résidents du quartier.

En effet, la commune souhaite compenser les effets néfastes de la loi SRU contraignant les communes à construire, en créant un jardin par quartier. Cette volonté vise à apporter en zone urbaine et dans chaque quartier un poumon vert, apaisé, de proximité, lieu de fraîcheur et de rencontres. De plus, et avec la multiplicité des périodes de canicule, il devient indispensable de rafraîchir la ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le rachat de la parcelle cadastrée section BI n° 18 d'une superficie de 958 m², sise 12 chemin des Grands Plans, au prix total de 869 409,72 euros TTC correspondant au prix d'acquisition par l'EPF PACA validé par France Domaine, soit 810 000 euros, majoré des frais de portage pour un montant de 49 508,10 euros et une TVA sur marge d'un montant de 9 901,62 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *On avait prévu de racheter et donc on va racheter, mais on renforce notre volonté de construire. Contrairement à ce qu'annoncent en effet MM. Lebon, Perez et Mme Hartmann réunis, nous allons continuer à construire, simplement nous construisons avec les normes de qualité, avec les normes de 2021 et, en même temps, nous faisons attention à ne pas faire de logements sociaux au 9 avenue de Grasse, en tous les cas, le maire ne le fera pas. C'est une politique qui est comprise par les Cagnois, qui correspond aux Cagnois, où nous avons été les premiers dans le département des Alpes-Maritimes à construire des parcs urbains, à concevoir la ville avec des parcs urbains.*

Cette politique-là nous a amenés à avoir aujourd'hui 10 parcs urbains. Je vous mets au défi de me trouver une autre commune qui a cette politique depuis 30 ans, de parc après parc, pour donner des poumons d'oxygène avant qu'on parle de poumons d'oxygène, avant qu'on me parle de greenwashing et avant de me parler d'environnement.

Nous, cela fait 30 ans que nous avons attaqué et nous continuons. Le dernier, c'était le parc des Canebiers ; l'avant-dernier, c'était le parc de la Méditerranée et l'on va continuer. On va continuer à créer des parcs urbains de plusieurs milliers de mètres carrés.

On construit, c'est cohérent chez nous, on construit, mais on sent bien que cette demande de végétalisation de la ville, de rafraîchissement de la ville, se développe chez nos citoyens. Ils veulent plus de fraîcheur, plus d'arbres, ils ont raison. Après Covid, cette demande s'exprime de manière plus forte. Nous allons donc poursuivre notre politique de, ce que j'appellerais, grands parcs. Nous allons parallèlement renforcer cette politique de grands parcs de plusieurs milliers de mètres carrés par « Un quartier, un jardin », c'est-à-dire que l'on descend au niveau du quartier, on va essayer de trouver un poumon d'oxygène pour M. Lebon qui sera très content d'avoir de l'oxygène dans son quartier sans courir à l'autre bout de la commune.

C'est cette philosophie que nous allons expérimenter, vous l'avez vu tout à l'heure, avec la Maison des orangers où les associations n'avaient jamais prévu un jardin. Nous allons faire un jardin qui permettra de faire les soirées et la guinguette, de mixer la guinguette à cet endroit et d'amener de la végétation, un cadre de vie. Nous avons donc décidé de racheter cette parcelle-là et d'y faire un jardin. Il se trouve que vous êtes un certain nombre à être montés au créneau pour dire qu'à côté il y a un jardin remarquable, propriété Marro, que je suis allé visiter. En effet, des efforts conséquents ont été faits par les propriétaires qui m'ont expliqué d'où ils venaient, ce qu'ils avaient fait, tous les travaux, la répartition qu'ils avaient faite entre les enfants, les constructions qui ont été faites. Certains m'ont saisi pour me demander de protéger le jardin Marro.

Figurez-vous que je l'ai dit aux Marro : « Vous êtes les seuls à ne pas l'avoir demandé ». Certains membres dans cette salle m'ont dit : « Il faut protéger le jardin Marro ». Les propriétaires ne me l'ont pas demandé. Soyez cohérents, vous voulez que je le protège, mais peut-être qu'il faut aussi le demander. Si quelqu'un connaît les propriétaires, il peut sans doute leur faire passer le message en leur disant ce qu'ils veulent réellement. Cela m'intéresse de le savoir. Si vous voulez protéger le jardin, il faut au minimum le demander, sinon vous mettez la commune dans une situation étrange. Je l'ai dit à haute et publique voix, mais je n'ai pas vu le courrier arriver. Si vous voulez sauvegarder le jardin Marro, il faut que la commune soit officiellement saisie d'une demande. J'ai vu les efforts qui ont été faits par les propriétaires, ils font visiter à juste raison, c'est assez rare sur la commune de Cagnes-sur-Mer. Lorsque j'ai décidé de protéger le domaine Renoir, j'ai protégé le domaine Renoir, cela a été clair et simple.

On fera de la parcelle, Monsieur Dolciani, un jardin pour tout le secteur du Maréchal Juin. On est à 50 mètres du Maréchal Juin. Il y a le quartier et Maréchal Juin.

Madame, vous avez demandé la parole.

Mme UTRAGO.- J'ai juste une question. Je suis étonnée que vous ayez pensé à ce terrain, 958 mètres à 869 000 €, je trouve cela excessif pour faire un jardin. N'aurait-il pas été plus logique d'acheter du terrain inconstructible ? Par exemple les pépinières Campaner qui ne sont pas très loin, vous auriez pu peut-être essayer de négocier un prix.

M. LE MAIRE.- À ma connaissance, ils ne sont pas vendeurs. C'est un « détail ».

Mme UTRAGO.- Je donne un exemple. Je veux dire que 870 000 € pour un terrain de moins de 1 000 mètres, c'est qu'il est constructible. Donc, pourquoi ne pas aller acheter un terrain inconstructible ?

M. LE MAIRE.- C'est un peu la philosophie ailleurs, en Corrèze. Je ne ferai pas de jardin en Corrèze, je vous rassure. J'ai dit que la philosophie de la commune est d'accentuer, pour répondre à la demande des Cagnois, la végétalisation et donc la formule que nous avons trouvée pour que cela soit clair et simple, y compris pour les membres de l'opposition, c'est « un quartier, un jardin ».

Je vous suggère de lire la délibération et vous comprendrez pourquoi. Je ne suis pas sûr que beaucoup de gens s'opposent à cela compte tenu de ce que certains ont dit autour de cette table ce matin.

[M. le Maire procède au vote.]

[S'adressant à Mme Utrago] Vous montez au créneau, soyez cohérente avec vous-même et à ce moment-là votez contre. Ne montez pas au créneau pour prendre des baffes à l'arrivée.

Mme UTRAGO.- Je m'abstiens.

11. VALORISATION DU PATRIMOINE DU HAUT-DE-CAGNES - RENOUELEMENT DU PLAN D'AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Depuis 2001, la commune accorde des aides aux propriétaires des immeubles qui mettent en œuvre des travaux de ravalement de façade dans le secteur du Haut-de-Cagnes.

Le dernier plan triennal approuvé par délibération du 14 octobre 2021 prend fin le 31 décembre 2024.

A ce jour, 97 propriétaires dont les immeubles sont situés dans le périmètre concerné ont bénéficié d'une subvention municipale pour un montant global de 466 864 €.

Compte tenu des résultats très positifs d'embellissement du Haut-de-Cagnes, la municipalité entend poursuivre et développer les actions d'incitation à la rénovation des façades du vieux bourg. Pour permettre aux propriétaires de faire face au surcoût généré par l'usage de matériaux traditionnels tels que les enduits et badigeons à la chaux, ainsi que la mise en valeur des décors, il est donc proposé de reconduire ce plan d'aide à la rénovation des façades pour une nouvelle période de 3 ans dans le secteur historique du Haut-de-Cagnes.

Il est proposé au Conseil municipal :

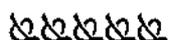
- d'approuver, pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027, les aides accordées aux propriétaires dont les immeubles sont situés dans le périmètre du Haut-de-Cagnes (ci-annexé), qui réaliseront les travaux de rénovation de leurs façades avec des matériaux traditionnels, dans les conditions rappelées comme suit :

Nature des travaux	Aide normale*	Aide majorée pour les personnes dont le revenu est inférieur au montant retenu par l'ANAH majoré de 20 %*
Décroustage des enduits jusqu'à la pierre + Gobetis et corps d'enduit à la chaux naturelle + Couche de finition à la chaux naturelle teintée au badigeon à la chaux ou peinture minérale	47 € le m ²	70 € le m ²
Couche de finition à la chaux naturelle teintée au badigeon à la chaux ou peinture minérale	14 € le m ²	21 € le m ²
Travaux ou peinture de volets	12 € le m ²	18 € le m ²
Pose ou reprise de gouttière, naissance et chute, en zinc	35 € le ml	40 € le ml
Suppression d'anciennes canalisations apparentes, d'eaux usées ou eaux vannes. Base de calcul : ml supprimé	40 € le ml	45 € le ml
Reprise de frises existantes Décors complexes ou polychromes Décors simples type panneau	52 € le ml 117 € le m ² 58 € le m ²	Avec un plafond de 12 000 €

*Le montant des aides par m² ou ml ne pourra jamais être supérieur à la dépense réelle

Il est précisé que seules les façades visibles d'une voie ou d'un espace public seront subventionnées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- C'est bien connu, on aide les propriétaires surtout dans le Haut-de-Cagnes, on transforme progressivement en « petit Montmartre » cette fois-ci du XXI^e siècle. À un siècle de distance, grâce à Art en Fête au Haut-de-Cagnes, on a 15 ateliers et l'on a de la demande, me dit-on.

Mme CORBINAIS.- Oui, des artistes demandent à s'implanter.

M. LE MAIRE.- Des gens demandent de s'implanter au Haut-de-Cagnes maintenant. On va réussir l'exploit de retrouver, non pas l'équivalent bien entendu, mais quelque chose qui nous

rappellera que le Haut-de-Cagnes a été un paradis pour les artistes et peut être que l'on va arriver à acheter un tableau.

M. CONSTANT.- C'est fait.

M. LE MAIRE.- Alors, dites-le.

M. CONSTANT.- Juste avant, je vous l'ai déjà dit, on a des alertes informatiques lorsqu'une œuvre qui est en vente semble entrer dans ce que nous avons l'habitude d'acheter dans notre patrimoine pictural municipal, donc des œuvres qui représentent Cagnes ou la région dans les années précédentes, même si c'est un contemporain. On a une alarme et notre conservateur dont c'est un peu le travail aussi nous envoie un mot dès qu'il a une alerte : tel tableau est en vente, à la mise à prix est à tant et si l'on peut éventuellement l'acheter. Notre petit staff dit oui ou non, mais en général c'est souvent oui, parce que ce ne sont pas des tableaux très chers et ce sont souvent de belles pièces.

En l'occurrence, nous avons un tableau de Marie Vassiliev qui est une peintre russe, elle a vécu huit ans dans le Haut-de-Cagnes. Elle a vu peut-être Kravchenko, va savoir.

Mme CORBINAIS.- Elle était surtout amie de Picasso, de Modigliani. Si vous connaissez le grand restaurant La Coupole à Paris, c'est elle qui a peint les plus beaux piliers de ce restaurant La Coupole. Le tableau est un portrait intitulé « Cagnes, 1944 ». Elle est restée là de 1938 à 1946, elle habitait place Grimaldi. Elle avait ouvert une cantine à Montparnasse pour les artistes pendant la Première Guerre mondiale. Elle a fait cela dans le Haut-de-Cagnes pendant la Deuxième Guerre mondiale.

M. LE MAIRE.- Cette artiste a signé son tableau « Cagnes », c'est pour cela qu'ils ont vu l'alerte. Nous en avons discuté, c'est moins de 5 000 €. Monsieur Perez, il y a des bijoux contemporains et il y a des tableaux. Je suis sûr que si vous regardez cette galerie de tableaux que l'on achète, ce sont des tableaux créés et peints par les artistes célèbres à Cagnes, on commence à avoir une collection.

Mme CORBINAIS.- Il y a facilement 15 œuvres. La ville en a acheté beaucoup.

M. LE MAIRE.- C'est une volonté politique. Le long terme nous permet d'agir avec une volonté de constituer un fonds cagnois avec des artistes reconnus. Voilà pourquoi la valorisation du patrimoine va avec le ravalement des façades.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

12. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE DES VEHICULES - RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le service public de la fourrière de véhicules est actuellement géré par un contrat de délégation de service public.

Par délibération du 6 octobre 2023, le Conseil municipal a décidé à nouveau, de déléguer à un opérateur privé la gestion du service public de l'enlèvement, de la garde et de la restitution des véhicules stationnés en infraction au code de la route.

Conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, une procédure de délégation de service public a été lancée.

Une candidature a été reçue, celle de la société TSTV. La commission de délégation de service public a émis un avis favorable concernant cette candidature et son offre le 11 juin 2024.

La société TSTV propose un terrain de 1000 m² clôturé et vidéosurveillé, situé 36 chemin du val de Cagne à Cagnes-sur-Mer, d'une capacité de 40 véhicules et disposant de l'agrément préfectoral.

Elle utilisera également un terrain de 1000 m², d'une capacité de 80 véhicules, situé 18 route de Vence, loué à la commune.

Le personnel est composé de trois employés administratifs et de six employés opérationnels.

La société dispose de quatre véhicules légers, de cinq véhicules lourds pour les enlèvements et d'un robot dépanneuse à chenille.

Le candidat s'engage à assurer les enlèvements de véhicules dans un délai inférieur à 30 minutes, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sur réquisition des autorités de police.

Pour la restitution des véhicules aux usagers, les bureaux sont ouverts au public de 8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi pour une restitution immédiate.

En dehors de ces heures, la restitution se fait sur appel dans un délai de 30 minutes, y compris le dimanche.

Au regard du cahier des charges établi par la commune, l'offre du candidat présente toutes les garanties demandées pour exercer les missions dont fait l'objet la délégation de service public.

La durée du contrat est de cinq ans.

Tarifs

Les tarifs appliqués aux usagers correspondent aux tarifs fixés par l'arrêté ministériel en vigueur au moment de l'enlèvement.

Les tarifs appliqués à la commune pour les véhicules abandonnés à l'issue du délai de garde légal correspondent aux maxima de l'arrêté ministériel en vigueur fixant les tarifs, affectés d'un rabais de 30 %.

Le délégataire versera une redevance à la commune égale à 1% de son chiffre d'affaires.

Economie générale du contrat

La rémunération du délégataire provient majoritairement des frais payés par les usagers pour récupérer leurs véhicules et des frais concernant les véhicules abandonnés et détruits à l'expiration du délai légal, qui sont à la charge de la commune.

L'exploitation est réalisée aux risques et périls du délégataire, la commune ne pourra être tenue responsable ou solidaire des éventuels déficits ou pertes du délégataire.

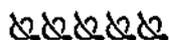
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le choix de l'entreprise TSTV pour assurer les missions du service public de la mise en fourrière, de garde et de restitution des véhicules en infraction ou abandonnés sur le territoire de la commune,
- d'adopter les prix qui seront appliqués aux propriétaires ou conducteurs pour récupérer leurs véhicules, correspondant aux tarifs fixés par l'arrêté ministériel en vigueur au moment de l'enlèvement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels et des pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte par 41 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 1.

1 contre(s) : Isabelle UTRAGO

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. TOUZEAU-MENONI.- *Je n'ai pas compris, j'ai cru que l'on avait déjà renouvelé cette convention. Il semblerait qu'on la proroge, c'est ça ? C'est la même société ?*

[M. le Maire procède au vote.]

Départ de Marie ROFIDAL à 21h30

QUORUM : 36 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

DEVELOPPEMENT DURABLE

13. DEFINITION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DITES ZONES ENR

Rapporteur : Monsieur SKOTTUBA-STEPAN Yvan

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement de ce type d'énergies sur le territoire français, pour lutter contre le changement climatique et sécuriser l'approvisionnement de la France en électricité.

L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes.

Des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable peuvent être définies en fonction des potentiels du territoire et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installés.

L'intérêt réside dans le fait que les nouveaux projets qui s'y développent pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs.

En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance automatique d'une autorisation : le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables, en urbanisme notamment.

Sur la commune de Cagnes-sur-Mer, il est proposé de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables en admettant le solaire thermique et photovoltaïque comme unique source d'énergie représentée.

Leur périmètre a été établi en considérant l'ensemble de l'espace communal retranché des zones Naturelles (N) du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), des zones Agricoles (A) du PLUm, des zones Architecte des Bâtiments de France, des espaces boisés classés, du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) et de la zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Ainsi, tout le potentiel, notamment urbain, avec les toitures des bâtiments, est inscrit dans ces zones. Cartographiées, elles concernent 9 942 parcelles pour une surface de 9,72 km², soit plus de 54 % du territoire communal.

Une page dédiée sur le site internet de la ville a été mise en place au mois de septembre afin de recueillir les observations de la population sur le dispositif.

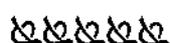
Il n'a pas été relevé de commentaire particulier interrogeant la démarche.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones définies figurant sur la carte en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral, ainsi qu'à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Pièces annexes : cartographie de la zone ENR (en rose sur la carte), liste des parcelles concernées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - Nous passons aux zones ENR, Alain Gaggero.

M. GAGGERO.- Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023, il a été défini dans la commune 9 000 parcelles. Une enquête a été élaborée, il n'y a eu aucune remarque à la suite de cette enquête. Il est demandé au conseil de valider cette décision.

Je voulais préciser, Monsieur le Maire, si vous me permettez, que la ville de Cagnes-sur-Mer, pour avoir fait un peu de recherches, en 2022 avait déjà plus de 214 sites de production d'énergies renouvelables avec près de 700 mégawatts de production. La ville fait partie, au niveau du département, des communes très en avance et, dans le cadre de cette dynamique, on vous demande d'accepter cette délibération qui va permettre d'avoir des aides financières plus importantes. Par contre, elle ne permettra pas de passer outre toutes les réglementations pour mettre en place tout ce qui est énergies renouvelables.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup pour ces précisions complémentaires.

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- Je me pose la question de la pertinence des exclusions des zones agricoles du périmètre, en tout cas des toitures, des hangars, des zones agricoles. S'il y a une profession qui s'équipe relativement souvent en photovoltaïque, ce sont tout de même les agriculteurs. Je ne dis pas que l'on a beaucoup de hangars agricoles dans Cagnes, mais... Je ne sais pas si l'on peut annoter, modifier, rajouter ou ne pas exclure. J'imagine qu'à la base le fait d'exclure les zones agricoles vise à ne pas se retrouver avec des champs de photovoltaïques à la place de la production, je veux bien l'entendre, mais par contre peut-être noter un alinéa et laisser la possibilité sur les bâtiments.

M. GAGGERO.- Je ne pense pas qu'il est question d'exclure les zones agricoles – d'ailleurs, il y a des projets et des études notamment sur la mise en place sur des serres –, peut-être pas les zones agricoles aujourd'hui qui ne sont pas justement recouvertes de serres et de bâtiments. En fait, il s'agit de ne pas créer des bâtiments supplémentaires.

M. DOLCIANI.- Il faut peut-être le préciser.

M. LE MAIRE.- Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je suis complètement aligné sur cette remarque. On est en ville, mais si l'on est en campagne, aujourd'hui les sociétés qui fabriquent ces panneaux photovoltaïques se proposent même de financer les bâtiments en installant un panneau dessus puisque c'est plus rentable pour eux. On n'est pas sur des champs entiers couverts ou noirs qui font un petit peu peur, mais je suis d'accord surtout pour que l'on agisse sur la partie agricole qui n'est pas énorme, tu l'as dit, s'il y a des serres. C'est un bon moyen de progresser dans ce domaine-là. Donc je suis d'accord pour amender.

M. LE MAIRE.- Les services me disent que cela n'empêche pas les zones agricoles, mais les zones agricoles ne bénéficient pas à ce moment-là des subventions.

M. TOUZEAU-MENONI.- Les services ont-ils un texte à proposer ?

M. DOLCIANI.- C'est dommage de ne pas amender, si c'est possible, je ne sais pas. Les agriculteurs ne sont pas forcément ceux qui roulent sur l'or.

M. LE MAIRE.- A priori, l'État se méfie des fermes solaires qui deviennent des prétextes en fait et qui bousillent les zones agricoles.

M. TOUZEAU-MENONI.- Cela permet de mettre à l'abri du matériel agricole, des stockages qui ne sont pas dangereux ou qui pourraient exploser, c'est l'idée, ce n'est pas autre chose.

M. LE MAIRE.- Je vous présente cette délibération avec la réserve que vous indiquez, Monsieur Dolciani. On va vérifier, on va entrer dans les détails, on demandera à la direction de l'Agriculture pourquoi et comment. En fonction de la réponse, on reviendra devant vous pour proposer une nouvelle délibération et si l'on peut sans, disons, diminuer les zones agricoles. On sait qu'en France il y a eu des « opportunités ».

[M. le Maire procède au vote.]

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

14. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE COMMERCIALE EN CENTRE-VILLE - RETROCESSION DU DROIT AU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL "LE BORDELAIS"

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2007, la commune a instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel elle peut exercer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ainsi que les baux commerciaux.

L'objectif du droit de préemption est de permettre à la commune de maîtriser son développement économique, d'assurer le maintien de l'attractivité de ses quartiers et de veiller à la diversité des commerces de proximité, indispensable pour satisfaire les besoins de la population.

Dans ce cadre, la commune a préempté le droit au bail du local commercial « Le Bordelais », sis 54 boulevard Maréchal Juin.

Elle s'est attachée à trouver un repreneur, conformément aux dispositions des articles L 214-2, R 214-11 et suivants du code de l'urbanisme, en lançant un appel à candidatures et en établissant un cahier des charges définissant les modalités de cession du droit au bail.

Quatre dossiers ont été déposés et ont fait l'objet d'une étude comparative prenant en compte la qualité, la viabilité et la proposition financière.

C'est le projet de M. Delmotte (déjà propriétaire de 2 établissements « le Lys d'Or » à la Colle-sur-Loup et à Saint-Paul de Vence) et Mme Coly Krotova qui a été retenu, pour sa qualité.

L'implantation d'un salon de thé, boulangerie, pâtisserie à cet emplacement correspond aux besoins du secteur et contribuera au dynamisme et à l'animation commerciale de ce quartier.

Les repreneurs souhaitent transformer l'ancienne salle de restaurant en espace élégant et chaleureux et proposer des produits confectionnés dans leur centrale de production.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de rétrocéder le droit au bail du local sis 54 boulevard Maréchal Juin à M. Delmotte et Mme Coly Krotova, moyennant le prix de 20 000 euros, étant ici précisé que l'ensemble des frais liés à cette cession seront pris en charge par les acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir, ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *Tout à l'heure vous nous demandiez si l'on surveillait les DIA : comme le lait sur le feu, on veille à ce qu'il y ait une diversité de commerces. On ne peut pas toujours s'opposer à ce qu'il y ait un barber, un kebab. Pourquoi ? Parce que le propriétaire a le droit de louer en France. On ne demande pas l'avis de Louis Nègre, ni celui de Jean-Paul Perez. Par contre, vous avez une DIA, on a institué un périmètre de sauvegarde qui nous a aidés à faire en sorte que l'on trouve un repreneur.*

Quatre dossiers ont fait l'objet d'une étude comparative et c'est le propriétaire de deux établissements déjà à La Colle et à Saint-Paul-de-Vence qui a été retenu pour sa qualité. On a été efficace parce que la législation nous a permis de l'être. Ce n'est pas le référendum local qui nous

permet cela, c'est la législation. Quand on a une législation qui est complètement à côté, Monsieur Perez, on ne peut rien faire. C'est cela qu'il faut changer.

En l'occurrence, puisque l'on pouvait le faire, on l'a fait et l'on a fait des choix. C'est un très bon kebab là-bas.

M. PEREZ. - *C'est particulier.*

M. LE MAIRE. - *Il vous est proposé de rétrocéder le droit au bail du local et de procéder à cette opération.*

Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI. - *Merci, je serai bref, j'ai déjà dit ce que j'avais à dire. Je ne suis pas sûr, même si le commerçant a déjà deux implantations, qu'il faille à cet endroit-là ce type d'activité. Il fallait plutôt un commerce ou une restauration assise en complémentarité avec ce qui est autour pour maintenir la capacité à ce restaurant de garder les clients. Il y a plusieurs entreprises à côté. J'ai un doute. J'espère pour eux que je vais me tromper, mais en même temps il y a tellement de commerces de kebab. Vous en avez un certain nombre, on en a parlé tout à l'heure, qui sont des façades, qui ne font même pas de chiffre d'affaires. Ce n'est pas le cas dans ce cadre-là, mais il faut tout de même faire attention.*

M. LE MAIRE. - *Merci.*

[M. le Maire procède au vote.]

DOMAINE PUBLIC

15. REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE - EXONÉRATION DE REDEVANCE DES DROITS DE VOIRIE ET DES DROITS DE PLACE POUR LES COMMERCANTS DE LA RUE GIACOSA

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer poursuit ses efforts dans l'embellissement de ses quartiers et notamment du centre-ville.

En concertation avec les commerçants, la commune a sollicité la Métropole Nice-Côte d'Azur afin que soit proposé un projet de requalification des rues Giacosa, de la Villette, du Marché, des Halles et du passage des Maraîchers qui a fait l'unanimité lors de la réunion publique du 23 septembre 2024.

Il s'agit d'embellir et de renforcer l'attractivité de la boucle de chalandise du centre-ville, autour du marché couvert par une requalification des revêtements de sol, de l'éclairage notamment, précédée d'une rénovation du réseau pluvial.

Les travaux, estimés à près d'un million d'euros, se dérouleront en deux tranches.

Depuis le 30 septembre 2024, la Métropole a engagé des travaux de rénovation de l'ouvrage canalisant les eaux pluviales sous la rue Giacosa. Ils se termineront fin novembre 2024. Les travaux d'aménagement de surface des rues débuteront en janvier 2025, après les fêtes de fin d'année.

Des mesures seront prises pour permettre un accès piéton sécurisé aux riverains et aux commerces tout au long du chantier. Toutefois, l'activité des restaurants, de quelques commerces et des vendeurs du marché situés dans ce périmètre pourra être impactée, compte tenu de la nature des travaux.

Il apparaît donc justifié d'exonérer les commerçants concernés des droits de voirie et des droits de place correspondant à la période de la gêne occasionnée.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de l'exonération par la commune des droits de voirie et des droits de place pour la période de travaux, pour les commerçants concernés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

**16. MISE EN PLACE D'UNE GRATUITE DE DEUX HEURES DE STATIONNEMENT
PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le Conseil municipal, par délibération du 17 mars 2017, a approuvé les tarifs du stationnement payant à partir du 1^{er} janvier 2018.

A l'approche des fêtes de fin d'année, la ville souhaite offrir 2 h de stationnement aux usagers réalisant leurs achats festifs auprès des commerçants cagnois.

Cette gratuité, accordée sur le principe de la franchise, sera applicable dans **toutes les rues et parkings en zone orange**, durant 3 semaines, du samedi 7 décembre au mardi 31 décembre 2024 inclus.

Les deux heures offertes seront utilisables une fois par jour et par plaque d'immatriculation, après l'enregistrement sur l'horodateur ou par l'application INDIGO NEO dans les zones orange.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la gratuité de deux heures de stationnement sur le principe de la franchise dans toutes les rues et parkings en zone orange de la ville, du samedi 7 décembre au mardi 31 décembre 2024 inclus.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. PEREZ. - *Ce ne sont pas deux heures de gratuité pour les Cagnois, ce sont deux heures payées par les Cagnois pour compenser Indigo, c'est totalement différent. C'est la dernière fois, heureusement.*

EDUCATION

17. DEROGATIONS SCOLAIRES 2023/2024 - PARTICIPATIONS FINANCIERES

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Conformément aux dispositions de l'article L 212-8 du Code de l'éducation fixant les modalités de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques dans le cadre des dérogations scolaires, la commune de résidence est tenue de participer pour l'année scolaire au montant des frais de fonctionnement de la commune d'accueil.

Cet article précise que pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, les dépenses à prendre en compte sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Considérant que pour l'année 2023/2024, sur la base du compte administratif 2023, le calcul du coût réel des dépenses, pour un élève fréquentant les écoles publiques de Cagnes-sur-Mer s'élève à :

- 2 428,17 € pour un élève de maternelle,
- 1 234,17 € pour un élève d'élémentaire,

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise en application de ces participations financières envers les communes dont les enfants sont scolarisés à Cagnes-sur-Mer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

AFFAIRES CULTURELLES

18. MUSÉES : ACQUISITION D'UN BIJOU D'HELEN BRITTON ET INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DU PATRIMOINE COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le musée du Bijou contemporain de Cagnes-sur-Mer a organisé du 2 au 5 mai 2024 un événement intitulé « Destination bijou Cagnes », qui avait pour ambition de mettre en vue et de faire connaître au public, tel un festival, des créateurs de bijoux contemporains du monde entier (2 319 visiteurs). Dans ce cadre, une salle du musée du Bijou contemporain a été consacrée à la présentation d'œuvres imaginées par la créatrice australienne Helen Britton dont les réalisations sont reconnues internationalement.

Helen Britton est une artiste pluridisciplinaire dont l'œuvre, considérable, a marqué la création de bijoux contemporains. Après avoir obtenu en 1999 un master à l'université Curtin en Australie (département des Beaux-Arts), elle fonde en 2002 à Munich son propre studio de création. Sa pratique artistique ne se limite pas à un domaine, au contraire : bijoux, sculptures, dessins, pochoirs, installations... et s'inspire de la culture et de l'art populaires, des traditions et techniques menacées de disparition et de la crise environnementale.

Très attentive à ce qui l'entoure, elle nourrit son imagination de tout ce qu'elle voit et découvre au gré de ses voyages et de ses promenades ; tous les matériaux peuvent l'inspirer. Son style se caractérise par une utilisation récurrente des métaux, qu'elle façonne pour englober des éléments comme le verre, le plastique ou les pierres précieuses. Son travail est marqué par une fascination pour les matériaux et leur histoire - leurs modes de production, leurs contextes géographique et culturel. Ses réalisations sont autant de récits qu'elle construit à partir de ses expériences avec des matériaux, consciemment recherchés et soigneusement mis en œuvre.

Helen Britton sera mise à l'honneur en 2025 par l'Australian Design Centre qui a décidé de la distinguer en lui conférant les titres de « Trésor Vivant » et « maître de l'artisanat australien ».

Afin d'enrichir la collection du musée du Bijou contemporain et d'y faire entrer cette brillante artiste, la ville a acquis une broche intitulée *Dusk flower* (2019) représentative de son travail pour un montant de 1 720 €.

Au regard de l'intérêt esthétique et conceptuel de cette œuvre, il est proposé au Conseil municipal :

- de l'inscrire sur le registre d'inventaire du patrimoine communal.

Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

5 contre(s) : Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *La dame sera mise à l'honneur en 2025 par l'Australian Design Centre qui a décidé de la distinguer en lui conférant le titre, écoutez bien, de « Trésor vivant » et « Maître de l'artisanat australien ». Pourrait-on donner ce titre à M. Perez ?*

M. PEREZ.- *Je le refuserai. [Rires.]*

M. CONSTANT.- *Par modestie, bravo !*

M. LE MAIRE.- C'est une modestie qui vous sied. Il s'agit d'acheter une broche intitulée Dusk Flower. Y a-t-il des questions ? Madame Utrago.

Mme UTRAGO.- Je voudrais vous poser une question : savez-vous pourquoi elle est distinguée par l'État australien ?

M. CONSTANT.- Parce qu'elle a passé sa vie à travailler autour du bijou contemporain.

Mme UTRAGO.- Et parce qu'elle est...

M. LE MAIRE.- Australienne.

Mme UTRAGO.- Bravo.

M. CONSTANT.- Où habite-t-elle ?

Mme UTRAGO.- Justement, vous saviez que j'allais vous attaquer là-dessus. Je vais parler de l'Évangile selon Roland Constant.

[Réactions amusées dans la salle.]

Vous faites de l'art, quel qu'il soit avec une broche, avec une capsule de bouteille que vous peignez. Mais, si vous le faites en Australie... Ah ! C'est magnifique !

J'ai demandé à mon petit-fils qui a six ans, il vous a fait une fleur en perles. Regardez ! Elle est gratuite et mon petit-fils est Cagnois. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. CONSTANT.- C'est un peu bas, Madame, Isabelle.

Mme UTRAGO.- C'est baba.

M. CONSTANT.- Ce que vous dites, cela me rappelle les gens qui regardaient les œuvres de Miró et qui disaient : « mon petit-fils peut faire la même chose ». Les gens qui parlent ainsi ne comprennent rien à l'art et j'ai l'impression que vous en faites partie si vous sortez des choses comme cela. Je suis désolé.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Ce n'est pas beau ? C'est une fleur en perles. Il fait exactement la même chose que votre bijou, et c'est gratuit.

M. CONSTANT.- Vous la nommerez « Trésor vivant » de votre appartement et cela sera très bien comme ça. Ce qui semble vous échapper...

Mme UTRAGO.- [Hors micro] ...Arrêtez d'aller chercher en Australie.

M. CONSTANT.- Je n'arrête pas, je continuerai. Si vous avez bien lu la vie de cette artiste, il me semble que ce n'est pas le cas du tout, elle est née en Australie, mais savez-vous où elle vit depuis 30 ans ?

Mme UTRAGO.- Non.

M. CONSTANT.- Elle vit en Allemagne, elle ne vit pas en Australie. Ce n'est pas parce qu'elle est Australienne qu'elle est « Trésor national » d'Australie. C'est une artiste qui est reconnue dans le monde entier, il n'y a que vous qui ne la connaissiez pas.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Occupez-vous des artistes C A G N O I S. C'est de l'argent des Cagnois.

M. CONSTANT.- Je m'occupe de ce qui nous intéresse. À part quelques bijoux de famille chez les Cagnois, je ne suis pas sûr qu'il y ait de grands... Allez, je ne dis rien.

[Discussion générale.]

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Vous ne devriez pas le dire. Je vous en défends.

M. CONSTANT.- Vous avez le droit de dire des bêtises et pas moi.

Mme UTRAGO.- [Hors micro] Je vous en présente de bons.

M. CONSTANT.- *Cela fait des années que je vous dis qu'ils viennent me voir, je n'ai toujours pas vu l'ombre d'un !*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Vous rigolez ?*

M. CONSTANT.- *À part l'Autrichien.*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Je vous ai envoyé un chirurgien, vous avez une sculpture de quatre mètres pour la mettre au bord de mer.*

M. CONSTANT.- *Votre chirurgien est-il Cagnois ?*

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Oui.*

M. CONSTANT.- *Il est né à Cagnes aussi ?*

Mme UTRAGO.- *Non.*

[Réactions dans la salle.]

[Discussion générale.]

Mme UTRAGO.- [Hors micro] *Parce que vous êtes tous nés à Cagnes, ici ?*

L'assemblée.- *Oui.*

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- *On va départager Mme Utrago et Roland en demandant à l'expert Perez de bien vouloir se prononcer sur les bijoux contemporains... [Rires.]*

Mme PIRET.- *Nous sommes contre.*

M. CONSTANT.- *Vous êtes contre, bien sûr.*

M. LE MAIRE.- *Monsieur Lebon.*

M. LEBON.- *Juste une petite question d'ordre pratique : c'est dommage que l'on n'ait pas des couleurs.*

M. LE MAIRE.- *Vous avez raison.*

[Discussion générale.]

M. CONSTANT.- *C'est une très belle broche.*

M. LEBON.- *J'ai une question, il s'agit d'une broche qui fait 10 cm, c'est assez gros et je ne vois pas sur le dessin ce qui permet de l'accrocher.*

[Discussion générale.]

M. CONSTANT.- *Simplement pour vous dire que Mme Britton est venue d'Allemagne et pas d'Australie, elle a passé quatre jours avec nous, elle a présenté un film que j'aurais aimé que vous vissiez (je ne suis pas sûr du temps du verbe...)*

[Discussion générale.]

Et la conférence qu'elle a donnée. On ne vous voit jamais aux manifestations culturelles ou aux vernissages.

M. PEREZ.- [Hors micro] *Je n'y vais pas, cela ne m'intéresse pas.*

[Discussion générale.]

JEUNESSE

19. HARMONISATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS DU SERVICE JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Créé en 2002, le service jeunesse a pour objectifs de combiner l'expression, la création et la socialisation pour faire de l'animation une pédagogie favorisant l'épanouissement du jeune et visant sa participation à la vie de la cité. Ses missions s'inscrivent dans une dimension éducative, sociale et culturelle.

Le service jeunesse élabore et met en œuvre un programme d'actions qui s'adressent aux 10-25 ans à partir d'un travail d'analyse de leurs attentes, de leurs besoins et de leurs problématiques.

Tout au long de l'année, des ateliers, des animations sportives et culturelles, des sorties, des séjours sont programmés, encadrés par des animateurs diplômés de l'animation.

Le service jeunesse se compose de six structures : Planète Jeunes (10/14 ans), l'Espace Info Jeunes (14/17 ans) et une salle pour les jeunes majeurs (18/25 ans) regroupés au Studio 25, le Conseil des jeunes (15/30 ans) et le Centre de Loisirs Jeunesse (12/17 ans).

Cette nouvelle grille tarifaire vise à simplifier et harmoniser le prix des activités des différentes structures de loisirs et à adapter les tarifs en fonction des ressources financières des familles, sur les périodes de vacances scolaires.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire suivante :

TARIFICATION DES ACTIVITES DU SERVICE JEUNESSE

Activités	PLANETE JEUNES		ESPACE JEUNES		SALLE JEUNES MAJEURS		CLJ	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Adhésion annuelle	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	/	/
Sortie à la journée ou soirée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €		
Sortie spécifique (ski...)	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €		
Séjour en France - prix journée	25 €	QF<1200** : 20 € QF>1200 : 30 €	QF<740 : 20 € 741<QF<1111 QF x 2,7% QF>1112 : 30 €	QF<1200** : 20 € QF>1200 : 30 €	25 €	25 €		
Séjour à l'étranger - prix journée	35 €	QF<1200 : 30 € QF>1200 : 40 €	QF<750 : 30 € 751<QF<999 : QF x 4% QF>1000 : 40 €	QF<1200 : 30 € QF>1200 : 40 €	35 €	35 €		

Stage multi-activités (1 semaine) prix journée	30 €	QF<1200 : 25 €	30 €	A la carte (paiement par sortie)	/	/	20 €	QF<1200 : 20 €
		QF>1200 : 35 €						QF>1200 : 30 €

** un QF CAF de 1200 représente un revenu net d'environ
3 200 € par famille avec 1 enfant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

20. SÉJOURS " COLOS APPRENANTES " ORGANISÉS PAR LE SERVICE JEUNESSE - TARIFS DES SÉJOURS LABELLISÉS

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le service jeunesse a répondu à l'appel à projet lancé par la Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et a été retenu garantissant le respect des conditions sanitaires et la qualité des contenus pédagogiques.

En effet, dans le cadre de ses activités en direction des jeunes de 10 à 17 ans, le service jeunesse propose des séjours en France et à l'étranger, encadrés par des animateurs diplômés de l'animation.

Les séjours collectifs de vacances jouent un rôle essentiel dans la construction des futurs citoyens. Les vacances apportent un équilibre indispensable pour les jeunes, ailleurs que sous l'autorité naturelle des parents, de l'école ou du quartier. Ils apprennent la citoyenneté en se confrontant à l'inconnu, aux autres et à eux-mêmes, à vivre ensemble.

Or, plus d'un enfant sur dix ne peut pas partir en vacances (y compris dans la famille) au moins une semaine par an pour des raisons financières (étude Insee).

C'est pourquoi l'Etat a mis en place un dispositif "Colos apprenantes" afin de permettre aux enfants en **situation socio-économique précaire** de partir.

L'aide financière de l'Etat représente 80 % du coût du séjour avec un maximum de 100 € par nuitée et par enfant éligible pour des séjours de 4 nuits minimum en France et à l'étranger (pays limitrophes). Le reste à charge est financé par la collectivité et par une participation symbolique des familles concernées (Quotient Familial <1500).

Il est à préciser que, dans le cadre de ces séjours labellisés « Colos Apprenantes », le nombre d'enfants éligibles ne peut dépasser 50 % de l'effectif total du groupe et doit comporter une mixité filles et garçons.

Pour répondre au cahier des charges de ce dispositif éducatif, la commune souhaite adapter sa politique tarifaire afin de trouver un équilibre entre le coût de service et la volonté sociale et politique de maintenir l'accès des séjours pour tous.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire suivante pour **les séjours labellisés « Colos Apprenantes »** :

	STRUCTURES JEUNESSE			
	ESPACE INFO JEUNES (14 à 17 ans)		PLANETE JEUNES (10 à 14 ans)	
Séjours de 4 à 8 nuits en France ou à l'étranger (pays limitrophes) labellisés « Colos Apprenantes ».	QF < 1500	20 € par jour	QF < 1500	20 € par jour
	QF > 1500	30 € par jour	QF > 1500	30 € par jour

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

PETITE ENFANCE

21. ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer propose aux Cagnois différents modes de garde pour l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, répartis dans tous les secteurs de la ville pour des accueils réguliers ou occasionnels. Ainsi, 10 structures collectives, 1 crèche familiale travaillant avec 12 assistantes maternelles municipales, ainsi que des berceaux réservés dans le cadre d'une convention avec la crèche privée Romarin, constituent une offre variée pour s'adapter au mieux aux besoins des familles. Cela représente 340 places ouvertes permettant l'accueil d'environ 385 enfants.

La ville de Cagnes-sur-Mer, grâce à du personnel qualifié, favorise la pédagogie basée sur l'autonomie, le bien-être des enfants, le respect inculqué dès leur plus jeune âge pour en faire des citoyens de demain.

Par délibération en date du 10 juin 2021, le Conseil municipal avait adopté le règlement de fonctionnement actualisé des structures d'accueil de la petite enfance.

L'organisation et l'activité de ces structures font l'objet d'un document obligatoire, le règlement de fonctionnement qui précise :

- l'organisation et le fonctionnement des structures petite enfance de la ville,
- les missions et les moyens pour les réaliser,
- la place de chacun, personnel, gestionnaire et parent dans le fonctionnement quotidien de la structure.

Ainsi, il convient de mettre à jour de manière régulière ce document obligatoire qui a été validé d'une part, par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), partenaire privilégié de la ville dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et d'autre part par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, qui est en charge de la protection de l'enfance.

En conséquence, il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant réactualisé et annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

INTERCOMMUNALITE

22. ADOPTION DE LA CONVENTION POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Conformément à l'article L. 301-4-1 du code de la construction et de l'habitation, les communes ayant reçu la dénomination de « commune touristique » ont pour obligation de conclure avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

Une première convention, élaborée en association avec la Métropole Nice Côte d'Azur, a été adoptée par délibération en date du 11 février 2021. Cette convention arrivant à échéance, il convient de réévaluer les besoins en matière de logements des travailleurs saisonniers et d'établir une nouvelle convention, pour une durée de 3 ans.

Pour la commune de Cagnes-sur-Mer, la quasi-totalité des recrutements saisonniers a été réalisée auprès de demandeurs d'emploi locaux. Néanmoins, et bien consciente du manque de logements saisonniers sur le département, la commune a défini des orientations pour répondre à cette problématique.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers à intervenir avec l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

23. PROJET DE PROMENADE LAMBERT-MAY - BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE AVEC LE PUBLIC

Rapporteur : Madame PIHOUEE Amandine

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-57,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.120-1,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-2, L.103-6 et R.103-1,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu la délibération n° 6 du Conseil métropolitain du 10 juillet 2020 portant délégations d'attributions au bureau en vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°5 du 06 mai 2021 du Conseil municipal de la commune de Cagnes-sur-Mer formulant un avis favorable sur l'engagement par la Métropole Nice Côte d'Azur de la concertation publique relative au projet de promenade de Lambert-May et sur ses modalités,

Vu la délibération n°4.1 du 31 mai 2021 du Bureau métropolitain approuvant l'engagement de la concertation publique relative au projet de promenade de Lambert-May et ses modalités,

Vu le bilan de la concertation publique annexé à la présente délibération,

Considérant que la Promenade Lambert-May a pour objectif de créer une liaison tous modes entre l'avenue des Alpes et l'avenue de Grasse et d'organiser et optimiser les différents flux de mobilité avec le pôle d'échanges multimodal de Cagnes-sur-Mer,

Considérant que cette nouvelle voie accompagnée par un vaste espace vert paysager répondra en outre aux enjeux environnementaux de renaturation de l'espace urbain, de restauration d'une continuité écologique dans ce tissu bâti dense et de création d'espaces libres et paysagers aux résidents,

Considérant que la Promenade Lambert-May offrira une large place aux cheminements piétons et cycles en appui aux objectifs de déplacements doux dans ce secteur communal,

Considérant la décision d'organiser une concertation publique dans le cadre des dispositions des articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme,

Considérant que la concertation publique s'est déroulée conformément aux modalités et objectifs approuvés et a donné lieu à :

- la tenue d'une exposition des panneaux de concertation au service Droits des sols de Cagnes-sur-Mer « Maison des projets » ainsi qu'à la « Maison des associations » à Cagnes-sur-Mer du 19 juin au 19 juillet 2024,

- la mise à disposition du public des panneaux de concertation sur les sites internet de la commune de Cagnes-sur-Mer et de la Métropole Nice Côte d'Azur du 19 juin au 19 juillet 2024,

- la tenue d'une réunion publique à Cagnes-sur-Mer, à l'Espace Centre, le 19 juin 2024,

Considérant que la concertation, qui s'est tenue du 19 juin au 19 juillet 2024, avait pour objectif d'informer le public sur les objectifs et la consistance du projet, mais également de développer une démarche associant la population pour assurer l'émergence d'un projet qui prenne en compte les regards croisés,

Considérant qu'à l'issue de la concertation, un bilan doit être dressé et présenté conformément aux dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme,

Considérant qu'il convient d'acter le fait que la population a donné un avis globalement favorable au projet et a fait des propositions, notamment en termes d'usages des espaces publics et de palette végétale,

Considérant que la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Cagnes-sur-Mer s'engagent à intégrer dans la poursuite des études du projet les observations émises par les participants, et en particulier dans les thématiques suivantes :

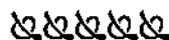
- La sécurisation de la zone de projet et ses alentours,
- La prise en considération des nuisances sonores générées par l'aménagement et la mise en place de mesures adaptées,
- L'aménagement d'un espace vert paysager qualitatif et adapté dans ce quartier,
- La gestion des contraintes de circulation et de trafic entre l'Avenue des Alpes, l'Avenue de Grasse et l'Avenue de la Roseraie,
- La prise en compte du risque inondation.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable au projet de bilan de la concertation dressé par la Métropole Nice Côte d'Azur, tel que présenté dans le rapport annexé à la délibération,
- de donner à la Métropole Nice Côte d'Azur un avis favorable à la poursuite de la mise en œuvre du projet sur la base des objectifs et principes techniques présentés et enrichis par la concertation,
- de mandater Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Le bilan de la concertation préalable avec le public, c'est important, il y a plusieurs millions d'euros. Je donne la parole à Amandine.*

Mme PIHOUEE.- *Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la concertation sur la promenade de Lambert-May a été réalisée à l'issue d'une réunion publique du 19 juin au 19 juillet dernier. Ce sont principalement les riverains qui se sont exprimés, à peu près une cinquantaine de personnes qui ont contribué ou participé à cette présentation.*

Étant donné qu'il y a un enjeu de circulation entre l'avenue de Grasse et l'avenue des Alpes et que nous bénéficions d'un espace de 10 000 m², il est envisagé un espace paysager avec des usages de verdissement de cette zone qui sont pris en compte, avec des interrogations des riverains. Nous avons proposé, et vous le saurez, des rendez-vous d'ateliers, avec les personnes qui souhaitent s'exprimer à nouveau concrètement, pour participer aux éléments qui sont communiqués au bureau d'études qui nous accompagnera entre 2025 et 2026 pour que nous puissions aboutir à une déclaration d'utilité publique et une réalisation des travaux entre 2027 et 2028.

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable pour la poursuite de ce projet et un avis de concertation.

M. LE MAIRE.- *Monsieur Perez. Vous intervenez en tant qu'expert ?*

M. PEREZ.- *Expert.*

M. LE MAIRE.- *J'appuie sur le bouton, je vous donne la parole.*

M. PEREZ.- *Monsieur le Maire, lors d'un conseil municipal précédent, j'avais demandé de débaptiser la promenade Lambert-May pour la renommer Samuel Paty, en hommage à ce*

professeur décapité par un islamiste radical. Votre réponse a été : « Je prends en compte votre demande ». J'aimerais savoir où cela en est.

M. LE MAIRE.- On en est aujourd'hui à la concertation sur l'axe principal, on n'a pas encore attaqué les travaux, on n'a pas encore terminé les travaux, on n'a pas encore coupé le ruban, mais dès que cela viendra à l'ordre du jour, en effet, cela peut revenir sur le tapis. Oui, j'ai entendu, simplement aujourd'hui c'est peut-être un peu prématuré.

D'autre question ? Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- Une remarque pour finir, Monsieur le Maire. Quel dommage que ce ne soit toujours pas fait, cette belle traversée. Quand on voit le résultat des travaux actuellement à la gare, on se dit : « Mon Dieu, on a vraiment fait les choses à l'envers ». Je sais qu'il y a des calendriers pour ne pas perdre les fonds au niveau européen pour la gare, je me rappelle de tout cela. Mais on peut dire vraiment que c'est un aménagement qui nous manque.

Je profite, j'ai été assez surpris de voir les propos de M. le Maire de Villeneuve-Loubet qui indiquait ce matin qu'il n'avait pas été au courant par la Métropole des travaux qui pourtant allaient fatalement impacter puisque, de toute façon les travaux impactent. Cela reste une catastrophe, entre Saint-Laurent-du-Var et Villeneuve-Loubet à l'heure de pointe le soir, c'est 1 heure 40 et 1 heure 50 pour pouvoir accéder dans Cagnes. Franchement, je trouve vraiment dommage que les services métropolitains n'arrivent pas à parler avec les services de la Casa à côté. On est un seul et même territoire. J'habite à Cagnes, je suis Cagnois, mais je suis à 150 mètres de Villeneuve-Loubet, pour moi, c'est exactement la même chose et j'incite tout le monde à discuter.

M. LE MAIRE.- Il n'y a rien à redire à vos propos. Simplement, on est entre nous, c'est plus compliqué que cela. Moi-même hier soir j'étais à Mozart, en pleine heure de pointe. Chantal également. On s'est posé des questions et j'ai posé des questions. La réponse est que ce n'est pas que Villeneuve-Loubet ou Cagnes-sur-Mer, c'est plus compliqué. Pourquoi ? Parce que l'on a refait le même schéma que lorsque l'on a fait le parvis de la gare. On a fait la même chose et l'on n'a rien eu. On sait que, quand on fait des travaux sur des axes lourds, cela produit des conséquences. Là, on m'a dit : « On reprend le schéma des mêmes travaux de type parvis, on fermait, cela a roulé. » On dormait à peu près tranquille, sauf que l'on a eu en effet la congestion.

J'ai demandé un rapport écrit, Lionel, Villeneuve-Loubet n'y est pour rien et nous, guère plus. Qu'est-ce qui se passe ? Il s'est passé que la Métropole a recensé un dysfonctionnement sur le carrefour à feux de l'avenue de Grasse, avenue de la gare ; en cascade d'autres carrefours du centre-ville ont disjoncté, ont été impliqués, congestionnés, créant un effet boule de neige. La liaison à distance entre les carrefours et le centre de supervision métropolitain se sont, manque de chance pour nous, avérés défaillants au même moment. Cela n'a pas permis de corriger le réglage des feux qui s'étaient mis en rideau. J'ai envoyé la police municipale qui me disait que les gens sont au milieu du carrefour, cela n'avance pas, ils ne respectent pas le feu, ils sont au milieu. La rétention des véhicules s'est donc créée en centre-ville, dans le secteur et au-delà.

La communication mise en place a été organisée durant les vacances scolaires, cela a peut-être aussi surpris les usagers. La Métropole a repris la main, je voudrais savoir si l'on a ce soir des embouteillages comme hier soir.

M. DOLCIANI.- Lorsque le conseil a démarré, j'ai regardé, cela remontait moins sur l'autoroute, mais ce n'était pas terrible tout de même.

M. ALLEMANT.- J'ai moi aussi regardé sur Waze au même moment à 18 h, la même heure qu'hier où vraiment on a eu des difficultés. C'était beaucoup moins. Les ajustements des feux de la Métropole vont, j'en suis sûr, permettre d'améliorer les choses. Je pense aussi qu'hier, les gens n'avaient pas vu l'information parce que, je le rappelle, les panneaux sont installés sur tout le périmètre depuis jeudi dernier. Jean-Marc a fait un gros travail de communication. En termes de communication, on ne pouvait pas faire plus.

M. LE MAIRE.- Il se trouve que l'autoroute A8 était congestionnée, mais on ne sait pas pourquoi. La file pour sortir dans Cagnes était sur un kilomètre, après la sortie de Cagnes il y avait encore la congestion. La Métropole m'a promis de tout faire pour essayer de récupérer les choses. A priori, c'est un peu mieux ce soir, le temps que l'on réagisse sans doute et que l'on réajuste le cycle des feux. C'est comme les dominos, quand on commence à déraper dans un secteur, un carrefour se bloque, après ça tombe en rideau de tous les côtés. J'espère que l'on va réussir ce soir ou demain à améliorer significativement les choses parce que, encore une fois, on n'a pas fait très différemment du parvis de la gare. C'est cela qui nous pose problème.

[M. le Maire procède au vote.]

[Discussion générale.]

Chers collègues, je vous annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 12 décembre 2024.

Madame Piret, je vous attends le 11 novembre sur la place de Gaulle. Je sais que M. Perez sera là.

Le 11 novembre, c'est la manifestation patriotique la plus importante à Cagnes.

M. SONGY.- Cela commence à 8 h 15 aux Dardanelles. Nous aurons cette année, Monsieur le Maire, si vous me permettez, malgré les difficultés que nous avons pu rencontrer liées à certaines personnes du conseil municipal, la présence de Canjuers avec un officier, un sous-officier et sept militaires du rang. Nous aurons également la préparation militaire de Cagnes dans sa totalité avec ses encadrants, une trentaine de personnes pour la cérémonie. Le défilé partira du cours du 11 novembre et remontera à contre-courant si je puis dire l'avenue Renoir jusqu'à la place de Gaulle pour la cérémonie du souvenir à 11 h 15 sur la place de Gaulle.

M. LE MAIRE.- Parfait. Merci beaucoup.

Le 14 novembre – 10^{ème} anniversaire : nous recevons le Prince au château.

Le Téléthon : les Cagnois, bâtisseurs d'exploit. Vous avez un programme « d'enfer », cela dure six mois. [Rires.]

Vous avez ensuite Itinérances.

M. CONSTANT.- Oui, DomiH, une artiste cagnoise née à Cagnes et vit à Cagnes. [Rires.]

Mme UTRAGO.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- La fête de la châtaigne, tout le monde se bouscule, tout le département vient.

Le 22^{ème} festival de musique sacrée.

Haut-de-Cagnes, Art en Fête, regardez chaque fois.

Le bain de Noël.

Cagnes-sur-Mer fête Noël : le marché de Noël, les animations gratuites au Cros.

Conférence Sciences pour tous : la Côte d'Azur est-elle, chers collègues, une région à risque ?

[Discussion générale.]

Chers collègues, Roland nous dit que cette conférence de Sciences pour tous fonctionne de mieux en mieux, cela commence à prendre, il y a beaucoup de monde. Si vous voulez y aller, n'hésitez pas.

Samedi 23 novembre : les rendez-vous du Deck.

Samedi 7 décembre : Mercato Italiano, il y a toujours du monde. Cela marche du tonnerre de Dieu.

Marché aux santons, Pierrette, cela a fonctionné ?

Mme ALBERICI.- Je pense que cela a été une belle expérience d'être à l'intérieur pour tous les santonniers. Ils ont vendu.

M. LE MAIRE. - *Pierrette et André travaillent pour un marché du miel à Cagnes-sur-Mer.*

[Applaudissements.]

Chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 57.

Le Maire,

Louis NEGRE



Le Secrétaire de séance,

Romain ALLEMANT

Toutes les pièces jointes ont été distribuées à l'ensemble du Conseil municipal.

